

GROUPE MINOTERIES SA RAPPORT DE GESTION 2016

IMPRESSUM

Direction

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
Tél.: +41 (0)26 668 51 11
www.minoteries.ch

Project management & coordination

Groupe Minoteries SA
Secrétariat Direction générale
Marketing

Textes

(Me M.A.) Me Michel Amaudruz: Message du Président
(M.M.) Marc Müller: Chapitres 1, 2, 3, 4, 5 et Perspectives
La version originale allemande fait foi.
Seules les citations en langue allemande
ont été traduites en français.
(B.S.) Blaise Simon: Commentaires sur les résultats

Layout

Essencedesign, Lausanne
www.essencedesign.com

Photographies

Office fédéral de topographie swisstopo, Wabern
Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA160243)

André Gutzwiller:

Photoreportage, Comité de direction
lors de la visite au « Networking Days »
de Bühler AG, Uzwil, le 24.08.2016

Traductions

Haute-Voltige, G. Roulin
Groupe de Traducteurs Genève, Partenaire GTGE, Francis Zürcher

Impression

Artgraphic Cavin SA, Grandson
www.imprimeriecavin.ch



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C019425

GROUPE MINOTERIES SA

SOMMAIRE

IMPRESSUM	2
Légendes photos aériennes	5
CHIFFRES-CLÉS DU GROUPE	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT	8
ORGANIGRAMME	12
PROCESSUS	13
RAPPORT ANNUEL 2016	
1. Marche des affaires	17
2. La mondialisation du secteur agricole : chance ou menace ?	26
3. Surveillance des prix : les effets de la protection douanière sur les produits agricoles	30
4. La politique agricole suisse : une hérésie économique ?	35
5. Débat sur le glyphosate : vers un changement de paradigme ?	40
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS	43
PERSPECTIVES	44
COMPTES SOCIAUX	
Bilan	48
Compte de résultat	50
Annexe aux comptes annuels	51
Proposition relative à l'emploi du bénéfice	54
Rapport de l'organe de révision	56
COURS DE L'ACTION	61
COMPTES CONSOLIDÉS	
Bilan	64
Compte de profits et pertes	66
Flux de fonds du groupe	67
Mouvement des fonds propres	68
Annexe aux comptes consolidés (Principes comptables)	70
Annexe aux comptes consolidés (Notes)	75
Rapport de l'organe de révision	85
CORPORATE GOVERNANCE	91
RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2016	117
Rapport de l'organe de révision	121
La patrie perdue	122

Citations traduites de l'avant-propos et du chapitre 10 de l'ouvrage « Die ausgewechselte Landschaft/Vom Umgang der Schweiz mit ihrer wichtigsten natürlichen Ressource »



1960



2014

LÉGENDES PHOTOS AÉRIENNES

Page 4

Yverdon-les-Bains en 1960 et 2014

Page 6

Bienne en 1929 et 2014

Page 11

Colombier en 1968 et 2014

Page 14

Emmen en 1957

Page 16

Marly en 1968 et 2013

Page 25

Meyrin en 1957 et 2015

Page 29

Weiningen en 1957 et 2013

Page 34

Ostermundigen en 1953 et 2013

Page 39

Pratteln en 1946 et 2012

Page 46

Sant'Antonino en 1953

Page 55

Sion en 1958 et 2013

Page 60

Baar-Zug en 1961 et 2013

Page 62

Volketswil en 1954

Page 69

St-Légier en 1949 et 2013

Page 84

St-Sulpice en 1946 et 2015

Page 89

Emmen en 1957 et 2013

Page 90

Yverdon-les-Bains en 1960

Page 99

Untervaz en 1955 et 2014



1929



2014

CHIFFRES-CLÉS DU GROUPE

	au 31 décembre	2016	2015	2014	2013	2012
PERSONNEL						
Effectif (en équivalent plein temps)		197	209	217	219	183
– dont apprentis		8	7	10	12	10
PROFITS ET PERTES (en mio de CHF)						
Chiffre d'affaires net		146.2	148.3	150.8	138.7	129.6
Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)		14.0	13.6	13.3	12.3	11.4
<i>EBITDA (en %)</i>		9.6 %	9.1 %	8.8 %	8.9 %	8.8 %
Amortissements :						
– Immobilisations corporelles		5.9	6.3	6.3	4.9	4.8
– Immobilisations incorporelles		0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Bénéfice d'exploitation (EBIT)		7.2	6.4	6.2	6.6	5.7
<i>EBIT (en %)</i>		4.9 %	4.3 %	4.1 %	4.7 %	4.4 %
Résultat net		5.1	5.1	5.2	5.1	5.1
BILAN						
Total du bilan		138.4	139.1	146.2	149.4	115.7
Actif circulant		57.9	54.5	54.4	57.8	39.2
Actif immobilisé		80.5	84.6	91.8	91.5	76.5
<i>Actif circulant (en %)</i>		41.8 %	39.2 %	37.2 %	38.7 %	33.9 %
<i>Actif immobilisé (en %)</i>		58.2 %	60.8 %	62.8 %	61.3 %	66.1 %
Fonds étrangers		47.7	51.4	61.5	70.4	31.5
Fonds propres		90.7	87.7	84.7	79.0	84.2
<i>Fonds étrangers (en %)</i>		34.5 %	37.0 %	42.1 %	47.1 %	27.2 %
<i>Fonds propres (en %)</i>		65.5 %	63.0 %	57.9 %	52.9 %	72.8 %
Investissements en immobilisations corporelles (réf. flux de fonds)		3.8	6.5	6.1	6.5	4.3
Endettement (banques et emprunts aux tiers)		12.0	17.0	26.9	33.0	5.0
QUELQUES INDICATEURS						
<i>Rendement des fonds propres (en %)</i>		5.7 %	5.9 %	6.2 %	6.2 %	6.1 %
<i>Degré d'autonomie financière (en %)</i>		189.9 %	170.6 %	137.8 %	112.1 %	267.1 %
<i>Couverture des actifs immobilisés par les fonds propres (en %)</i>		112.6 %	103.6 %	92.3 %	86.3 %	110.1 %
CASH FLOW (réf. flux de fonds résultant des activités opérationnelles)						
		20.1	9.2	8.9	9.6	7.9
FREE CASH FLOW (réf. flux de fonds résultant des activités opérationnelles ./ ref. flux de fonds pour investissements)						
		17.3	12.1	4.6	-21.3	-0.2
ACTIONS						
Capital-actions (en mio de CHF)		1.65	1.65	1.65	1.65	1.65
Nombre d'actions de nominal CHF 5.00		330'000	330'000	330'000	330'000	330'000
Dividende proposé par action, en CHF		7.00	6.00	5.00	5.00	5.00
Cours au 31.12., en CHF (fiscal)		341.00	320.00	340.00	309.75	460.00
Capitalisation boursière au 31.12. (en mio de CHF)		112.53	105.60	112.20	102.22	151.80
Bénéfice par action, en CHF		15.43	15.42	15.79	15.41	15.48

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers Actionnaires,

(Me M. A.) A l'occasion de notre Assemblée générale de ce 8 juin 2017, au nom du Conseil d'Administration, je tiens à vous faire part de nos réflexions sur la situation de Groupe Minoteries SA (GMSA), sur la marche de ses affaires ainsi que sur la politique à suivre au regard de l'enseignement à retirer de l'évolution de l'économie.

GLOBALISATION ET CONCENTRATION

Gouvernants et économistes de notre ère se font les chantres de la globalisation, de la mondialisation et de la révolution numérique. Ils en louent les mérites avec une exaltation qui revient en boucle à nos oreilles, avec une obstination qui devrait convaincre la société civile que c'est la seule voie de lui assurer quiétude et bonheur.

Même si, aujourd'hui, la sublimation de cette pensée ultra-libérale n'est pas sans générer un certain tumulte politique (notamment Brexit, élection de Donald Trump), même si certains esprits éclairés ont dénoncé avec fermeté les effets pervers d'une telle orientation*, notamment à raison de la délocalisation qui en résulte, reste que, de façon sous-jacente, surtout du côté des milieux économiques, l'on se targue de détenir, sans faille, les clés du succès.

Notre propos n'est pas de vouloir nous lancer dans un débat de fond sur les conséquences d'une telle orientation, mais d'essayer de convaincre nos actionnaires que le défi qui en ressort pourrait concerner GMSA et que celui-ci, pour y pallier, met tout en oeuvre pour prévenir de tels risques en suivant, avec détermination, la voie de la concentration de la production dans son milieu géographiquement environnemental et faire ainsi, de notre société, un partenaire incontournable.

En d'autres termes et en une proposition, faire ressortir que face à la délocalisation, résultante de la globalisation, la concentration est la voie que l'on doit suivre pour assurer à notre groupe la pérennité attendue de chacun.

Dans le prolongement de ces quelques remarques, nous tenons à souligner que, d'une façon toute générale, tout doit être mis en oeuvre pour préserver, consolider l'indépendance de la meunerie suisse. A cela s'ajoute le fait que l'universalisation irréfléchie des échanges commerciaux pourrait compromettre notre milieu agricole, en lien étroit avec la meunerie suisse qui lui assure l'essentiel de l'écoulement de la culture du blé. Ne pas perdre de vue que, en Suisse comme dans nos pays voisins, voire au-delà, l'agriculture reste une branche fondamentale de notre société. Donc et ce n'est pas un paradoxe, face au danger que représente la globalisation, GMSA défend une politique de concentration, localisée au territoire suisse, afin d'assurer, au-delà de son support à l'agriculture, la pérennité de l'activité meunière.

Certes, ce constat concerne tous les moulins de notre pays, mais il appartient à notre groupe, qui détient près d'un tiers du marché national, « d'être le fer de lance » de ce combat, afin de pallier le risque de voir la clientèle se tourner vers l'étranger. C'est également son rôle de réveiller les consciences pour rappeler les conséquences auxquelles globalisation et délocalisation exposeraient l'agriculture et la meunerie suisses qui constituent, réunies, une branche vitale de l'économie de notre pays.

Cette politique de concentration que GMSA conduit avec force et détermination suscite parfois les critiques de certains esprits chagrins qui voient en notre groupe un instrument par trop important. Cette critique n'est pas fondée. En effet,

- comme le relève la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) dans son rapport annuel 2015/2016, la concentration, à l'échelle nationale, est un phénomène incontournable et, en moyenne, chaque année, deux moulins cessent toute activité. Il est souligné dans ce rapport que « on constate toujours une forte concentration des volumes dans les moulins de grandes tailles, ainsi, 85 % de toutes les céréales moulues en Suisse à des fins d'utilisation en alimentation humaine sont moulues par les sept plus grandes exploitations, toutes membres de la FMS avec un volume de mouture de plus de la moitié pour les deux plus grands moulins » (Groupe Minoteries SA et Swissmill).

* Natacha Polony, Bienvenue dans le pire des mondes ; Michel Onfray, Le miroir aux alouettes ; Marc Dugain, L'homme nu

- notre groupe tient à assurer une proximité certaine sur le plan national, ayant des implantations dans les cantons de Vaud, St-Gall, Berne, Argovie et Schaffhouse.

En conclusion sur ce sujet, GMSA affiche sa volonté d'être une entreprise nationale, couvrant l'ensemble du territoire suisse et recherchant ainsi une amélioration constante de sa rentabilité, de la qualité de ses produits, tout en demeurant proche de la clientèle et encore en apportant simultanément à l'agriculture un soutien sain et profitable à chacun.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2016

Notre rapport de gestion relève que la meunerie suisse a durement ressenti les effets de la qualité douteuse de la récolte des blés produits en 2016. Le rendement des blés panifiables a en effet diminué de près de 2 % par rapport à la récolte 2015, ce qui va affecter les marges jusqu'à l'incorporation du blé panifiable de la prochaine récolte dans les moutures.

GMSA a su réagir à cette contrariété, qui relève d'un risque inhérent à l'activité meunière, avec efficacité grâce, notamment, à sa constante restructuration et son économie des coûts de production, ce qui lui a permis d'atténuer les effets de la déficience qualitative du blé de la récolte 2016.

Ainsi qu'il en a été fait état lors de notre dernière Assemblée générale, il a été procédé, en 2016, au transfert de la production de Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthelaz, aux Moulins de Granges SA (Granges-près-Marnand) afin d'améliorer la rentabilité des deux moulins domiciliés dans le canton de Vaud, opération étroitement liée à l'exploitation des capacités des installations de production et au niveau élevé des coûts structurels de chaque site de production. Cette mesure était indispensable pour assurer la pérennité du groupe.

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus acharné, GMSA qui, lors de l'élaboration de son budget prévisionnel pour l'exercice 2016 espérait pouvoir maintenir les volumes de l'exercice 2015, est parvenue à les augmenter.

NOS RÉSULTATS EN BREF

En 2016, le chiffre d'affaires en volume des farines et produits spéciaux s'est élevé à 120'235 tonnes (119'156 tonnes en 2015), soit une augmentation de près de 1 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation peut paraître de moindre importance. Elle est néanmoins le reflet d'un signe positif, même si notre chiffre d'affaires de CHF 146.2 mio est en léger retrait par rapport à l'exercice 2015 (CHF 148.3 mio). Le cash flow opérationnel s'élève à CHF 20.1 mio (CHF 9.2 mio en 2015). Cette progression significative est due, notamment, à un rééquilibrage rationnel de nos stocks lié à la concentration de nos sites, mais reste toutefois à caractère unique.

D'autre part, il est très réjouissant de constater que, conformément d'ailleurs à nos prévisions, l'endettement a été réduit à CHF 12 mio (CHF 17 mio en 2015). Ce dont se ressentent positivement nos fonds propres qui s'élèvent à 65.5 % (63.0 % en 2015) par rapport au total du bilan.

Quant à nos investissements, ils sont, pour 2016, de CHF 3.8 mio (CHF 6.5 mio en 2015). Cette réduction de l'investissement s'explique principalement par le fait que l'essentiel des frais liés à l'adaptation des capacités des installations de production à Granges-près-Marnand en vue de l'absorption de la production des Grands Moulins de Cossonay a été effectué au cours des exercices précédents. Bien évidemment, nous consacrons aux investissements les montants nécessaires pour l'amélioration constante de nos outils de production.

La résultante de ces chiffres-clés est un bénéfice net après impôts inchangé pour l'exercice considéré de CHF 5.1 mio.

LE DIVIDENDE

Lors de notre dernière Assemblée générale, nous avons déjà relevé que nos actionnaires avaient participé par leur soutien à notre politique de développement, ce qui nous avait amenés à proposer le versement d'un dividende de CHF 6.00 par action.

La politique de concentration que nous avons poursuivie conduit à une amélioration certaine de l'ensemble de nos résultats et il nous est apparu qu'il serait juste que nos actionnaires y

soient associés. Il est ainsi proposé à votre Assemblée générale de donner son accord pour le versement, sur l'exercice 2016, d'un dividende brut de CHF 7.00 par action.

Chers Actionnaires, nous vous remercions sincèrement de votre fidélité, de votre confiance et de votre soutien à l'égard de notre société renouvelés chaque année.

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens également à remercier notre Directeur général, M. Marc Müller, et notre Comité de direction pour leur engagement sans limite, ainsi que tous nos collaboratrices et collaborateurs pour le précieux travail accompli tout au long de l'année afin d'assurer le succès de l'entreprise.



Me Michel Amaudruz

Le Président du Conseil d'Administration



1968



2014

ORGANIGRAMME GROUPE MINOTERIES SA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Marc Müller

**FINANCES/
SERVICES DE SUPPORT**

Blaise Simon

VENTE/MARKETING

SUISSE LATINE

Jacques Yerly

**SUISSE ALÉMANIQUE/
BONVITA AG**

Marcel Wächter

**INDUSTRIE/
STEINER MÜHLE AG**

Roland Düring

APPROVISIONNEMENT

André Betschart

PRODUCTION

Jürg Häfeli

LOGISTIQUE

Jean-Michel Blaser

PROCESSUS

FINANCES/SERVICES DE SUPPORT

La comptabilité du groupe, la consolidation et le controlling, le service informatique, le « Back-office », la comptabilité de l'ensemble des personnes morales et le système de contrôle interne relèvent de ce processus. L'élaboration et l'examen des projets de financement, y compris les mécanismes de surveillance sont également gérés dans ce processus.

VENTE/MARKETING :

- SUISSE LATINE

- SUISSE ALÉMANIQUE ET BONVITA AG

- INDUSTRIE ET STEINER MÜHLE AG

Les domaines de l'analyse et du suivi du marché sont réunis au sein de ce processus dans le respect des intérêts liés aux différents segments de clientèle.

APPROVISIONNEMENT

Ce processus est responsable de l'acquisition des matières premières et des emballages ainsi que de l'exploitation des silos externes et des centres collecteurs.

PRODUCTION

La gestion et la coordination de la transformation des blés panifiables et autres céréales, y compris le contrôle de la qualité, le développement et le suivi technique, sur nos différents sites, sont du ressort de ce processus.

LOGISTIQUE

L'organisation et la gestion de la logistique de nos différents sites et au niveau national sont réunies dans ce processus, tout comme l'enregistrement des commandes et la facturation.

ÉCHELLE 1: 10'753



EMMEN

GROUPE MINOTERIES SA

RAPPORT

ANNUEL

2016



1968



2013

1. MARCHÉ DES AFFAIRES

Il est évident que le franc fort, tout particulièrement depuis la décision historique prise il y a deux ans par la Banque nationale suisse (suppression du taux plancher le 15.01.2015) n'est pas de nature à améliorer les conditions-cadres de la Suisse comme pôle économique et, a fortiori, de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. La situation est toutefois décrite en termes flatteurs par maints politiciens, qui portent aux nues « la capacité d'adaptation admirable » de l'industrie. Sur le plan des cours de change, aucune détente n'est à espérer non plus.

(M.M.) Selon une étude détaillée, réalisée par l'Institut LINK sur mandat de l'association Pain suisse et publiée en automne 2016, dont l'objectif était de renseigner sur le comportement en termes d'achat et de consommation, mais aussi sur la perception du pain suisse, le produit créé à partir de farine provenant de céréales panifiables reçoit généralement de bonnes notes. 99 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles consommaient du pain. Et pour 83 % d'entre elles, le pain suisse est évalué de manière positive. Ces résultats confirment un sondage publié en France au 1^{er} semestre 2016 (Industries des Céréales n° 197), selon lequel 92 % des participants ont affirmé avoir toujours du pain chez eux, et où 50 % ont clairement exprimé que le pain était « indispensable » à une alimentation équilibrée. Jusque-là tout va bien, pourrait-on penser. En effet, les avis sur le pain sont notamment ce qui définit des conditions-cadres essentielles pour la meunerie. Cependant, notre secteur n'a enregistré aucun impact positif de ce « petit ballon d'oxygène pour le commerce de détail » qu'évoquait le nouveau patron de Denner dans la Sonntags-Zeitung (édition du 15.01.2017) en parlant de la croissance démographique soutenue qu'enregistre la Suisse depuis plusieurs années (voir notamment les points 1.1/1.2 ci-après). Bien au contraire : nous luttons au sein d'un marché qui s'est généralement contracté – particulièrement pendant l'année céréalière écoulée – un phénomène qui s'accorde mal avec notre modèle économique globalement orienté vers la croissance. Le fait que les moulins suisses sont exposés à une concurrence extrêmement rude, voire parfois « excessive », transparaît d'un article de la Berner Zeitung publié le 12.01.2017. L'économiste diplômé de la HSG de St. Gallen et technicien en meunerie, Hermann Marc Dür (Hermann Dür AG, Burgdorf) a eu ces mots remarquablement courageux à propos de la vente/fermeture brutale de son moulin qui était un établissement de taille moyenne : « Actuellement, la meunerie est un secteur totalement inintéressant sur le plan financier, et les perspectives d'avenir sont mauvaises. » Ce constat plutôt amer a le mérite d'être tout à fait pertinent pour un assez grand nombre d'acteurs de notre secteur qui ne parviennent pas à dépasser le seuil difficilement franchissable de la taille critique d'une entreprise. Pourtant, peu nombreux sont ceux qui, comme Hermann Marc Dür, ont la clairvoyance et l'honnêteté d'admettre que dans ce combat, ils tirent leurs dernières cartouches.

Il est évident que le franc fort, tout particulièrement depuis la décision historique prise il y a deux ans par la Banque nationale suisse (suppression du taux plancher le 15.01.2015) n'est pas de nature à améliorer les conditions-cadres de la Suisse comme pôle économique et, a fortiori, de l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. La situation est toutefois décrite en termes flatteurs par maints politiciens, qui portent aux nues « la capacité d'adaptation admirable » de l'industrie. Sur le plan des cours de change, aucune détente n'est à espérer non plus. En 2011 déjà, l'historien diplômé de Harvard, Niall Ferguson, connaisseur hors pair de l'histoire du monde financier, avait dit, lors d'une interview (30.10.2011) avec le journal Die Welt am Sonntag : « La zone euro pourrait devenir une sorte de zone zombie. » Et depuis lors, les conditions dans lesquelles évolue la zone euro, déterminante pour l'économie suisse, n'ont enregistré aucune amélioration. Le phénomène des achats transfrontaliers, qui a plus ou moins emboîté le pas à la chute de la monnaie européenne unique, et qui a à nouveau pris l'ascenseur le 15.01.2015, devrait s'être stabilisé à un nombre de milliards de francs à deux chiffres si l'on en croit l'étude annuelle très attendue du Credit Suisse, le secteur Food/Near-food comptant pour environ un tiers de cette somme. Mais scier la branche sur laquelle on est assis – et les amateurs des achats transfrontaliers ne font finalement rien d'autre – n'est qu'un aspect parmi d'autres de ce phénomène. L'euro a poussé au bord de la ruine les pays du sud structurellement affaiblis et ployant sous la pression de la dette, car depuis l'abandon de leur monnaie, ils étaient dans l'incapacité d'utiliser l'arme de la dévaluation pour accroître leur capacité concurrentielle (p.ex. taux de chômage chez les jeunes : Italie : 39 %, Espagne : 44 %, Grèce : 46 %). Les Britanniques, eux, avaient fait le bon choix à l'époque (usant de

SALAIRES MOYENS

L'économie suisse peine de plus en plus à exporter en raison des salaires moyens suisses, qui sont de loin les plus élevés à tous les niveaux par rapport aux autres pays, ceci abstraction faite d'autres facteurs de coûts absents en Europe et que nous nous infligeons parfois nous-mêmes. (Citons par exemple la redevance sur le trafic des poids lourds, qui a été relevée encore une fois d'environ 10 % en 2017 et sans aucune justification.)

prudence, avant même qu'il soit question du Brexit) en conservant la livre anglaise et, par conséquent, leur liberté d'action. L'économie suisse peine de plus en plus à exporter en raison des salaires moyens suisses, qui sont de loin les plus élevés à tous les niveaux par rapport aux autres pays, ceci abstraction faite d'autres facteurs de coûts absents en Europe et que nous nous infligeons parfois nous-mêmes. (Citons par exemple la redevance sur le trafic des poids lourds, qui a été relevée encore une fois d'environ 10 % en 2017 et sans aucune justification.) Dans ces conditions, les subventions privées accordées par l'industrie céréalière (Fédération suisse des producteurs de céréales/moulins fournisseurs) à la loi chocolatière, qui atteignent plusieurs millions de francs depuis 2011, ne suffisent quasiment plus pour assurer la compétitivité du 2^{ème} échelon de transformation dans les autres pays. À cela s'ajoute un facteur autrement plus aggravant: les importations de pain et de produits de boulangerie en provenance de la zone euro ont parallèlement explosé, ce qui a pu avoir pour effet d'étrangler ponctuellement la production locale. Il se produit en même temps – même s'il s'agit d'un phénomène marginal dans le secteur alimentaire – un transfert des comportements d'achat vers ce qu'il est convenu d'appeler le « e-commerce », avec pour effet de stimuler les entreprises étrangères. Citons à ce propos l'exemple de La Poste suisse qui traite quotidiennement à perte quelque 20'000 colis en provenance de Chine. (Source: SRF, 10.03.2016) (Relevons au passage que la Chine, devenue la première puissance économique du monde, est considérée par l'Union postale universelle comme un « pays en développement » et, à ce titre, bénéficie pour ses envois vers la Suisse d'un régime préférentiel en matière de taxes postales). Qui eût cru qu'à l'occasion de sa visite d'État en Suisse en janvier 2017, le Président chinois Xi Jinping puisse être qualifié de chef d'un pays en développement? Probablement pas lui.

La situation conjoncturelle n'est pas aussi positive et rose que le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et le DEFR la décrivent. « Boris Zürcher, chef de la Direction du travail au SECO, vante la résistance de l'économie suisse aux chocs conjoncturels ou structurels. Le choc de l'appréciation du franc suisse a été beaucoup mieux absorbé que certains ne l'avaient supposé » (Le Temps, 11.01.2017). Au cours des huit dernières années, 150'000 emplois ont été créés dans le système de santé et le secteur social, 46'000 dans l'éducation, 33'000 dans l'administration publique et 19'000 dans le domaine de l'information (source: SECO). Pendant la même période, l'industrie a toutefois perdu 55'000 postes de travail et le secteur de l'hôtellerie-restauration a vu disparaître 32'000 emplois. En réalité, le miracle suisse du travail n'en est pas un, car il est bâti sur le sable. La véritable valeur ajoutée nationale repose sur le processus industriel et commercial de fabrication, et non sur les postes de travail des pouvoirs publics. Dans son édition du 11.01.2017, le Tagesanzeiger s'exprime dans un article intitulé « Diesen Arbeitsmarkt muss man sich leisten können »: « Ist diese Entwicklung nachhaltig? (Un tel marché du travail exige d'avoir les reins solides. Cette évolution va-t-elle durer?) En définitive, bon nombre de ces emplois sont financés grâce aux deniers publics. Lorsqu'une proportion croissante de la population vit d'emplois dépendant des pouvoirs publics, on peut légitimement se demander d'où provient l'argent qui sert à les financer. Boris Zürcher affirmait que l'augmentation des postes de travail étatiques ne posait pas de problème tant qu'il existe une industrie de production en Suisse. »

MIRACLE SUISSE DU TRAVAIL

Au cours des huit dernières années, 150'000 emplois ont été créés dans le système de santé et le secteur social, 46'000 dans l'éducation, 33'000 dans l'administration publique et 19'000 dans le domaine de l'information (source: SECO). Pendant la même période, l'industrie a toutefois perdu 55'000 postes de travail et le secteur de l'hôtellerie-restauration a vu disparaître 32'000 emplois. En réalité, le miracle suisse du travail n'en est pas un, car il est bâti sur le sable. La véritable valeur ajoutée nationale repose sur le processus industriel et commercial de fabrication, et non sur les postes de travail des pouvoirs publics.

Si une telle approche, exprimée par un économiste de haut rang, reflète l'état d'esprit général de l'administration, il ne reste plus qu'à attendre une fin qui ne sera pas joyeuse. Si l'on en croit le SECO, le taux de chômage en Suisse atteignait 3.3 % à fin 2016. À y regarder de plus près, ce chiffre est considérablement embelli, tout comme celui du marché du travail. En effet, ces 3.3 % (149'000) reflètent uniquement les demandes d'emploi enregistrées auprès d'un office de l'emploi ou d'un office régional de placement. La statistique de l'aide sociale, récemment publiée, révèle qu'environ 266'000 personnes ont obtenu une aide sociale en 2015. De ce nombre, près de 69'000 personnes sont enregistrées comme étant sans revenu. De ces 69'000, 42'000 ne sont pas enregistrées auprès d'un office de l'emploi. Si l'on ajoute à ce nombre les 34'000 personnes devant se satisfaire d'un emploi intermédiaire mal rémunéré (sans contrat fixe), ou les 11'000 demandeurs d'emploi qui suivent un programme d'occupation temporaire, on est déjà plus proche de la réalité. (Cette analyse ne tient pas non plus compte des citoyens en fin de droit de chômage et qui n'osent pas demander une aide sociale.) Dans son édition du 25.12.2016, la Sonntags-Zeitung a clairement exprimé son avis sur ce sujet: « Le taux de chômage officiellement établi à 3.3 % est bien trop bas. En réalité, il se situe à plus de 5.2 %. »

Sur la base de ce bilan plutôt décevant, la Suisse ne serait-elle pas bien avisée d'adopter une position un tantinet plus modeste et ne ferait-elle pas bien de se souvenir qu'elle ne doit pas perdre de vue cette réalité : tout à fait indépendamment du secteur de fabrication industrielle et commerciale qui bénéficie à l'État, ne devrions-nous pas maintenir, dans notre pays, la base de notre alimentation, à savoir une chaîne de valeur agricole performante ?

En établissant nos rapports (rapports annuels et rapports intermédiaires), nous nous efforçons de mettre en lumière – et sans oeillères – l'évolution de l'industrie meunière dans un large contexte, compte tenu de l'économie dans son ensemble et considérée sur plusieurs années, voire plusieurs décennies. Véhiculer des informations sans substance, « noyer le poisson », partager un point de vue sans relief et calibré pour le marketing, tel n'est certainement pas notre style. Quant aux fameux « sustainability reports », qui se révèlent souvent être conçus principalement pour leur effet « feuille de vigne » permettant de cacher ces problèmes de production ou d'atteinte à l'environnement qu'on ne saurait voir, nous n'en avons cure. La meunerie reste un secteur facilement compréhensible et approchable, même pour les non-initiés, et dont l'image n'est pas ternie par un marché gris, par des conditions de travail obscures ou par d'autres « casseroles qu'il traînerait ». Divers sujets traités dans des rapports et comptes rendus antérieurs restent d'actualité, raison pour laquelle nous nous y référons brièvement dans certains chapitres de ce document.

Johann Schneider-Ammann, Président de la Confédération en 2016, a une approche caractéristique des idées du libre-échange. « En 2017, le ministre entend reprendre rapidement son bâton de pèlerin en faveur du libre-échange. » (L'Agefi, 20.12.2016) C'est ce qui nous a motivés à creuser la question de la mondialisation dans le secteur agricole (voir chapitre 2, La mondialisation du secteur agricole : chance ou menace ?). Lorsque, dans l'un des rapports publiés par son service en 2016, le préposé à la surveillance des prix étudie l'impact de la protection aux frontières pour les produits agricoles, on est quasiment sûr qu'il tente, fidèle à son approche néo-libérale, de propager les idées du libre-échange, du moins indirectement. Nous avons donc décidé d'examiner cette publication plus en détail. Nos commentaires figurent au chapitre 3, Surveillance des prix : les effets de la protection douanière sur les produits agricoles. Cette recherche est complétée au chapitre 4, La politique agricole suisse : une hérésie économique ?, dans lequel nous prenons position à propos de l'étude sur la politique agricole publiée en 2016 par le « groupe de réflexion » de l'Institut libéral à Zurich. Il va presque de soi que celui-ci se sente obligé de sacrifier au credo « laisser jouer les lois du marché, pas d'interventionnisme de l'État » (formulation de L'Agefi dans son édition du 20.12.2016, en relation avec la philosophie du Conseiller fédéral Schneider-Ammann), à l'instar du « think tank » Avenir Suisse.

Mais l'agriculture ne saurait être considérée ou jugée uniquement dans une perspective économique. La mission extrêmement vaste de l'agriculture est exposée dans l'article 104 de la Constitution fédérale (Cst). L'aspect décrit par la phrase « Elle (la Confédération) protège l'environnement contre les atteintes liées à l'utilisation abusive d'engrais, de produits chimiques et d'autres matières auxiliaires » et par la formulation explicite, dans le même article, « La Confédération veille à ce que l'agriculture contribue substantiellement à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural » est d'une importance primordiale. Dans le chapitre 5, Débat sur le glyphosate : vers un changement de paradigme ?, nous tenterons donc de clarifier un sujet largement débattu en 2016, notamment dans l'Union européenne. Abstraction faite des aspects multifonctionnels du secteur de l'agriculture, si l'on en juge aussi par les photos aériennes prises à plusieurs dizaines d'années d'intervalle et figurant comme illustrations dans le rapport annuel, on peut se poser une question : Le paysage rural suisse, quo vadis ?

1.1 STRUCTURE / ÉVOLUTION DU MARCHÉ

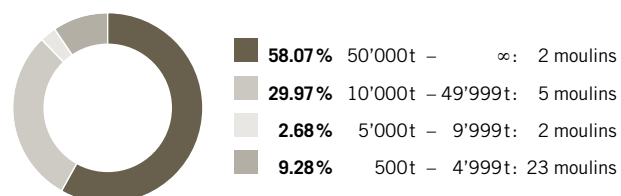
(M.M.) Le fait que le marché suisse de la farine soit anémique, non seulement depuis quelques années mais des décennies, est un secret de polichinelle qui suscite des commentaires variés même au sein de GMSA. Nous devons malgré tout tenter de comprendre les raisons profondes de ce phénomène. Il serait illusoire de croire que, pour toute réponse, il suffit de lancer la formule un peu désuète de la sagesse populaire : « On mangera toujours du pain ». Même si cet aphorisme est vrai dans l'absolu, il n'en reste pas moins que l'élément déterminant dans la chaîne de valeur de l'agriculture suisse est la provenance des produits.

« SUSTAINABILITY REPORTS »

La meunerie reste un secteur facilement compréhensible et approchable, même pour les non-initiés, et dont l'image n'est pas ternie par un marché gris, par des conditions de travail obscures ou par d'autres « casseroles qu'il traînerait ».

STRUCTURE DU SECTEUR/VOLUMES DE MOUTURE/STRUCTURE DU MARCHÉ

Source: FMS

**Mouture (blé tendre) par ordre de grandeur****Nombre de moulins**

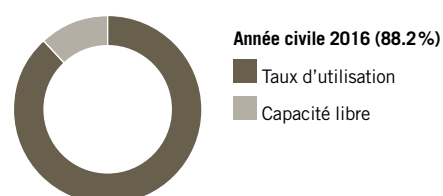
	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
500 t – 4'999 t	30	29	30	28	26	26	23
5'000 t – 9'999 t	2	3	2	1	1	1	2
10'000 t – 49'999 t	7	6	6	6	5	5	5
50'000 t – ∞	2	2	2	2	2	2	2
Total	41	40	40	37	34	34	32

Mouture (blé tendre) par ordre de grandeur**Quantité de mouture**

	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
500 t – 4'999 t	58'351	55'630	54'665	50'422	52'205	51'177	42'434
5'000 t – 9'999 t	10'934	16'652	10'658	5'396	5'757	6'042	12'250
10'000 t – 49'999 t	159'877	167'341	166'111	164'900	137'150	141'587	137'053
50'000 t – ∞	247'678	238'535	236'940	240'373	275'791	271'144	265'566
Total	476'840	478'158	468'374	461'091	470'903	469'950	457'303

Mouture (blé tendre) par ordre de grandeur**Part de marché en %**

	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
500 t – 4'999 t	12.24	11.63	11.68	10.94	11.09	10.89	9.28
5'000 t – 9'999 t	2.30	3.48	2.27	1.17	1.22	1.28	2.68
10'000 t – 49'999 t	33.52	35.00	35.47	35.76	29.13	30.13	29.97
50'000 t – ∞	51.94	49.89	50.58	52.13	58.56	57.70	58.07
Total	100	100	100	100	100	100	100

**TAUX D'UTILISATION DES SITES PRINCIPAUX DE PRODUCTION DE GMSA
(sans Steiner Mühle AG et Bonvita AG)**

Pendant les 30 dernières années, la population résidant en Suisse a augmenté de près de 2 millions de personnes (un tiers), ce qui représente du même coup un grand nombre supplémentaire de consommateurs potentiels de pain et de produits de boulangerie. Cependant, c'est se tromper lourdement que de croire que cet accroissement de population exceptionnel en Europe aurait pu, même dans une mesure très restreinte, stimuler la chaîne de valeur suisse dans le domaine des céréales panifiables. Certes, les habitudes de consommation pendant la période en question ont quelque peu changé, comme l'atteste l'étude LINK réalisée à la demande de l'association Pain suisse et publiée en octobre 2016. « Le pain est considéré comme un aliment de haute valeur, mais il connaît une désaffection, quel que soit le genre de pain considéré » (Management Summary, Schweizer Brot Nullmessung 2016). Cependant, même en accordant une large place à cet aspect, on aurait dû constater une croissance considérable, comme c'est le cas pour la meunerie allemande par exemple.

Au sein de la chaîne de valeur, il faut admettre, avec un regard sans complaisance – à commencer par l'agriculteur, puis le meunier et enfin le 2^{ème} échelon de transformation – qu'on n'a pas suffisamment prêté attention à l'identité des pains et des produits de boulangerie de provenance suisse. Dans ce domaine, nous avons quelques leçons à apprendre de la part de nos voisins autrichiens, qui ont compris depuis fort longtemps qu'il fallait accorder aux produits agricoles transformés un caractère « austrophile » faisant référence au terroir local. Comme le relève l'étude LINK précitée : « Spontanément, le pain suisse est associé à des caractéristiques telles que la fraîcheur, la qualité, le croustillant et la diversité plutôt qu'à l'origine. Seule la moitié des personnes interrogées estiment que le pain suisse est fabriqué exclusivement en Suisse et principalement à partir d'ingrédients locaux. » Autrement dit, ce constat décevant résultant des avis sur la consommation permet de penser que les importations de pain et de produits de boulangerie ont fortement augmenté avec les années, particulièrement sous l'influence de l'érosion du cours de l'euro cette dernière décennie et des nouvelles technologies en matière de conservation des aliments. L'impulsion de croissance due à l'évolution démographique positive a donc été plus que compensée.

Pendant l'année céréalière concernée (2015/2016), le volume de mouture a atteint 457'303 t (céréales panifiables) pour les 32 moulins considérés dans la statistique, ce qui représente le chiffre le plus bas depuis dix ans et, par rapport à l'an dernier, une diminution de 12'647 t du volume traité. (C'est aussi le double du volume moyen traité par un moulin suisse si l'on fait abstraction des deux plus grands établissements, à savoir Swissmill [Coop] et GMSA.)

La pression toujours plus forte des importations a quasiment eu un effet ravageur sur les moulins suisses pendant l'exercice considéré. Ainsi, le volume transformé dans les moulins de la catégorie entre 500 t et 4'999 t (23 moulins) a reculé pour passer de 51'177 t à 42'434 t. Cette diminution est toutefois relative si l'on considère qu'un moulin de ce type est capable d'accroître sa production pour se positionner dans le segment de volume entre 5'000 et 9'999 t (la question reste de savoir s'il s'agit en l'occurrence uniquement d'une restructuration interne d'entreprise dans le canton de Berne).

Par rapport à l'année céréalière précédente (2014/2015), le segment des moulins ayant une capacité entre 10'000 et 49'999 t a reperdu le volume des transformations qu'il avait gagné alors. Les moutures réalisées par les cinq prestataires ne représentaient donc plus que 137'053 t (2015/2016), contre 141'587 t (2014/2015), ce qui équivaut à une contraction des activités, avec une part de marché se situant désormais juste en-dessous de la barre des 30 %. La catégorie dépassant les 50'000 t, dont font partie Swissmill (Coop) et GMSA a également « perdu des plumes ». Avec 265'566 t (2015/2016) contre 271'144 t (2014/2015), la perte en volume de moutures s'élève à 5'578 t. La part détenue par ces deux protagonistes se stabilise néanmoins, compte tenu du marché en recul de 12'647 t, à un peu plus de 58 %, ce qui correspond à la moyenne des années céréalières 2013/2014 et 2014/2015. Si l'on considère les moutures de céréales panifiables soumises aux réserves obligatoires, GMSA devance légèrement le moulin de Coop. Si l'on tient plutôt compte des moutures dans leur ensemble (farines pour l'alimentation humaine, farines techniques, meunerie spéciale [avoine, maïs, etc.]), le moulin de Coop occupe nettement la tête. Ce classement au niveau national est également évident si l'on observe l'imposant silo, avec ses 118 mètres de hauteur, qui a été mis en service au cours de l'année 2016. (Nous laisserons à l'appréciation personnelle des amateurs d'architecture

IDENTITÉ PAINS/PRODUITS DE BOULANGERIE

Au sein de la chaîne de valeur, il faut admettre, avec un regard sans complaisance – à commencer par l'agriculteur, puis le meunier et enfin le 2^{ème} échelon de transformation – qu'on n'a pas suffisamment prêté attention à l'identité des pains et des produits de boulangerie de provenance suisse.

PRESSION DES IMPORTATIONS

La pression toujours plus forte des importations a quasiment eu un effet ravageur sur les moulins suisses pendant l'exercice considéré.

CLASSEMENT

Ce classement au niveau national est également évident si l'on observe l'imposant silo, avec ses 118 mètres de hauteur, qui a été mis en service au cours de l'année 2016. (Nous laisserons à l'appréciation personnelle des amateurs d'architecture le soin de décider si cet impressionnant silo répond bien à la terminologie interne de Coop, qui le qualifie aimablement de « grenier à grain » [Kornhaus], ou s'il ressemble plutôt, comme le décrivait la NZZ dans son édition du 17.04.2016, à un « bâtiment symbolique de la cité des bords de la Limmat et dégageant tout le charme d'un monument de guerre soviétique émergeant des marais de Mazurie. »)

le soin de décider si cet impressionnant silo répond bien à la terminologie interne de Coop, qui le qualifie aimablement de « grenier à grain » [Kornhaus], ou s'il ressemble plutôt, comme le décrivait la NZZ dans son édition du 17.04.2016, à un « bâtiment symbolique de la cité des bords de la Limmat et dégagant tout le charme d'un monument de guerre soviétique émergeant des marais de Mazurie. »)

1.2 ÉVOLUTION DU VOLUME DES VENTES

(M.M.) Nous avons été bien avisés d'être prudents en évaluant l'augmentation du chiffre d'affaires à 3 % dans le rapport intermédiaire (1^{er} semestre 2016). En effet, presque aucun segment d'activité n'a été épargné par l'effet d'érosion qui s'est produit en particulier pendant les mois d'été. Le nombre de boulangeries artisanales a encore diminué, un indicateur qui reflète dans une certaine mesure une évolution quasi sans frein enregistrée depuis des années. Si l'on en croit le Profil sectoriel 2016 publié par l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS), 1'563 boulangeries-confiseries se partagent encore le marché. Si l'on écarte les quelque 200 entreprises exclusivement actives dans le secteur de la confiserie, le nombre de boulan-

BASE DE CLIENTÈLE

Force est de constater que pendant les dix dernières années – en tout cas si l'on s'en tient à une évaluation chiffrée – un tiers des entreprises constituant notre base de clientèle et source de chiffre d'affaires a disparu.

geries artisanales classiques tombe nettement en dessous du seuil de 1'400. Selon les indications de l'Office fédéral de la statistique, il n'existait plus que 1'333 boulangeries en 2013. Quoi qu'il en soit, force est de constater que pendant les dix dernières années – en tout cas si l'on s'en tient à une évaluation chiffrée – un tiers des entreprises constituant notre base de clientèle et source de chiffre d'affaires a disparu. Bien entendu, certaines boulangeries artisanales relativement prospères

et bien positionnées, dont quelques-unes s'étaient même transformées en entreprises semi-industrielles, ont pu profiter de cet éclaircissement des rangs. D'une manière générale, nous constatons cependant que pour les entreprises ayant arrêté leur activité en raison de problèmes de succession, de fermeture volontaire ou d'insolvabilité, le chiffre d'affaires s'est étioilé de manière presque incontrôlée. Il n'est pour ainsi dire pas possible de discerner dans quelle direction le vent va tourner pour les fournisseurs de produits de boulangerie encore présents sur le marché. Sachant que le marché de la farine a tendance à se contracter (voir point 1.1), il faut admettre que malgré une augmentation ininterrompue de la population (2016: +1 %), il se produit un transfert de la chaîne de valeur vers l'étranger. Ainsi, pour toutes les entreprises liées à la valorisation des produits agricoles, le choc pour le franc suisse ressenti après la décision prise par la Banque nationale suisse le 15.01.2015 est tout sauf digéré.

Croire que les difficultés se limitent au groupe de clients formé par les entreprises artisanales est une erreur. Le « make » est devenu, chez quelques-uns de nos clients et de manière très prononcée dans le secteur de l'hôtellerie/gastronomie, et ce pour des raisons de confort et de facilité, un réflexe de « buy ». Au lieu de miser sur la production indigène, ils ouvrent ainsi la voie à la délocalisation, principalement à l'étranger, des quantités de farine ou des produits spéciaux indirectement liés à cette pratique. Quelques acteurs ayant fort heureusement réalisé qu'une telle politique ne saurait être qu'une solution de remplacement à court terme et praticable ponctuellement, tentent, à grand renfort de projets d'investissement, de récupérer la chaîne de valeur.

PRODUCTION DE FARINES/PRODUITS SPÉCIAUX (SANS LES ISSUES DE MEUNERIE)

Nous renonçons à la segmentation classique des clients, et par conséquent à une distinction nette entre les secteurs d'activités en raison de la fluidité intersectorielle. La répartition entre trois différents domaines de responsabilités pour la vente et le marketing est plutôt dictée par les frontières linguistiques et les groupes de produits. Seul le résultat global du groupe sera donc communiqué mais, bien entendu, sans notre participation en Valais, qui n'est transitivement pas incluse dans notre périmètre de consolidation. Pour l'année 2016, la production a atteint 120'235 t de farines pour l'alimentation humaine/les produits spéciaux et les farines à usage technique, ce qui correspond à une augmentation de 1'079 t, soit 0.9 %.

1.3 PART DE MARCHÉ

(M.M.) Pour pouvoir respecter les délais impartis par la Bourse, il faut que les chiffres et les données soient prêts pour mi-février, voire un peu plus tôt en ce qui concerne le texte du rapport annuel. Comme les années précédentes, et pour assurer la cohérence des données et leur comparaison d'une année à l'autre, nos réflexions reposent sur les éléments d'infor-

mation tirés de l'année céréalière usuelle de notre secteur (du 1^{er} juillet au 30 juin). Pour établir la part de marché de GMSA, nous comparons donc le résultat de l'année civile (2016) et les données collectées en automne à l'échelon national par la Fédération des Meuniers Suisses (FMS), sur la base de l'année céréalière écoulée (dans notre cas: 2015/2016). L'expérience montre que les écarts entre l'année civile et l'année céréalière sont négligeables, du moins en comparaison pluriannuelle et sous réserve d'événements extraordinaires.

De plus, comme auparavant, nous écartons les moulins produisant moins de 500 t de farine par année et n'entrant donc pas dans le cadre de considérations macro-économiques, ce qui correspond aux usages internationaux (cette catégorie de moulins, qui compte encore 18 établissements selon les données de la FMS, a moulu 3'730 t en tout, ce qui représente moins de 1 % du volume total).

Toutes les autres catégories de moulins ont traité, pendant l'année céréalière écoulée (2015/2016), 457'303 t de céréales panifiables (blé, épeautre, seigle) soumises aux réserves obligatoires, ce qui représente une diminution de 12'647 t (2.7 %) par rapport à l'année passée, un phénomène guère observé au cours des dernières décennies. Si l'on admet qu'une comparaison est possible sur la base des rapports successifs et si, forts de cette observation, nous estimons que les rendements n'ont pas varié, le marché suisse de la farine représente un volume de 366'620 t. L'année passée (année céréalière 2014/2015), ce volume atteignait encore 376'801 t. Avec une diminution de 10'181 t, le marché s'est donc contracté de près de 2.7 %. Pendant l'année civile 2014, nous avions estimé que la part de marché de GMSA s'élèverait à environ 32 %. L'année passée (2015), nous pensions encore que ce chiffre atteindrait 30.6 %. Pour l'exercice sous revue (2016), cette valeur – bien entendu après déduction des farines non soumises aux réserves obligatoires (farines à usage technique) et/ou non considérées comme des céréales panifiables (principalement des produits de Steiner Mühle AG) – devrait s'élever à 31.1 %.

VOLUME DES CÉRÉALES PANIFIABLES MOULUES

Toutes les autres catégories de moulins ont traité, pendant l'année céréalière écoulée (2015/2016), 457'303 t de céréales panifiables (blé, épeautre, seigle) soumises aux réserves obligatoires, ce qui représente une diminution de 12'647 t (2.7 %) par rapport à l'année passée, un phénomène guère observé au cours des dernières décennies.

1.4 UTILISATION DES CAPACITÉS

(M.M.) De manière très générale, nous focalisons nos considérations relatives au rapport annuel sur les moulins (sites de production) dont l'activité est dédiée exclusivement au traitement de céréales panifiables. Steiner Mühle AG, Zollbrück, dont on peut dire qu'il offre une vaste palette de produits comprenant presque tous les assortiments de céréales connues Bio/Demeter, est également laissé de côté, tout comme Bonvita AG, Stein am Rhein (cette entreprise s'est spécialisée dans la production de panures par un procédé de fabrication classique, et particulièrement dans les produits de niche). Cette approche pragmatique ne s'explique toutefois pas uniquement en raison des produits finis disponibles sur le marché, mais également par le processus de production, qui se situe entre l'activité d'un moulin classique (mouture de blé, d'épeautre et de seigle), celle d'un fabricant de panures et celle d'une entreprise couvrant toute la palette de produits spéciaux Bio. Il va également de soi que, compte tenu de la quote-part des résultats de participation jusqu'à fin 2019 (30 %) auprès de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, il est impossible de prendre en compte les résultats de ce moulin, qui n'est pas soumis aux principes de consolidation (intégration globale) et qui a absorbé les volumes de farine résiduels (produits spéciaux) provenant des Moulins de Sion SA au 2^{ème} semestre 2015.

L'évolution du marché ces dernières années ne va pas dans le sens des efforts visant à atteindre un taux d'utilisation optimal des capacités. Ainsi, aucune variation notable n'a été observée dans les gammes principales de produits basés sur les différents modes de culture (conventionnel, production intégrée IP-Suisse, Bio). Les fournisseurs de pain et de produits de boulangerie, tout comme les moulins eux-mêmes, tentent plutôt de se démarquer de la concurrence en utilisant des types de céréales aux accents exotiques (quinoa, teff, etc.) ou un mélange de ces céréales, qu'ils qualifient de «superfood», mais qui, à y regarder de plus près, n'offrent quasiment aucune plus-value par rapport aux types de céréales classiques. De plus, même si l'approche régionale en Suisse est en principe à saluer, le nombre de produits les plus divers, limités à une région géographique très restreinte est multiplié jusqu'à l'absurde. Cette tendance touche tout particulièrement le secteur des céréales panifiables. Ainsi, le programme GRTA (Genève Région – Terre Avenir) lancé en 2004, qui profite d'un

« SUPERFOOD »

Les fournisseurs de pain et de produits de boulangerie, tout comme les moulins eux-mêmes, tentent plutôt de se démarquer de la concurrence en utilisant des types de céréales aux accents exotiques (quinoa, teff, etc.) ou un mélange de ces céréales, qu'ils qualifient de «superfood», mais qui, à y regarder de plus près, n'offrent quasiment aucune plus-value par rapport aux types de céréales classiques.

LA SUISSE, UNE RÉGION

Même s'il faut, à juste titre d'ailleurs, accorder à l'idée de « slow food » un grand crédit, on reste tout de même perplexe à la vue d'une telle multitude de produits, car la Suisse, vue dans un cadre plus vaste, n'est finalement rien d'autre qu'une région.

solide soutien politique de la part des pouvoirs publics, a fait école dans d'autres cantons, avec pour effet des dépenses importantes et des coûts supplémentaires pour l'ensemble de la chaîne de valeur (séparation des équipements pour le stockage, la production, la gestion des stocks). Au passage, relevons qu'indépendamment de ce fait, un cloisonnement marqué (exagéré) du marché au nom du maintien de la chaîne de valeur régionale n'est pas sans poser certains problèmes en matière de politique de la concurrence. Même s'il faut, à juste titre d'ailleurs, accorder à l'idée de « slow food » un grand crédit, on reste tout de même perplexe à la vue d'une telle multitude de produits, car la Suisse, vue dans un cadre plus vaste, n'est finalement rien d'autre qu'une région.

Reste en fin de compte ce bel aphorisme : « Le marché a toujours raison, même quand il se trompe. » Nous n'avons plus qu'à nous y adapter. La fragmentation toujours plus grande de la production de farine a pour conséquence qu'une infrastructure existante et technique plus coûteuse doit être mise en place pour répondre adéquatement à la capacité de production et pour satisfaire aux exigences économiques.

L'année passée, nous avons conclu le chapitre « Utilisation des capacités » par ces mots : « Il va pratiquement de soi que cette utilisation des capacités inférieure à l'optimum demande des corrections et des adaptations, dans l'intérêt de la stabilité économique et financière de l'entreprise. » Par cette remarque sibylline, et en rappelant au passage que le taux d'utilisation à l'époque s'élevait à 75.6 % (261 jours/24 heures), nous avons relevé qu'il s'agissait d'équilibrer la capacité de production.

Dont acte. Nous avons déjà abondamment commenté cet aspect et, dans la foulée, parlé de la délocalisation du volume de production de farine de Penhalaz à Granges, au chapitre 2, Dans l'entreprise/Corrections de faiblesses économiques internes (rapport intermédiaire 2016).

Grâce à cette délocalisation et à l'amélioration du processus de production réalisée, le taux d'utilisation a passé à 88.2 % (304 jours/24 heures). Afin de garantir la cohérence du rapport, nous partons d'une base de 345 jours/24 heures = 100 %, comme lors des années précédentes.

1.5 ADAPTATION DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

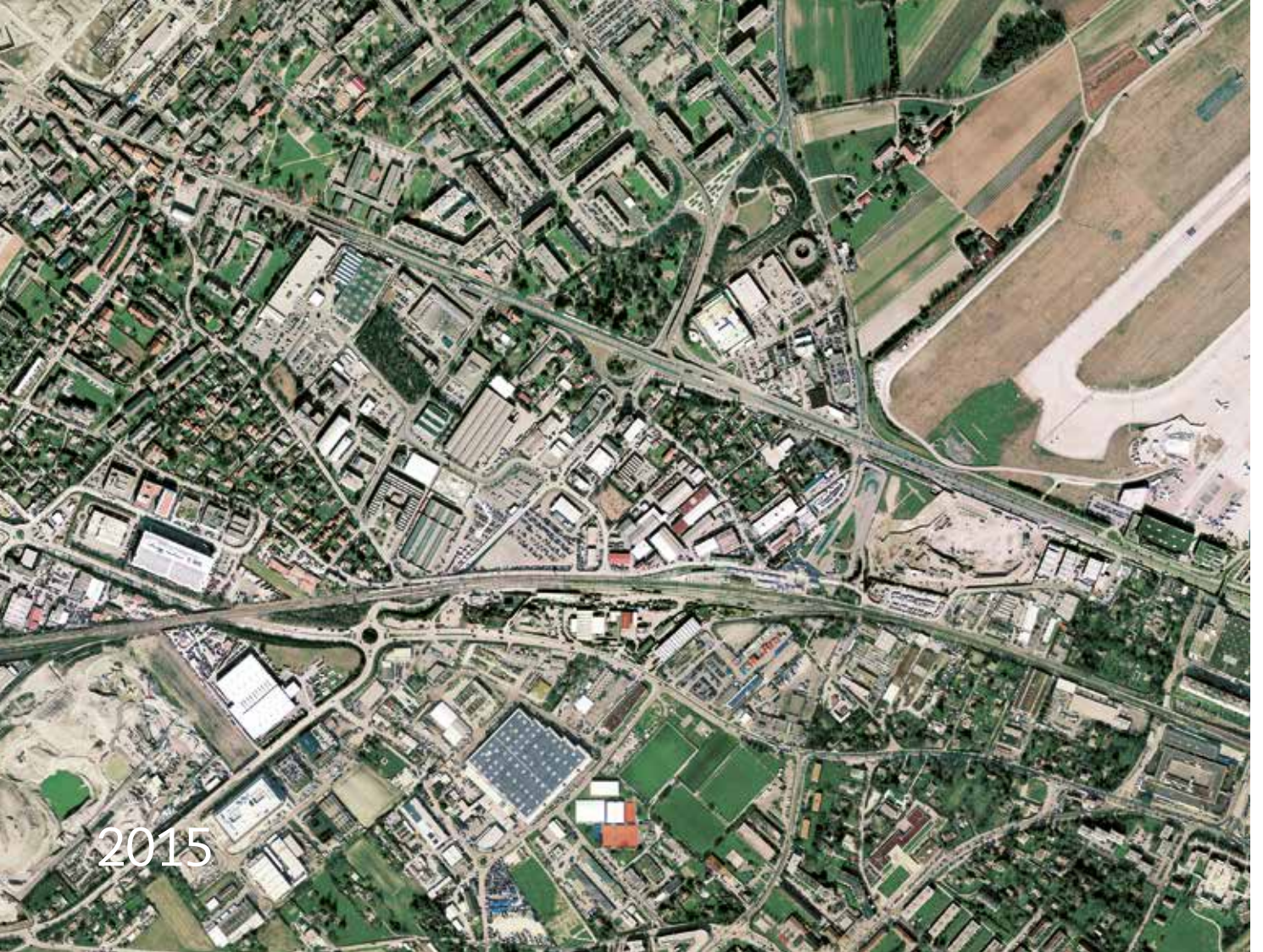
ADAPTATION À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

Depuis des décennies (voir chapitre 1.1 Structure/Évolution du marché), on n'observe aucune impulsion de croissance sur le marché suisse de la farine de blé tendre. Les moulins doivent s'adapter bon gré mal gré à ces conditions, car ils doivent générer des recettes suffisantes, même dans une conjoncture de plus en plus difficile.

(M.M.) Depuis des décennies (voir chapitre 1.1 Structure/Évolution du marché), on n'observe aucune impulsion de croissance sur le marché suisse de la farine de blé tendre. Les moulins doivent s'adapter bon gré mal gré à ces conditions, car ils doivent générer des recettes suffisantes, même dans une conjoncture de plus en plus difficile. Cette ligne politique est également celle que nous avons estimée nécessaire de suivre après la création de Groupe Minoteries SA en 2002. Jusqu'à fin 2016, la capacité brute de production dans le secteur des céréales panifiables a été réduite de 330 t/24 heures (2003/2004: Eberle Mühlen, Rickenbach, moulin de 60 t, délocalisation de la production à Goldach; 2004: Moulins de Sion, moulin de 80 t, délocalisation de la production à Granges; 2007: Intermill, moulin de 50 t, délocalisation de la production à Goldach/Granges; 2015: Moulins de Sion, moulin spécial de 10 t, délocalisation à Naters; 2016: Grands Moulins de Cossonay, moulin de 130 t, délocalisation à Granges). Dans le même temps, les deux pôles principaux (Moulins de Granges SA et Bruggmühle Goldach AG) ont dû être agrandis et leurs capacités adaptées pour faire face au surcroît de production. Dans ces deux moulins, la capacité de production a globalement augmenté de 150 t/24 heures. En d'autres termes, la capacité globale dont le groupe dispose a diminué de 180 t/24 heures (chiffre net), ce qui correspond à un volume de mouture potentiel de près de 60'000 t au maximum des capacités. À cela s'ajoute que les quatre sites de production correspondants ont été désaffectés, ce qui explique que les coûts structurels de ces sites ont été supprimés.



1957



2015

2. LA MONDIALISATION DU SECTEUR AGRICOLE : CHANCE OU MENACE ?

« La Belle-Époque, qui fut rétrospectivement une période dorée pour le progrès, se termina en quelques jours avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le libre-échange et l'expansion de la civilisation étaient les mots d'ordre de cette époque. » (Schweizer Bauer, 23.01.2016) Mais cette époque dorée ne le fut que pour une petite classe de privilégiés, puisqu'entre 1850 et 1900, plus de 330'000 Suisses, dont un grand nombre de la population rurale qui était la perdante de cet ordre économique, furent contraints de se transformer en véritables réfugiés économiques pour aller chercher leur subsistance sur d'autres continents.

(M.M.) Même si le terme « mondialisation », qui sert à désigner la planétarisation croissante des interactions entre les divers domaines de la vie (économie, culture, politique, communication), est une création datant des années 80, le phénomène est connu depuis plusieurs siècles et a été refoulé à plusieurs reprises par des vagues de protectionnisme. On peut même remonter jusqu'au 16^{ème} siècle, durant lequel les Fugger, dynastie de banquiers et de marchands germaniques, réussirent à construire un empire économique englobant la totalité du continent européen, au point d'accumuler des richesses devenues mythiques et sans égal jusqu'à aujourd'hui. Si l'on revient en Suisse, la mondialisation au sens économique du terme a commencé avec la construction de la première ligne de chemin de fer. La facilitation des transports,

ÉLÉMENTS-CLÉS

La mondialisation au sens économique du terme a commencé avec la construction de la première ligne de chemin de fer. La facilitation des transports, liée aux nouvelles possibilités de communication (deux éléments essentiels et simultanément deux conditions de base de la collaboration internationale), a eu pour conséquence un rétrécissement croissant du monde.

liée aux nouvelles possibilités de communication (deux éléments essentiels et simultanément deux conditions de base de la collaboration internationale), a eu pour conséquence un rétrécissement croissant du monde. Le Traité Cobden-Chevalier, rendant possible un libre-échange étendu entre la France et le Royaume-Uni, fut signé en 1860. Ce Traité, au cœur de la politique commerciale et économique libérale du 19^{ème} siècle, a fait école. Un accord comparable fut en effet conclu avec la Belgique en 1861. L'Allemagne suivit en 1862. La Norvège, la Suède, les Pays-Bas et la Suisse rejoignirent les rangs en 1864. Jusqu'en 1875, près de 60 autres accords de ce genre furent signés. En 1879, motivé par la protection de l'agriculture allemande, le chancelier du Reich, Otto von Bismarck, réintroduisit progressivement des droits de douane agricoles, jusqu'à ce que le Ministre français de l'agriculture, Jules Méline, ultérieurement fondateur du Crédit Agricole, crée en 1892 des droits de douane protecteurs de l'agriculture (tarif Méline), secteur économique essentiel pour la France, posant ainsi un signal fort en faveur d'une souveraineté alimentaire raisonnable.

Cette phase précoce d'agriculture suisse mondialisée eut pour conséquence que la Suisse, jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale, fut contrainte, pour des raisons économiques (voir explications ci-après sur les avantages comparatifs), de miser sur l'économie laitière et, par conséquent, d'importer environ 80 % de ses besoins en céréales, principalement des États-Unis. Les vannes des importations de farine étant par ailleurs largement ouvertes, les moulins suisses furent poussés au bord de la ruine et la branche s'affaiblit considérablement. Cette première phase de mondialisation et de libre-échange se termina durant l'été 1914 : « La Belle-Époque, qui fut rétrospectivement une période dorée pour le progrès, se termina en quelques jours avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le libre-échange et l'expansion de la civilisation étaient les mots d'ordre de cette époque. » (Schweizer Bauer, 23.01.2016) Mais cette époque dorée ne le fut que pour une petite classe de privilégiés, puisqu'entre 1850 et 1900, plus de 330'000 Suisses, dont un grand nombre de la population rurale qui était la perdante de cet ordre économique, furent contraints de se transformer en véritables réfugiés économiques pour aller chercher leur subsistance sur d'autres continents. (La Suisse comptait 3.3 millions d'habitants en 1900).

Personne ne s'attendait à l'interruption d'une grande partie des courants commerciaux traditionnels, il est vrai, difficilement prévisible, car avant 1914, aucune expérience de ce type n'avait jamais été faite. La situation de l'approvisionnement de la Suisse, aggravée par les très difficiles récoltes de 1916 et 1917 dans le monde, prit une tournure dramatique, ce qui provoqua notamment les plus importantes émeutes sociales depuis la fondation de l'État fédéral.

La mondialisation et, avec elle, les tentatives politiques de certains groupements de supprimer totalement les barrières douanières dans le plus grand nombre possible de secteurs économiques, parmi lesquels l'agriculture, peut-elle être considérée comme un progrès inéluctable que l'on ne peut arrêter, après toutes les expériences douteuses accumulées au cours de

l'Histoire? L'ambassadeur Dr. Christian Etter (délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux) partage volontiers cet avis : « La mondialisation, entraînée par la technologie, n'a pas d'autre frein que le progrès. Ce ne serait, du reste, pas souhaitable en termes de productivité et de prospérité. ... Leur croissance [des pays émergents] a été d'autant plus forte qu'ils ont participé intensément à la division internationale du travail » (La Vie économique, SECO 10/2010). Cette opinion ne devrait être partagée sans réserve que par les plus hautes sphères de la politique et les entreprises multinationales actives à l'échelle planétaire. (Dans son allocution du 05.01.2017, le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a cité dans un seul souffle la réforme et la mondialisation comme de grandes conquêtes qui ont rendu « notre vie sur cette planète plus digne d'être vécue et plus intensive ».)

Pour savoir ce qu'il nous faut attendre de notre Ministre de l'économie et Chef du DEFR en matière de libre-échange, il suffisait de lire L'Agefi du 20.12.2016 : « Le libre-échange sera toujours sa priorité. »

Toutefois, l'année 2016 aura peut-être été marquée par un certain changement de mentalité et, de ce fait, par le retour à une conception plus raisonnable de l'importance des frontières et des intérêts nationaux. Après le Brexit, qui a brisé l'un des principaux piliers de l'UE, et l'élection aux États-Unis d'un Président très sceptique, voire opposé aux accords commerciaux internationaux tels que le TPP (Trans-Pacific Partnership), le Nafta (North American Free Trade Agreement) ou le TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership), on peut au moins espérer que l'euphorie exprimée face au libre-échange et à la mondialisation fera place désormais à une période de désenchantement. Ce serait se tromper lourdement que de croire que le nouveau locataire de la Maison-Blanche est le représentant d'une doctrine totalement nouvelle. Les réflexes de défense et le retour aux valeurs nationales qui les accompagne ne sont pas du tout nouveaux. (Chinese Exclusion Act des États-Unis de 1882 : Interdiction de l'immigration chinoise afin d'empêcher le dumping salarial, en vigueur durant des décennies.)

IMPORTANCE DES FRONTIÈRES NATIONALES

Toutefois, l'année 2016 aura peut-être été marquée par un certain changement de mentalité et, de ce fait, par le retour à une conception plus raisonnable de l'importance des frontières et des intérêts nationaux.

On ne croit visiblement plus sans réserve les cercles qui considèrent la prospérité comme le fruit des quatre libertés fondamentales de l'UE (libre-circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux). Ceci est imputable au fait que de larges cercles de la population européenne n'ont guère profité des « bénédictions » censées découler de ces belles promesses. Déjà en 2010, la NZZ am Sonntag (édition du 21.11.2010) constatait : « La classe moyenne des pays de l'OCDE forme le pilier de l'économie de marché. Toutefois, les revenus de la classe moyenne stagnent depuis longtemps dans nombre de pays de l'OCDE. Aujourd'hui, les moteurs de la mondialisation se trouvent ailleurs ». Quotidien libéral a priori plus que favorable au libre-échange, la NZZ semble lentement changer son fusil d'épaule : « C'est surtout la classe moyenne des pays industrialisés qui se considère comme la perdante de la mondialisation. Elle ne le fait pas uniquement sur la base d'un sentiment diffus. Une analyse de l'économiste Branko Milanovic, portant sur 120 pays, a ainsi montré que ces dernières décennies, de larges couches de la population des pays industrialisés n'ont effectivement pas enregistré de hausse réelle de leurs salaires. En revanche, les profits sont allés aux classes moyennes des pays émergents – surtout la Chine et l'Inde – et au 1 % de la population mondiale réalisant les revenus les plus élevés : les revenus de ces deux groupes ont nettement progressé. » (NZZ, 31.12.2016) Dans le même article, on peut également lire ceci : « D'un point de vue global, le bilan est donc bel et bien positif, puisque des centaines de millions d'êtres humains sont sortis de la grande pauvreté pour rejoindre la classe moyenne. »

Mais est-ce vraiment notre premier devoir de venir en aide, en signant des accords de libre-échange, à des pays dont la misère est la plupart du temps endogène, et notamment à des pays qui disposent de grands marchés intérieurs et qui devraient en principe, comme grandes économies, être autosuffisants? La délocalisation de secteurs économiques à forte plus-value en Europe et en Asie ne nous affaiblit-elle pas à moyen et à long termes? (D'après une étude récente du Credit Suisse, les seuls achats transfrontaliers font transférer environ 10 milliards de francs de pouvoir d'achat dans les pays voisins de la Suisse.) Entre 1990 et 2007, d'après une étude publiée en 2013 par trois économistes américains renommés David Autor, David Dorn et Gordon Hanson, les États-Unis ont perdu environ 2.5 millions d'emplois au profit de la Chine. La remarque suivante, figurant dans l'article de la NZZ cité plus haut, sonne en tout cas de manière plutôt cynique : « Les défenseurs du libre-échange soulignent à juste titre que les gains réalisés sur les marchés ouverts sont si importants qu'ils permettraient de dédommager les perdants. Et à la fin, il resterait encore quelque chose. » Appliquons cette remarque à

4 LIBERTÉS FONDAMENTALES

On ne croit visiblement plus sans réserve les cercles qui considèrent la prospérité comme le fruit des quatre libertés fondamentales de l'UE (libre-circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux). Ceci est imputable au fait que de larges cercles de la population européenne n'ont guère profité des « bénédictions » censées découler de ces belles promesses.

l'agriculture suisse : Peut-on vraiment oser imaginer que quelqu'un, dans l'UE, aux États-Unis ou en Chine, qui sont sans aucun doute les gagnants du libre-échange agricole, considérerait un jour la Suisse, ses agriculteurs et les échelons de transformation en aval comme faisant partie des pauvres, si notre pays devait démanteler la protection douanière pour les matières premières agricoles ?

AVANTAGES FINANCIERS COMPARATIFS

L'argument économique principal en faveur du libre-échange et les cycles de négociations commerciales mondiales de l'OMC, ce sont les fameux « avantages financiers comparatifs ». Exprimé autrement : « On pense ainsi que le commerce se traduit toujours par un gain de productivité pour un pays, si ce dernier se concentre sur ses principales compétences relatives, soit sur les secteurs dans lesquels son potentiel de productivité est meilleur comparativement aux autres. » (Tages-Anzeiger, 05.12.2016).

L'argument économique principal en faveur du libre-échange et les cycles de négociations commerciales mondiales de l'OMC, ce sont les fameux « avantages financiers comparatifs ». Exprimé autrement : « On pense ainsi que le commerce se traduit toujours par un gain de productivité pour un pays, si ce dernier se concentre sur ses principales compétences relatives, soit sur les secteurs dans lesquels son potentiel de productivité est meilleur comparativement aux autres. » (Tages-Anzeiger, 05.12.2016). Cette théorie économique signifie « qu'un pays en tant que tel peut tirer un avantage du libre-échange ; elle n'affirme pas que chaque individu de ce pays en profitera. Grâce au commerce, certains groupes sociaux se porteront mieux, mais le niveau de vie d'autres groupes va peut-être reculer » (David Miles, Andrew

Scott, Francis Breedon, « Makroökonomie – Globale Wirtschaftszusammenhänge verstehen », 2012). Le chef-économiste du Fonds monétaire international, Maurice Obstfeld, cité dans le même article du Tages-Anzeiger, est encore plus clair : « Pourtant, Obstfeld se consacre de façon approfondie aux effets négatifs du libre-échange, surtout au fait que quelques-uns, qui sont déjà les plus prospères, vont y gagner beaucoup, alors que d'autres ressentiront les effets de l'ouverture économique sous forme de pression sur les salaires, voire d'augmentation du chômage. »

Paul Krugmann, prix Nobel d'économie et professeur à l'Université de Princeton, considère les choses de façon beaucoup plus pragmatique que certains moteurs du libre-échange au sein de la Confédération, raison pour laquelle le Tages-Anzeiger, renvoyant au numéro de décembre du magazine trimestriel du FMI, « Finances & Développement », écrit ce qui suit : « D'autre part, l'élan des politiques commerciales et d'investissement toujours plus libérales semble au point-mort. En fait, il a déjà commencé à s'essouffler avant la crise financière, sans parler de l'élection de Donald Trump... Si les accords tels que le TTIP ou le TPP devaient ne pas aboutir, ce ne serait pas une tragédie, d'après Krugmann. Une guerre commerciale mondiale serait, bien sûr, une toute autre affaire. Mais, si nous pouvons éviter ce type de catastrophe, pense Krugmann, le mieux est de considérer que la mondialisation est un projet plus ou moins achevé, et de calmer le débat. » Ce point de vue est confirmé dans le manuel de macroéconomie cité plus haut. Jusqu'au Cycle d'Uruguay compris (le Cycle de Doha est en discussion depuis 15 ans), les barrières douanières entre les membres de l'OMC avaient été réduites au fil des huit derniers cycles de négociations aux 13 % restant actuellement par rapport à 1930. La Suisse, qui se vend bien comme pays exportateur sur la scène internationale grâce à son économie intacte et à ses conditions politiques fiables, devrait envisager des efforts supplémentaires en direction du libre-échange avec une bonne dose de scepticisme, et non uniquement pour des raisons relevant de la politique agricole afin de ne pas provoquer une vague de protectionnisme indésirable (à son détriment) dans d'autres pays.



1957



2013

3. SURVEILLANCE DES PRIX : LES EFFETS DE LA PROTECTION DOUANIÈRE SUR LES PRODUITS AGRICOLES

Les diverses marges attestent, mieux que les autres indices ou indicateurs économiques, qu'indépendamment de la branche, des protagonistes du marché se battent avec acharnement, ce qui incite les producteurs/fournisseurs à prendre des mesures économiques efficaces pour réaliser des gains raisonnables. D'autres protagonistes réalisant de faibles marges brutes ou nettes et très vraisemblablement des revenus tendancielllement insuffisants, ne peuvent ou ne veulent pas, quelle qu'en soit la raison, tirer les conséquences qui s'imposent et finissent au fil du temps par laisser leurs entreprises tomber en agonie.

(M.M.) En juin 2016, la Surveillance des prix (SPr), subordonnée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), a publié un dossier présenté comme une étude et intitulé « Die Wirkung des Grenzschutzes auf die Preise von landwirtschaftlichen Erzeugnissen » (Les effets de la protection douanière sur les prix des produits agricoles).

Les intentions à l'appui de ces analyses, qui ne sont expliquées ni dans l'avant-propos ni ailleurs dans le document, doivent reposer sur l'article 4 de la loi fédérale concernant la surveillance des prix, dont l'alinéa 1 expose de façon lapidaire que « le Surveillant des prix observe l'évolution des prix ». (Il va donc pratiquement de soi que le surveillant des prix en fonction depuis de nombreuses années, Dr. Stefan Meierhans, bénéficie d'une grande liberté d'action et d'organisation pour assumer une tâche dont l'élément politique n'est plus à prouver.) L'orientation principale de la SPr devient un peu plus concrète à la lecture du rapport annuel 2015 du Surveillant des prix, dont la première phrase de la rubrique « Introduction et vue d'ensemble » est la suivante : « Les secteurs présentant les plus grands déficits en termes de concurrence sont, pour des raisons naturelles ou du fait de la réglementation, les infrastructures, la santé et les marchés agricoles ». En outre, en 2015, la SPr a effectué une enquête sur les marges brutes des « moulins à fourrage mixte » suisses. (La correction terminologique devrait inciter à parler plutôt de « fabriques d'aliments fourragers », d'autant plus que le processus/fabrication des aliments pour animaux ne partage guère de points communs avec la « meunerie » classique.) Mis à part le résultat de cette enquête, que nous ne commenterons ni n'évaluerons, puisque nous sommes des protagonistes (matériellement) extérieurs à cette branche, certains commentaires à caractère politique permettent de tirer des conclusions pour l'ensemble de la filière agricole. Ainsi, la SPr écrit à la page 967 (rapport annuel 2015) : « Mais il est probable que seuls la suppression des droits de douane et le libre-échange dans le commerce agricole feront baisser le prix des produits de l'agriculture en Suisse. » Les conclusions (page 986) de l'analyse brièvement commentée dans le rapport annuel de la SPr sous le titre « Observation du marché fourrager » atteste en toute clarté l'état d'esprit vis-à-vis de la filière agricole dans son ensemble, filière à laquelle nous nous identifions sans réserve, même si c'est en tant qu'échelon de transformation en aval. En résumé, la SPr commentait : « le Surveillant des prix se voit conforté dans son exigence que soient levées de telles barrières douanières et que soit mis en place le libre-échange dans le commerce agricole ».

Même si, répétons-le, il serait peu opportun qu'un moulin comme le nôtre s'immisce concrètement dans l'« Observation du marché du fourrage », nous avons quand même quelque peine à suivre la logique en matière de politique agricole et le schéma de pensée de la SPr. Cette dernière déclare par exemple ce qui suit : « La présente analyse montre que les marges brutes des moulins à fourrage suisses affichent des différences étonnantes, ce qui peut être interprété comme un signe de manque de concurrence sur ce marché. »

Y a-t-il véritablement un manque de concurrence, donc un abus de prix au sens de la loi concernant la surveillance des prix (LSPr, section 4, art. 12, Principe de la politique de concurrence) quand chaque entreprise génère des marges brutes ou nettes différentes ? Pas vraiment, puisque les diverses marges attestent, mieux que les autres indices ou indicateurs économiques, qu'indépendamment de la branche, des protagonistes du marché se battent avec acharnement, ce qui incite les producteurs/fournisseurs à prendre des mesures économiques efficaces pour réaliser des gains raisonnables. D'autres protagonistes réalisant de faibles marges brutes ou nettes et très vraisemblablement des revenus tendancielllement insuffisants, ne peuvent ou ne veulent pas, quelle qu'en soit la raison, tirer les conséquences qui s'imposent et finissent au fil du temps par laisser leurs entreprises tomber en agonie.

Par-dessus le marché, des différences de marges brutes, notamment au sein de la même entreprise ou entre les assortiments de produits, sont la conséquence d'une asymétrie de la structure des coûts qui doit ainsi de nouveau être amortie.

N'est-il pas étonnant que la SPPr se soit focalisée si fortement sur le marché agricole et le secteur alimentaire suisses, alors même qu'il devrait être de notoriété publique que personne en Europe (en pourcentage de son revenu) ne paie si peu pour se nourrir que Monsieur et Madame Suisse? Est-il permis de parler de « manque de concurrence » quand les activités opérationnelles des échelons de transformation en aval de l'agriculture génèrent entre 0 % et 3 % de bénéfice net dans le meilleur des cas? Ces marges bénéficiaires très faibles, voire tendanciuellement insuffisantes, ne sont-elles pas l'expression d'une concurrence pratiquement « exacerbée »?

Lorsque les deux géants de la chimie/pharmacie, Novartis et Roche, réalisent avec la régularité d'une montre suisse des bénéfices nets de près de 20 % pour un chiffre d'affaires d'environ 50 milliards de francs chacun, cette branche devrait être l'objet d'une attention extrêmement forte de la part de la SPPr, si l'on interprète correctement la loi concernant la surveillance des prix. Les bénéfices quasi astronomiques réalisés par ces deux entreprises grâce à leur positionnement élitaire (puissance du marché) seraient en effet taillés sur mesure pour mobiliser la Surveillance des prix. De telles marges bénéficiaires excessives ne symbolisent-elles pas un abus de prix caractérisé pour le contribuable, parce que dans le secteur de la santé, la concurrence ne fonctionne pas ou ne doit pas fonctionner? Roche peut claiçonner encore longtemps sur l'un de ses sites web que « Le patient est au centre ». Il serait plus honnête de parler de clients qu'il s'agit de garder le plus longtemps possible pour que la source de profits de cette branche de l'industrie, qui est indubitablement d'intérêt général, ne se tarisse pas. Si le patient et le contribuable étaient véritablement au centre de leurs préoccupations, la forme juridique de la coopérative serait certainement plus indiquée que la société anonyme pour ces deux entreprises.

L'article 12, al. 1 de la LSPr est on ne peut plus clair: « Il n'y a abus de prix, au sens de la présente loi, que si, sur le marché en question, le niveau des prix n'est pas la conséquence d'une concurrence efficace. » Si la SPPr parle d'un « signe de manque de concurrence » dans l'exemple précité des matières premières agricoles, il est permis de se demander s'il existe des termes pertinents permettant de qualifier l'état de la concurrence dans le secteur pharmaceutique. Dr. Stefan Meierhans donne lui-même la réponse dans sa brève présentation de la Surveillance des prix sur le site web de cette dernière: « Une concurrence effective est au fond le garant d'une offre diversifiée à un prix juste. Cependant, la concurrence économique n'est ni possible ni souhaitée dans tous les domaines. »

L'étude mentionnée au début de ce chapitre, réalisée par Jörg Christoffel de la SPPr, et portant le titre concret « Les effets de la protection douanière sur les prix des produits agricoles » est présentée dans la « Newsletter » 4/16 (30.06.2016) de la SPPr de manière un peu moins sobre et pragmatique. On attire ainsi l'attention du lecteur à la manière journalistique par ce titre accrocheur (et porteur d'un jugement de valeur): « Les effets secondaires indésirables de la protection douanière des produits agricoles: une charge annuelle supplémentaire de plus de 2 milliards de francs ».

Il est dans la nature des choses que les droits de douane et autres mesures de protection douanière, comme les contingents d'importation, n'aient pas en premier lieu un caractère fiscal, même si ce dernier doit être considéré comme un « effet collatéral » agréable par l'État. Les droits de douane ont pour première fonction de corriger les inégalités des facteurs de production entre chaque pays. Le rapport parle par conséquent d'un effet « direct » et d'un effet « indirect » sur les prix. On parle d'effet direct quand le prélèvement douanier renchérit la marchandise importée du montant correspondant au taux du droit de douane. Il y a un effet indirect sur les prix, par exemple dans le secteur des céréales panifiables qui nous concerne directement, quand le produit importé renchérit du prélèvement douanier (en combinaison avec un contingent d'importation restrictif) influe de manière déterminante sur la formation des prix en Suisse, car cela permet aussi de réguler l'offre. Le système de régulation à la frontière, subtilement calibré et mis en oeuvre par les autorités fédérales (OFAG, DGD) avec beaucoup de doigté depuis des années, a dans l'ensemble fait ses preuves en faveur de l'ensemble de la chaîne de valeur, du moins dans notre secteur.

La SPPr estime que les coûts annuels supplémentaires calculés qui résultent des droits de douane sur les produits agricoles s'élèvent à 3.2 milliards de francs par an à la charge du consommateur. Ces 3.2 milliards de francs se composent de 600 millions de francs pour les produits importés (charge supplémentaire des matières premières agricoles importées) et 2.6

MARGES BÉNÉFICIAIRES

Est-il permis de parler de « manque de concurrence » quand les activités opérationnelles des échelons de transformation en aval de l'agriculture génèrent entre 0 % et 3 % de bénéfice net dans le meilleur des cas? Ces marges bénéficiaires très faibles, voire tendanciuellement insuffisantes, ne sont-elles pas l'expression d'une concurrence pratiquement « exacerbée »?

INÉGALITÉS DES FACTEURS DE PRODUCTION

Il est dans la nature des choses que les droits de douane et autres mesures de protection douanière, comme les contingents d'importation, n'aient pas en premier lieu un caractère fiscal, même si ce dernier doit être considéré comme un « effet collatéral » agréable par l'État. Les droits de douane ont pour première fonction de corriger les inégalités des facteurs de production entre chaque pays.

DISTORSION DES COURS DE CHANGE

Concrètement, la tournure menaçante prise par les achats transfrontaliers ne devrait pas être pour l'essentiel une conséquence des effets des mesures de protection douanière sur les prix, mais bien davantage une conséquence immédiate de la distorsion des cours de change. Il y a dix ans, le cours de l'euro s'établissait encore à CHF 1.60. Aujourd'hui, la monnaie unique européenne est un colosse aux pieds d'argile – qui est plus que coresponsable des conditions économiques difficiles dans lesquelles vivent certains pays de l'UE peu privilégiés – oscillant autour de CHF 1.06 à CHF 1.07.

milliards de francs décrits par la SPr comme une « rente » en faveur de l'agriculture (et des échelons de transformation en aval), parce que les mesures de protection douanière permettent de réaliser un gain supplémentaire sur les biens produits en Suisse. En outre, la SPr pense que ce mécanisme entraîne des dommages en cascade, comme les effets négatifs liés à la préservation de « structures inefficaces au niveau du commerce de gros » et à l'augmentation des prix d'autres produits dans le « secteur Nearfood ». (L'affirmation que le prix relativement élevé des denrées alimentaires suisses ait une quelconque « influence sur l'augmentation des prix » dans le domaine Nearfood n'est prouvée d'aucune manière par l'étude et semble, pour rester bienveillant, un peu tirée par les cheveux.)

La SPr estime cependant avec prudence que l'effet calculé sur les prix ne correspond pas aux 3.2 milliards de francs cités plus haut, car elle tient compte, exagérément à notre avis, de la disposition du consommateur à payer le prix fort pour des produits agricoles suisses. Par ailleurs, le Surveillant des prix croit que la suppression (hypothétique) des droits de douane n'entraînerait pas nécessairement une baisse du prix des importations, car bien souvent, les importateurs parviendraient à écouler des produits étrangers à des prix plus élevés en Suisse qu'à l'étranger en raison du pouvoir d'achat plus fort des consommateurs suisses. L'étude estime par conséquent que l'impact des droits de douane sur le prix des produits agricoles se situe dans une fourchette comprise entre environ 2 et 3 milliards de francs.

« Les différences observées entre les prix à la consommation indigènes et étrangers sont l'une des causes du tourisme d'achat » (Extrait de la « Newsletter » 4/16, SPr). Cette phrase un peu isolée, étayée uniquement par quelques chiffres d'une étude Eurostat comparant les prix des denrées alimentaires dans l'UE et en Suisse, paraît par ailleurs un peu courte.

Concrètement, la tournure menaçante prise par les achats transfrontaliers ne devrait pas être pour l'essentiel une conséquence des effets des mesures de protection douanière sur les prix, mais bien davantage une conséquence immédiate de la distorsion des cours de change. Il y a dix ans, le cours de l'euro s'établissait encore à CHF 1.60. Aujourd'hui, la monnaie unique européenne est un colosse aux pieds d'argile – qui est plus que coresponsable des conditions économiques difficiles dans lesquelles vivent certains pays de l'UE peu privilégiés – oscillant autour de CHF 1.06 à CHF 1.07. Il y a moins de 20 ans, les deux entreprises dominantes du commerce de détail suisse avaient construit des infrastructures complètes juste de l'autre côté de la frontière, afin d'offrir au grand nombre de consommateurs européens circulant en Suisse des possibilités de faire leurs courses confortablement. Les actuels flots d'acheteurs se dirigeant vers l'UE – au détriment de la Suisse, il faut le rappeler – ne devraient être liés que marginalement (pour autant que ce soit le cas) à la régulation à la frontière et aux droits de douane, même si, par exemple, les barrières douanières dans le secteur des céréales panifiables et de la meunerie étaient nettement moins perméables les premières années.

L'étude affirme que « les droits de douane constituent par conséquent une lourde charge pour les consommateurs ». Chaque pays développé soutient son agriculture, que ce soit directement – afin de rétribuer les nombreuses prestations d'intérêt général qu'elle fournit – ou indirectement, au moyen d'obstacles commerciaux tarifaires ou non-tarifaires. Ce n'est un secret pour personne : les deux économies les plus prospères du continent européen, la Suisse et la Norvège, qui n'offrent au demeurant pas les meilleures conditions climatiques et topographiques, doivent soutenir le plus leur agriculture parmi les pays de l'OCDE afin de préserver un tant soit peu leurs chaînes de valeur. Dans le cas de la Suisse, s'agissant d'agriculture, nous devons également respecter les dispositions d'ordre supérieur de la Constitution fédérale (art. 104) (voir rapport de gestion GMSA 2007, chapitre 4). Les droits de douane et les autres mesures de régulation à la frontière sont donc partie intégrante du système de mise en oeuvre du mandat constitutionnel.

EXIGENCES SPR

La SPr pense qu'il « conviendrait de prendre sérieusement en considération de supprimer les droits de douane sur les produits agricoles et de soutenir, si nécessaire, la production indigène par d'autres instruments ». Il s'agit là d'une tentative de dresser les protagonistes les uns contre les autres et de ne plus considérer l'ensemble de la chaîne de valeur comme une entité fermée.

La SPr pense qu'il « conviendrait de prendre sérieusement en considération de supprimer les droits de douane sur les produits agricoles et de soutenir, si nécessaire, la production indigène par d'autres instruments ». Il s'agit là d'une tentative de dresser les protagonistes les uns contre les autres et de ne plus considérer l'ensemble de la chaîne de valeur comme une entité fermée. Il est ainsi écrit dans le chapitre « Conséquences de la protection douanière » de la Newsletter citée : « D'un point de vue économique, le soutien de la production agricole par des paiements directs serait plus avantageux, étant donné que le commerce ne profiterait pas du cloisonnement du marché ». On impose ainsi aux échelons de transformation en aval le rôle de profiteurs des barrières commerciales tarifaires et non-tarifaires, parce qu'ils ne seraient

pas contraints de créer des structures efficaces. (Le regard porté par la SPr sur l'évolution presque dramatique et tempétueuse de la branche, que la FMS (Fédération des Meuniers Suisses) et notre entreprise suivent et commentent avec minutie depuis des années, est pratiquement symbolique du processus de restructuration imposé pour des raisons économiques, que tous les échelons de transformation en aval de l'agriculture devraient avoir vécu dans toute sa dureté.)

Les recherches sur lesquelles est basée l'étude de la SPr sont visiblement lacunaires. (« Il faut tenir compte du fait que le prix-seuil des céréales panifiables est calculé sur la base de la comparaison des prix de la farine. Ce qui signifie que le droit de douane ne protège pas seulement les producteurs et les grossistes, mais aussi les moulins. ») Cette affirmation de la page 7 de l'étude est basée sur un renseignement fourni par téléphone par la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) et doit reposer sur un malentendu, d'autant que le système du prix-seuil ne s'applique pas aux céréales panifiables et qu'il n'entretient par ailleurs aucun lien de causalité avec les prix de la farine.

Il eut été plus intéressant, et par conséquent plus parlant, de constater que les moulins suisses génèrent comparativement des (bas) revenus plus faibles que les moulins de l'UE pour les issues de meunerie. (Les prix réalisables pour le son et le remoulage ou un mélange des deux ne s'élèvent en Suisse qu'entre 30 % et 40 % du prix de la matière première, contre 60 % à 80 % dans l'UE.) Or, plus on peut réaliser des prix élevés pour les issues de meunerie, plus on peut comprimer les prix de la farine, comparativement aux prix de revient de la matière première. Cette seule réalité, conséquence directe de l'asymétrie des conditions entre la Suisse et l'UE, justifie une taxe douanière supplémentaire pour les échelons de transformation en aval de l'agriculture.

ISSUES DE MEUNERIE

Les prix réalisables pour le son et le remoulage ou un mélange des deux ne s'élèvent en Suisse qu'entre 30 % et 40 % du prix de la matière première, contre 60 % à 80 % dans l'UE. Or, plus on peut réaliser des prix élevés pour les issues de meunerie, plus on peut comprimer les prix de la farine, comparativement aux prix de revient de la matière première.

Un des messages centraux de l'étude (formulé de façon un peu encombrante) est le suivant : « Par ailleurs, la politique agricole protectionniste complique la conclusion d'accords de libre-échange, essentiels pour l'industrie d'exportation ». Ce message est certes répété de manière réflexe à la moindre occasion par divers offices fédéraux et les milieux néolibéraux, sans tenir compte le moins du monde que les citoyens ne se laissent plus attirer depuis longtemps par les sirènes des projets de mondialisation exacerbée (TTIP, Cycle de Doha, ALE Suisse-UE, etc.). En outre, la Suisse a prouvé qu'elle est parfaitement capable de conclure des accords de libre-échange bilatéraux, excluant l'agriculture (accord de libre-échange Suisse-Chine de 2014). Le projet de « développement évolutif » de l'accord de libre-échange existant, annoncé lors du Forum économique mondial de Davos 2017, devrait être en revanche accueilli avec beaucoup de scepticisme par les milieux agricoles, car les Chinois ont déjà réussi une fois à négocier un accord totalement asymétrique (décalage dans le temps pour la réduction des droits de douane).



1953



2013

4. LA POLITIQUE AGRICOLE SUISSE : UNE HÉRÉSIE ÉCONOMIQUE ?

La politique agricole, tout comme de nombreux autres domaines sur lesquels les parlementaires et les citoyens se triturent les méninges pour assumer leur devoir civique dans un système de démocratie directe, est certes complexe, mais pas au point d'être incompréhensible, pour peu que l'on se donne la peine de s'investir dans la matière.

(M.M.) Quand l'Institut libéral (IL), un « laboratoire d'idées » basé à Zurich, faisant partie des plus féroces opposants à l'agriculture suisse, attribue un mandat consistant à s'exprimer sur la production primaire, on ne peut d'expérience rien en attendre de bon. En effet, même si ce ne doit apparemment pas être le cas, l'IL écrit sur son site web, sous la rubrique Philosophie : « Le libéralisme se fonde sur la primauté de la personne, de ses objectifs et de ses aspirations. Le scepticisme envers le pouvoir et la contrainte, et donc envers l'État, fait donc partie des préconditions d'une société libre. » Or, il se trouve que l'État, pas uniquement en Suisse au demeurant, est très étroitement imbriqué avec son agriculture, comme avec les autres secteurs d'intérêt public fournissant une prestation d'intérêt général, comme la santé, la formation, les transports ou la défense.

Le Dr Hans Rentsch (Dr H.R.) est un économiste travaillant en indépendant, qui a publié plusieurs ouvrages sur la politique agricole aux éditions NZZ et qui a en outre été à la solde d'Avenir Suisse durant des années pour se consacrer à la politique agricole. Il est l'auteur du « LI-Briefing » (février 2016) intitulé « Die schweizerische Agrarpolitik als ökonomischer, ökologischer und institutioneller Sündenfall » (La politique agricole suisse, une hérésie économique, écologique et politique). L'auteur met les choses au point dès la première phrase : « D'un point de vue économique, la politique agricole suisse ressemble vraiment à un cabinet des horreurs interventionniste. » Une personne qui pense de façon aussi absolue, en écrivant simultanément dans un style boulevardier appuyé, laisse libre cours à son mépris envers 53'000 exploitations agricoles employant 155'000 personnes (source : Rapport agricole 2016, OFAG), pour ne pas parler des quelques milliers de PME qui sont étroitement liées à l'agriculture. Ainsi, il dénigre également les divers offices fédéraux qui travaillent au plus près de leur conscience pour concilier les intérêts divergents de l'agriculture et de la société afin de créer des conditions-cadres correctes. Mais dans le LI-Briefing, les propos irréfléchis de café du commerce ne s'arrêtent pas là : « Seuls quelques experts ont encore une vue d'ensemble. Ainsi, de nombreux parlementaires doivent être tout simplement dépassés par la matière et, par conséquent, vulnérables aux chuchotements des lobbyistes agricoles. » La politique agricole, tout comme de nombreux autres domaines sur lesquels les parlementaires et les citoyens se triturent les méninges pour assumer leur devoir civique dans un système de démocratie directe, est certes complexe, mais pas au point d'être incompréhensible, pour peu que l'on se donne la peine de s'investir dans la matière. L'auteur parle également d'une « propagande agraire basée sur l'émotion » orchestrée par les intérêts agricoles efficacement organisés, qui agit également sur la population, ce qui provoque une « asymétrie de l'information » et, par conséquent, un dysfonctionnement du marché dans l'agriculture. Et d'en rajouter une couche en prétendant que les interventions de l'État dans ce secteur économique sont sciemment organisées de manière à ce que la transparence n'existe plus.

Le LI-Briefing avance une fois de plus le faible poids économique de l'agriculture, tout comme de nombreuses plumes issues des rangs libéraux et des milieux de la gauche politique orthodoxe, qui méprisent l'agriculture et verraient d'un bon oeil le démantèlement du secteur primaire. Il est vrai que l'apport de la valeur ajoutée brute de l'agriculture au produit intérieur brut de la Suisse est très faible, avec 0.8 % (source : Rapport agricole). Mais une telle comparaison est-elle vraiment admissible et pertinente ? Vivons-nous vraiment uniquement des 26 % du secteur secondaire et des 73 % du secteur tertiaire ? Pas vraiment, puisque la véritable valeur ajoutée économique est réalisée principalement dans les deux premiers secteurs, qui fournissent également l'essentiel du substrat fiscal. (Les services proches de l'État, qui sont principalement financés par la communauté, ont certes doublé au cours des quatre décennies écoulées, mais leur importance macroéconomique ne devrait guère avoir suivi.)

En lisant ce Briefing entre les lignes, sans faire preuve d'esprit critique, on pourrait en venir à la conclusion suivante : l'agriculture coûte cher et ne rapporte rien. Il est vrai que les coûts – comme c'est le cas dans une entreprise – doivent impérativement être mis en relation avec leur efficacité, ce qui n'est assurément pas facile dans le secteur agricole, car les prestations

DÉNIGREMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Le LI-Briefing avance une fois de plus le faible poids économique de l'agriculture, tout comme de nombreuses plumes issues des rangs libéraux et des milieux de la gauche politique orthodoxe, qui méprisent l'agriculture et verraient d'un bon oeil le démantèlement du secteur primaire.

en faveur de l'intérêt général ne peuvent pas toujours être présentées de façon évidente. C'est une situation qui n'aide pas, quand certaines personnes occupant des fonctions politiques répètent en permanence et avec agressivité que l'agriculture et la défense nationale sont les seules rubriques budgétaires à la porte desquelles s'arrête la volonté de faire des économies. Mais si l'on prend la peine d'analyser le budget de la Confédération sur une période un peu plus longue, on s'aperçoit que c'est exactement le contraire. (Dans le dernier rapport de gestion GMSA 2015, chapitre 2, nous nous sommes exprimés en détail sur cette thématique.)

En se basant sur une déclaration de l'Office fédéral de l'agriculture datant visiblement de quelques années, l'auteur prétend que « l'ensemble des dépenses de la population suisse pour l'alimentation, soit plus de 30 milliards de francs, ne se monterait qu'à 18 milliards de francs au niveau de prix des pays voisins et que cette différence ne devrait guère s'être atténuée entre-temps du fait de la revalorisation du franc suisse. »

En général, les prix sont l'expression des conditions de l'économie de marché et du niveau de prospérité, mais aussi, particulièrement, des spécificités nationales des diverses économies. Au rang de ces spécificités nationales, on considère également le niveau des salaires comme élément central, lequel est extrêmement élevé en Suisse par rapport à l'UE. Quand on procède à de telles comparaisons tendancieuses des niveaux des prix, il faudrait aussi présenter parallèlement quelles sont les conditions dans l'espace européen. L'écart entre

NIVELLEMENT PAR LE BAS

L'Union européenne, où la libre circulation des marchandises (pas de droits de douane, pas d'obstacles commerciaux non-tarifaires) est l'une des quatre libertés fondamentales, pourrait-elle toujours réussir sans un nivellement par le bas insidieux, englobant de larges cercles de la population ?

les salaires les plus faibles et les plus élevés y est énorme, surtout si on le compare à la Suisse. Ainsi, le salaire horaire minimal, qui influe sur l'ensemble de l'échelle des salaires, se situe à environ EUR 1.25 en Bulgarie, EUR 4.00 en Espagne et en Grèce, EUR 9.00 à peine en Allemagne et EUR 11.00 au Luxembourg (base 2016). L'Union européenne, où la libre circulation des marchandises (pas de droits de douane, pas d'obstacles commerciaux non-tarifaires) est l'une des quatre libertés fondamentales, pourrait-elle toujours réussir sans un nivellement par le bas insidieux, englobant de larges cercles de la population ? Notre économiste suisse renommé croit-il vraiment sérieusement que l'ouverture totale des marchés agricoles offrirait aux consommateurs suisses 12 milliards de francs de revenu (supplémentaire) disponible, sans que les salaires ne connaissent des corrections massives à la baisse ? Les salaires, les coûts et par conséquent les prix, entretiennent un lien de causalité étroit, ce qui implique qu'il n'est pas possible de considérer un seul élément isolément, en fonction de l'envie de l'observateur.

Le Dr H.R. oublie en outre que chaque économie saine et autonome, disposant d'un territoire important, a tout intérêt à soutenir dans une certaine mesure son agriculture comme pilier fondamental de l'État, ce que les années de discussions sur le Cycle de Doha devraient avoir démontré. Il n'est pas question de nier les différences très marquées du soutien accordé à l'agriculture en fonction des conditions géographiques, climatiques, topographiques et sociales de chaque pays. Chaque tentative d'uniformisation, par exemple le Cycle de Doha pas encore définitivement enterré, en discussion depuis 2001 et maintenu artificiellement en vie dans toutes les règles de l'art pour sauvegarder dans une certaine mesure la crédibilité de l'OMC, devrait avoir prouvé que chacun des 164 pays membres de l'institution accorde une importance particulière à son agriculture.

Contrairement à ce que prétend notre « spiritus rector » en sous-titrant avec désinvolture un des chapitres de sa dissertation, la mort de l'agriculture n'est pas un « mythe », mais le reflet de la dure réalité économique du secteur primaire, soumis depuis des années à un processus d'adaptation structurelle particulièrement violent. Chaque année en Suisse, depuis des décennies, plus de 1'000 exploitations agricoles sont contraintes à l'abandon. (Si l'on comptait encore plus de 70'000 exploitations agricoles en 2000, il n'y en avait plus que 53'000 en 2016, d'après les informations du Rapport agricole.) Dans ce secteur, l'emploi a connu un recul correspondant. Alors que 204'000 personnes tiraient encore leur revenu de l'agriculture en 2000, ils n'étaient qu'un peu plus de 155'000 en 2016, dont 140'000 Suisses. (Source : Office fédéral de la statistique).

Bien entendu, de l'avis de notre économiste, « les secteurs en amont et en aval de l'agriculture ont créé sous le régime protectionniste agricole des structures inefficaces et génératrices de coûts, qui ont un effet sur toute la chaîne de valeur, des branches en amont jusqu'aux rayons du commerce de détail ». Une affirmation formulée de façon si « alléchante », mais sans aucune preuve tangible, ne manquera pas de produire ses effets sur un lecteur irréfléchi. Mais dans leur brutalité, par exemple dans le secteur meunier suisse en tant qu'échelon de transformation en aval (voir chapitre 1 de ce rapport), les faits disent exactement le contraire.

Ainsi, au cours des dix dernières années, un tiers des protagonistes de la meunerie a dû « baisser pavillon », principalement pour des raisons économiques, pour fusionner avec des unités de plus grande taille.

Des textes du genre du LI-Briefing n'ont pas grand-chose à voir avec une information sérieuse et objective. Ainsi, délibérément, l'économiste critique de la politique agricole disqualifie systématiquement les personnes employées dans l'agriculture en exigeant presque avec fougue que l'on laisse agir sans entraves sur le secteur « les forces réparatrices et régulatrices du marché ». Un exemple : « Exactement comme la mort des agriculteurs, la prétendue journée de travail de 12 à 14 heures des agriculteurs est un mythe. D'une part, il y a toujours quelque chose à faire sur une exploitation agricole pour remplir une journée de travail. D'autre part... » Le mépris disqualifiant affiché pour le dur labeur des agriculteurs, souvent lié à une grande précarité, ne pouvait pas être exprimé plus manifestement.

On notera en revanche que dans le texte considéré, la mention de l'article 104 de la Constitution fédérale est correcte. Cette disposition stipule que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population. La production agricole actuelle n'a donc rien à voir avec la « production intensive d'économie de guerre » suggérée par l'auteur. Ce qui est vrai, c'est que le degré d'autosuffisance net de la Suisse se situe encore autour de 50 %, malgré une croissance démographique constante à ne pas sous-estimer (Source : Rapport agricole). Mais en raison de sa surface agricole utile limitée et des habitudes de consommation particulières reflétant une société prospère, la Suisse a toujours dû compter sur des importations complémentaires. Elles font partie intégrante de la politique suisse en matière d'approvisionnement, comme le confirme indirectement l'article 104, mais elles doivent avoir uniquement un caractère complémentaire (subsidaire), comme c'est le cas pour les céréales panifiables. (Les expériences douteuses faites par la Suisse avant et pendant la Première Guerre mondiale, durant laquelle les phases de pénurie imputables à l'arrêt des importations provoquèrent de graves troubles sociaux entre 1916 et 1917, ont marqué durablement la politique agricole et la politique des réserves obligatoires de la Suisse.) Le fait est et reste que l'on ne peut parler d'un État souverain et autonome assumant ses responsabilités que s'il est capable d'assurer largement la nourriture de sa population, même au prix de certaines restrictions, durant les périodes où le marché des importations est perturbé ou interrompu (voir aussi rapport de gestion 2015, chapitre 4). Que l'UE ait sérieusement songé, en 2007, face à l'explosion du prix des céréales, à en interdire l'exportation vers les pays tiers (Suisse comprise) rappelle à quel point les marchés peuvent être fragiles et imprévisibles dans les situations extraordinaires, même si l'approvisionnement en céréales panifiables sur le plan mondial peut être qualifié actuellement de plus que confortable.

La phrase suivante tirée du LI-Briefing montre que pratiquement personne ne peut échapper à la critique mordante et s'en tirer sans blessures : « Il faut vraiment s'étonner qu'il n'y ait pas plus d'agriculteurs qui s'insurgent contre les principaux profiteurs du système. Nous pensons ici particulièrement aux innombrables fonctionnaires des organisations agricoles ou au puissant fournisseur et acheteur fenaco, avec ses dizaines de filiales et participations dans l'ensemble de la chaîne de valeur. » L'auteur reproche à l'agriculture « d'être un frein à l'évolution structurelle, la taille trop petite de ses exploitations et sa faible productivité » etc. (page 5) et il tire simultanément à vue sur la coopérative, propriété des agriculteurs, qui est, faut-il le rappeler, une organisation d'entraide née de la misère. L'objectif de cette coopérative, qui réalise de faibles bénéfices et les réinvestit intégralement pour le bien de la société et de ses plus de 40'000 propriétaires, est de fédérer les intérêts des agriculteurs suisses dans leur grande diversité. Il est vrai que sans la puissante défense professionnelle mise en œuvre par cette coopérative, accompagnée par une concentration des forces, la situation économique de chaque agriculteur suisse serait encore nettement plus difficile qu'aujourd'hui. Mais comme d'habitude en Suisse, des groupes d'entreprises forts, largement diversifiés, exemplairement gérés et engagés, même s'ils sont soumis à l'idéal coopératif, suscitent la jalousie, l'envie et même, parfois, certains réflexes de défense.

IMPORTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce qui est vrai, c'est que le degré d'autosuffisance net de la Suisse se situe encore autour de 50 %, malgré une croissance démographique constante à ne pas sous-estimer (Source : Rapport agricole). Mais en raison de sa surface agricole utile limitée et des habitudes de consommation particulières reflétant une société prospère, la Suisse a toujours dû compter sur des importations complémentaires.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

Il est vrai que sans la puissante défense professionnelle mise en œuvre par cette coopérative, accompagnée par une concentration des forces, la situation économique de chaque agriculteur suisse serait encore nettement plus difficile qu'aujourd'hui.

C'est désabusé que le Dr H.R. constate, dans sa conclusion, que l'on pourra encore attendre très longtemps une initiative populaire exigeant une libéralisation de l'agriculture, parce qu'il manque tout simplement de groupes d'intérêts puissants pour tenter pareille aventure. Avenir Suisse et surtout *economiesuisse* sont sans aucun doute des institutions très largement et très bien représentées sur la scène politique, sans toutefois être en mesure d'orienter les émotions des citoyens, qui ne se sont par bonheur pas totalement coupés de leurs racines agricoles, dans la direction souhaitée du néolibéralisme.

La dernière phrase du LI-Briefing résume parfaitement la situation et démasque les milieux qui veulent se débarrasser de l'agriculture suisse par des voies détournées: « L'unique pers-

DÉMASQUER

La dernière phrase du LI-Briefing résume parfaitement la situation et démasque les milieux qui veulent se débarrasser de l'agriculture suisse par des voies détournées: « L'unique perspective de démantèlement de la tutelle étatique sur l'agriculture repose sur la pression qu'exercera la future évolution internationale de l'ouverture des marchés, hors de la sphère d'influence des intérêts agricoles suisses. »

pective de démantèlement de la tutelle étatique sur l'agriculture repose sur la pression qu'exercera la future évolution internationale de l'ouverture des marchés, hors de la sphère d'influence des intérêts agricoles suisses. » En clair, cela signifie que les milieux hostiles à l'agriculture, en invoquant les intérêts économiques et sociaux supérieurs de l'État, veulent démonter progressivement l'agriculture suisse, en se servant du TTIP (rapport de gestion GMSA 2015, chapitre 5), du Cycle de Doha (rapports de gestion GMSA 2013, chapitre 3 ; 2006, chapitre 5), de l'ALE (rapports de gestion GMSA 2009, chapitre 5 ; 2008, chapitre 2 ; 2007, chapitre 6) et d'éventuels accords de libre-échange bilatéraux, comme celui qui avait échoué en 2006 entre la Suisse et les États-Unis. Après les récentes expériences concernant la mise en oeuvre de l'initiative populaire contre l'immigration de masse, on peut considérer que les exigences constitutionnelles, notamment celles de l'article 104 qui est de première importance pour nous, ne sont pas gravées aussi profondément dans le marbre que nous l'imaginions. Cela relativise la protection conférée par « l'échelon suprême du système juridique suisse ». Il faut donc se tenir sur ses gardes et passer en permanence au « scanner » un milieu politique souvent comparable à un champ de mines.



1946



2012

5. DÉBAT SUR LE GLYPHOSATE : VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME ?

Pour la première fois « l'efficacité séduisante » du Roundup a pu être prouvée sur de grandes surfaces – le nom de la marque est pratiquement devenu au fil des décennies un synonyme pour les herbicides comparables – durant les années 80, lors de la destruction de plantations de coca en Colombie. Voici le commentaire lapidaire de la *Süddeutsche Zeitung* du 17.05.2016 sur l'efficacité du produit : « En réalité, là où du glyphosate est pulvérisé, plus aucune herbe ne repousse. L'utilisation massive de l'herbicide le plus vendu dans le monde devient une malédiction. »

(M.M.) « Il est efficace, bon marché, relativement écologique et ne provoque guère de résistances. Pourtant, dans l'UE, aucun herbicide n'est actuellement plus contesté que le glyphosate. Le revers de la médaille : il réduit la biodiversité, ses résidus se retrouvent de plus en plus dans les eaux, les fourrages et les denrées alimentaires et il est soupçonné d'appartenir aux substances cancérogènes. » (Mühle + Mischfutter/Heft 14, 28.07.2016).

Le glyphosate n'est pas jugé de façon beaucoup moins critique par d'autres milieux. Ainsi, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé en 2015 le glyphosate dans le groupe de risque 2A, soit comme « cancérogène probable pour l'homme ». (Le droit européen en matière de produits phytosanitaires ne prévoit toutefois l'interdiction d'une substance active que s'il existe des preuves certaines qu'elle provoque des maladies cancéreuses et qu'un classement dans une catégorie de risques plus élevée – 1A/1B – paraît par conséquent approprié.) Cette estimation provisoire a provoqué dans l'UE et également en Suisse un vaste débat sur cet herbicide commercialisé depuis 1974, principalement sous la marque « Roundup » de la multinationale agrochimique américaine contestée Monsanto. La firme a pu prouver pour la première fois « l'efficacité séduisante » du Roundup sur de grandes surfaces – le nom de la marque est pratiquement devenu au fil des décennies un synonyme pour les herbicides comparables – durant les années 80, lors de la destruction de plantations de coca en Colombie. Voici le commentaire lapidaire de la *Süddeutsche Zeitung* du 17.05.2016 sur l'efficacité du produit : « En réalité, là où du glyphosate est pulvérisé, plus aucune herbe ne repousse. L'utilisation massive de l'herbicide le plus vendu dans le monde devient une malédiction. »

L'autorisation d'utilisation du glyphosate dans l'UE aurait dû en principe être échuë à fin 2015, mais elle a été prolongée jusqu'au 30.06.2016 en raison de l'existence d'études contradictoires au sein de l'Union, mais également de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Quelques jours avant l'échéance de ce délai, la capacité de décision de l'UE a de nouveau été évidente, même sous la pression des grands pays producteurs de cet herbicide (Chine, États-Unis, Inde), des utilisateurs et des influents groupes de l'agrochimie. La Commission européenne n'est pas parvenue à imposer (provisoirement ?) son projet d'autorisation pour une durée supplémentaire de dix ans, mais elle a obtenu une nouvelle prolongation du délai d'au moins 18 mois (fin 2017).

Les autorités européennes, qui se fondent sur la « large innocuité » de l'utilisation du glyphosate, attestent de manière involontairement ironique que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes : « Pour justifier sa décision, elle s'est notamment appuyée sur un rapport d'expertise de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) classant comme improbable le potentiel cancérogène du glyphosate. Elle est néanmoins favorable à son interdiction sur les places publiques, comme des parcs ou des jardins d'enfants » (Le Temps, 17.05.2016). Un produit qui ne doit pas être utilisé dans les espaces publics peut-il être totalement sans danger

pour la production agricole et, par conséquent, pour la fabrication de denrées alimentaires ? Ou n'existe-t-il pas toujours des doutes considérables, même s'ils ne sont pas exposés explicitement par les autorités ?

SANS DANGER

Un produit qui ne doit pas être utilisé dans les espaces publics peut-il être totalement sans danger pour la production agricole et, par conséquent, pour la fabrication de denrées alimentaires ? Ou n'existe-t-il pas toujours des doutes considérables, même s'ils ne sont pas exposés explicitement par les autorités ?

« L'Office fédéral de la santé publique atteste aussi que l'utilisation (du glyphosate) conformément aux prescriptions représente un faible risque sanitaire acceptable. » (NZZ, 25.10.2016) Mais comment pourrait-il en être autrement ? La Suisse, dont la force n'a jamais été de faire preuve de courage, ne décide sûrement pas de manière autonome, indépendamment de sa propre analyse de risque, de la prolongation de l'autorisation de cet herbicide contesté depuis des décennies. « Pour rendre son jugement, la Suisse attend le résultat de l'UE », dit Olivier Félix, de l'Office fédéral de l'agriculture. (NZZ, 25.10.2016) Même si les résultats des nombreuses études sur les effets à long terme du glyphosate sur la santé ne se recoupent pas (cela dépend de leur mandataire), la Suisse peut-elle se permettre d'attendre, alors que nous

n'avons d'aucune manière le champ libre et que dans notre pays, l'utilisation des pesticides par unité de surface (grandes cultures/cultures pérennes) est plutôt supérieure à la moyenne, selon les données de la FAO ? Chaque année, environ 300 t de glyphosate sont pulvérisées sur les champs par l'agriculture suisse, soit près d'une tonne par jour. Et si l'on refuse de décider, pour quelque raison que ce soit, on commande comme d'habitude une étude d'une durée de deux ans, comme le Conseil national l'a suggéré en juin 2016, même si les organisations internationales auxquelles nous appartenons ont déjà analysé et étudié tout ce qui devait l'être. Dans ce domaine, la Suisse n'est tout simplement pas un cas à part, même si le bon niveau de formation des agriculteurs suisses devrait plutôt laisser conclure à une utilisation responsable du produit. La *Süddeutsche Zeitung* citée plus haut résume parfaitement les prétendues « incertitudes » : « Le risque de cancer n'est certes toujours pas définitivement tranché. Plusieurs études se contredisent. Mais il y a des raisons tout à fait différentes de retirer enfin le glyphosate de la circulation. L'utilisation de cet herbicide a des conséquences graves. Il menace la biodiversité et il prive les insectes et les oiseaux de leur base d'existence. Tout cela est incontestable. La décision concernant le glyphosate est donc aussi une décision sur les méthodes de production agricole du futur. »

L'agriculture suisse, poussée par une pression économique élevée, générée par les conditions-cadres de la politique agricole et la concurrence internationale si réputée, s'est-elle éventuellement trompée ? Doit-elle abandonner peu à peu l'idée que les rendements pourront être augmentés à long terme grâce à l'utilisation massive de substances actives, sans retombées négatives ? Est-il opportun de justifier l'utilisation massive de produits de traitement des plantes (2'000 t en Suisse, environ 1.3 million de tonnes dans le monde ; source : Pro Natura) en invoquant l'argument fortement mis à mal de la nécessité d'assurer la récolte et sa qualité ?

Il existe dans l'agriculture des substances actives qui étaient qualifiées par le passé de totalement sans danger. Quand on découvrit l'action insecticide du DDT (dichlorodiphényltrichloréthane), développé par l'entreprise bâloise Geigy peu avant le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, la chimie ne fut pas la seule à se réjouir. Il y eut aussi tout particulièrement l'agriculture, qui croyait avoir trouvé non seulement un produit extrêmement efficace contre les insectes, mais aussi en parallèle un produit totalement sans danger pour les plantes. Même si l'inventeur du DDT fut encore couronné par un prix Nobel, les conséquences pour la filière alimentaire furent désastreuses durant les décennies suivantes. Finalement, dans les années 70, les pays de l'OCDE ont décidé d'interdire le produit. (Il n'en demeure pas moins que l'Inde, avec laquelle la Suisse est dans un processus de libre-échange, même si, au début 2017, l'industrie pharmaceutique a préparé le terrain en vue d'une manœuvre de retrait, utilise encore le DDT, comme certains pays africains.) Invité à s'exprimer dans les colonnes de la NZZ, qui fait preuve d'une attitude étonnamment généreuse sur les questions écologiques, Martin Bossard, de Bio Suisse, y a publié le 22.04.2016 un commentaire critique rafraîchissant, tirant un parallèle intéressant entre le DDT et le glyphosate : « Depuis plus d'un siècle, à chaque nouveau produit « sûr », l'espoir et le succès à court terme font place à la déception. Aujourd'hui, le glyphosate, best-seller des herbicides, est pratiquement soupçonné d'être cancérigène, quelques néonicotinoïdes ont été provisoirement retirés du circuit parce que potentiellement toxiques pour les abeilles... L'histoire du DDT ne cesse de se répéter, pour le malheur de l'humain, des animaux et de l'environnement. » On souhaiterait certes afficher par réflexe un certain scepticisme par rapport aux propos d'avertissement des milieux de l'agriculture biologique, propos qu'il ne faut plus en aucun cas assimiler à la gauche politique. Pourtant, est-ce que ce ne sont pas de nombreux sceptiques, prophètes de mauvais augure et « râleurs » qui ont contribué à créer les bases d'un changement de pensée dans la production agricole et posé les fondations de l'agriculture biologique durant les années 20 du siècle passé (voir aussi Agriculture biodynamique : Demeter/rapport de gestion GMSA 2012, chapitre 3) ?

Il n'y a pas besoin de penser aux aspects négatifs les plus extrêmes (utilisation du défoliant « Agent orange » au Vietnam) d'il y a un peu plus de 40 ans, dont les conséquences négatives à long terme vont encore frapper quelques générations. Lorsqu'il existe le moindre doute sur les effets d'une substance active, il serait parfaitement indiqué d'appliquer le « principe de précaution ». « Car quand il y a d'importantes lacunes sur le risque qu'une substance entraîne tant pour l'homme que pour l'environnement, les dommages potentiels devraient être empêchés préventivement : c'est ce que demande le principe de précaution. » (WOZ, 19.11.2015)

ASSURER LA RÉCOLTE ET SA QUALITÉ

Est-il opportun de justifier l'utilisation massive de produits de traitement des plantes (2'000 t en Suisse, environ 1.3 million de tonnes dans le monde ; source : Pro Natura) en invoquant l'argument fortement mis à mal de la nécessité d'assurer la récolte et sa qualité ?

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pourtant, est-ce que ce ne sont pas de nombreux sceptiques, prophètes de mauvais augure et « râleurs » qui ont contribué à créer les bases d'un changement de pensée dans la production agricole et posé les fondations de l'agriculture biologique durant les années 20 du siècle passé ?

Mais la réalité économique – et par conséquent un monde dont les valeurs sont moins la durabilité que le « profit rapide » et dans lequel bien peu nombreux sont ceux qui se considèrent encore comme des « mandataires » pour les générations futures – est quelque peu différente : « Dans le monde, on utilise toujours davantage d'herbicides contenant du glyphosate pour lutter contre les mauvaises herbes, avec pour conséquence une augmentation des résidus dans les eaux et dans la chaîne alimentaire. » (Mühle + Mischfutter/Heft 14, 28.07.2016) Le professeur Dr. Günter Neumann, de l'Université de Hohenheim, atteste dans la même publication technique que les pays, mais aussi les scientifiques, sont de plus en plus partagés quant à une nouvelle autorisation, voire une interdiction du glyphosate : « Ces dernières années, les doutes sur l'innocuité générale du glyphosate et des additifs dans les produits de traitement se sont multipliés. » Mais le courage semble abandonner très vite le professeur Neumann dans le même article, puisqu'il écrit quelques lignes plus tard, en utilisant presque classiquement une chaîne d'argumentation incohérente : « Le glyphosate est un outil agricole important et précieux qui devrait être traité en tant que tel. Il agit précisément très efficacement contre les mauvaises herbes à problèmes, dont il tue les racines. La substance est comparativement écologique et bon marché. Et contrairement à de nombreuses autres substances actives, on ne connaît jusqu'ici pas de problème de résistance des mauvaises herbes au glyphosate, du moins en Europe... Et là-bas (États-Unis, Brésil, Argentine), les mauvaises herbes résistantes se sont multipliées en raison de l'utilisation intensive du glyphosate durant de longues années. Dans ce cas-là, on a sciemment perdu un des avantages essentiels de la substance active. »

Sans aucun doute, « aucune herbe n'a repoussé après le glyphosate ». Mais les avantages évidents (à court terme) de cet herbicide, par exemple dans les cultures sans labour (semis sans labour préalable), peuvent être compensés très facilement par la mise en place de cultures intercalaires ou de précédents culturaux, sans que les parcelles ne soient soumises au risque d'érosion des sols. Le plus grand institut de recherche agronomique d'Europe, l'Institut national français de la recherche agronomique (INRA), a publié récemment un rapport commenté par les quotidiens *Le Monde* et *Le Temps* (29.03.2016), qui indique très clairement que l'utilité directe des produits de protection des plantes est confrontée à des effets secondaires (coûts économiques et sociaux cachés) très importants, la plupart du temps sous-estimés. « L'utilisation des pesticides procure des bénéfices économiques bien connus en termes de productivité de l'agriculture par exemple, explique Denis Bourguet, chercheur au Centre de biologie pour la

TRACES DE PESTICIDES

Le fait que l'on ait retrouvé du glyphosate dans les urines de 40 % de la population européenne (source : Schweizer Bauer, 04.01.2015) et des traces de pesticides dans 60 % des fruits et légumes analysés en Suisse (source : Association SwissGAP, Berne) plaide au minimum en faveur d'un changement urgent de pensée dans les milieux qui affichent leur mépris pour les modes de cultures écologiques.

gestion des populations à Montpellier et coauteur de ces travaux. Mais ils entraînent aussi des coûts économiques très variés qui font l'objet de peu de travaux, voire d'aucun. Et lorsqu'ils sont évalués, ces coûts sont généralement lourdement sous-estimés. » Le fait que l'on ait retrouvé du glyphosate dans les urines de 40 % de la population européenne (source : Schweizer Bauer, 04.01.2015) et des traces de pesticides dans 60 % des fruits et légumes analysés en Suisse (source : Association SwissGAP, Berne) plaide au minimum en faveur d'un changement urgent de pensée dans les milieux qui affichent leur mépris pour les modes de cultures écologiques. Dans l'esprit du citoyen, le renouvellement de l'autorisation du glyphosate – provisoire au début – n'entre absolument pas en ligne de compte, d'autant qu'un sondage d'opinion représentatif en Europe a montré que moins de 10 % des personnes interrogées se prononcent en faveur de la décision des autorités.

La Confédération est d'ailleurs plus que sensibilisée au problème, comme en témoignent les 75 pages du projet de « Plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires », élaboré par plusieurs offices fédéraux et mis en consultation auprès des milieux intéressés et des services cantonaux en juillet 2016. D'après le communiqué de presse correspondant, le but de ce plan d'action est « de réduire de 50 % les risques liés aux produits phytosanitaires en diminuant leur utilisation et en limitant leur impact hors des parcelles traitées ». En faisant preuve d'esprit critique, on constate que la formulation des objectifs revient à admettre implicitement que les risques de l'utilisation actuelle des produits phytosanitaires sont visiblement considérés comme trop élevés et ne sont donc pas acceptables. En outre, on est assurément en droit de se demander si une « utilisation durable des produits phytosanitaires » est possible et si l'intervention chimique ciblée dans le monde végétal n'est pas déjà en soi une agression induite contre la nature.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

^(B.S.) En fin d'année 2016, Groupe Minoteries SA a augmenté sa participation de sa société liée Céréalis SA, Granges-près-Marnand, de 33 % à 50 %, en raison du départ de l'un des trois actionnaires. Cette société est intégrée de manière proportionnelle.

Alors que les volumes ont progressé de 0.9 % ou 1'079 t, le chiffre d'affaires net consolidé s'est contracté de 1.4 % à KCHF 146'192 (2015: KCHF 148'261), ce qui indique encore une fois un déplacement des volumes de ventes entre les différents modes de production (conventionnel, IP-Suisse, Bio).

Les charges relatives aux marchandises sont restées relativement stables et la marge brute a légèrement augmenté pour atteindre KCHF 46'048 (2015: KCHF 45'473).

Les autres produits d'exploitation sont en net recul à KCHF 4'806 (2015: KCHF 8'690). L'écart s'explique principalement par la vente du site immobilier de Sion (partie liée à la production de farines) en 2015.

Les coûts relatifs aux charges de personnel ont diminué à KCHF 23'210 (2015: KCHF 24'145): il s'agit principalement de départs naturels qui n'ont pas été remplacés.

Les charges d'exploitation ont également baissé à KCHF 13'761 (2015: KCHF 15'031): les synergies continuent de se déployer au rythme de la concentration de nos sites de production. La réorganisation continuera également sur l'exercice 2017: la provision pour restructuration enregistrée en 2015 a diminué de plus de 40 % (voir bilan consolidé).

Le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA) s'inscrit à KCHF 13'982 (2015: KCHF 13'555), ce qui correspond à une progression de 3.2 %.

Les charges d'amortissements corporels ont été enregistrées pour KCHF 5'922 (2015: KCHF 6'322).

Le bénéfice d'exploitation (EBIT) se monte à KCHF 7'223 (2015: KCHF 6'396), soit une hausse de 12.9 %.

Nous avons remboursé KCHF 5'000 d'avances à terme fixe auprès de banques, ce qui allège encore une fois nos charges financières à KCHF 456 (2015: KCHF 628).

L'exercice 2016 n'a pas donné lieu à des produits hors exploitation nets en regard de l'année 2015 (KCHF 455).

La charge fiscale a progressé à KCHF 1'832 (2015: KCHF 1'325). Des allègements légaux nous avaient été accordés lors de l'exercice 2015 et de manière unique.

Après déduction des parts de résultat revenant à des actionnaires minoritaires, le résultat net est inchangé et se chiffre à KCHF 5'093.

Après paiement du dividende (2015), nos fonds propres se montent à KCHF 90'661, portant le ratio à 65.5 % (2015: 63.0 %) par rapport au total du bilan.

PERSPECTIVES

Nous entretenons par expérience, avec les banques, des relations de partenariat, mais avec une saine distance empreinte de respect, raison pour laquelle nous accordons une grande importance à afficher un bilan solide à tous points de vue afin de pouvoir répondre sans problème à tous nos engagements, même en cas de bouleversements soudains des conditions économiques, conjoncturelles ou de politique agricole.

(M.M.) Aujourd'hui, dans un rapport de gestion, il est pratiquement devenu de bon ton de parler d'industrie 4.0, de numérisation, de voitures ou de camions sans chauffeur, de robotique, d'imprimantes 3D et autres « bénédictions » des temps modernes, si l'on en croit les « esprits novateurs », à même de déclencher une nouvelle révolution industrielle. Pourtant, le fait est que la plupart des gens qui se gargarisent de ces vocables populaires, dans le seul but de prouver à leur entourage qu'ils sont à la pointe de la modernité, n'ont pas la moindre idée de quoi il en retourne réellement. Quand les présidents de certaines organisations économiques et « laboratoires d'idées » suisses s'emparent à leur tour de ce vocabulaire pour montrer leur ouverture d'esprit et leurs compétences entrepreneuriales, force est de constater qu'ils sont rarement crédibles. Célébrée à grands cris, la présentation, assez pénible dans l'ensemble, du robot « Hubo » au WEF 2016, qui rappelait plus un navet de science-fiction des années 70 que le départ vers une ère nouvelle, a plutôt démontré que pour accomplir certaines actions complexes et non répétitives, l'être humain va rester encore très longtemps irremplaçable. Et pourtant, en invoquant la 4^{ème} révolution industrielle qui, pour autant qu'elle ait commencé, n'en est en vérité pas une, on tente d'entretenir un climat de grande insécurité. C'est pourquoi le « Baromètre des préoccupations » publié chaque année par le Credit Suisse place le chômage parmi les principaux soucis des Suisses. Dans ce contexte, personne ne s'étonne qu'en Suisse, une place d'apprentissage sur dix reste inoccupée, parce que l'on croit qu'une formation universitaire permet d'échapper à la réalité économique sur le marché du travail. Croyance qui devrait au passage avoir été abandonnée depuis belle lurette au vu de l'évolution à l'étranger. Ce pays n'a pas besoin de psychologues, de sociologues, d'ethnologues, de glaciologues, ni de Dieu-sait-quoi supplémentaire, mais de personnes disposant d'une solide formation professionnelle pratique, auxquelles la perméabilité et la souplesse du système suisse de formation laisse en tout temps toutes les portes ouvertes.

Au sein de GMSA, nous nous en tenons à la réalité d'aujourd'hui. Nous ne nous accrochons pas à des théories et des visions dans l'espace virtuel, aussi séduisantes soient-elles, et nous cherchons plutôt, dans des conditions concurrentielles défavorables et extrêmement complexes, à bâtir une pierre après l'autre. C'est en revanche sans aucune retenue que nous tirons profit des progrès de la technologie meunière, qui ont démarré il y a plusieurs décennies et ont notamment fait avancer les systèmes de commandes électroniques à pas de géant afin de participer au premier rang à la consolidation de la branche, en tant que protagonistes importants et proactifs du 1^{er} échelon de transformation. Nous nous considérons comme une entreprise dotée d'esprit critique, sans parler d'une certaine dose nécessaire de scepticisme due à l'expérience, toujours capable de régler ses voiles au plus juste en fonction des fréquents changements de direction des vents de la politique agricole.

Certes, des déclarations de ce genre ne sont pas très « sexy » et ne peuvent pas tenir la comparaison face à l'aura entourant « l'industrie 4.0 ». Mais une réflexion fondée, basée sur la pratique et assaisonnée d'une bonne pincée de conservatisme, tenant à distance les expérimentations coûteuses sans refuser toutefois certains risques entrepreneuriaux maîtrisables, comme nous l'avons prouvé plusieurs fois ces dernières années, nous est plus proche que toutes ces chimères. L'élargissement constant de la base de notre actionariat, alors que notre modeste capital-actions reste inchangé à 1.65 mio de francs, souligne que les actionnaires de GMSA doivent penser de façon tout à fait similaire et nous accordent, par conséquent, une très grande confiance. Nous ne sommes pas amateurs d'exotisme, mais cherchons à consolider notre position aux tous premiers rangs du secteur meunier suisse, étroitement lié à l'agriculture, voire à la développer afin de faire honneur au rôle qui nous est attribué par le marché et par nos clients. La diversification est sans aucun doute une belle notion. Mais mise en œuvre correctement dans le quotidien de l'entreprise, elle

peut aussi contribuer à atténuer les risques opérationnels. L'expérience nous a toutefois appris qu'un éventuel élargissement des activités de notre entreprise doit entretenir un lien de causalité étroit avec la meunerie. Tout comme une aventure à l'étranger, quelle qu'elle soit, une intégration verticale n'entre pas en ligne de compte, car nous sommes et restons des meuniers familiers des conditions suisses qui savent pertinemment où se situent leurs propres limites.

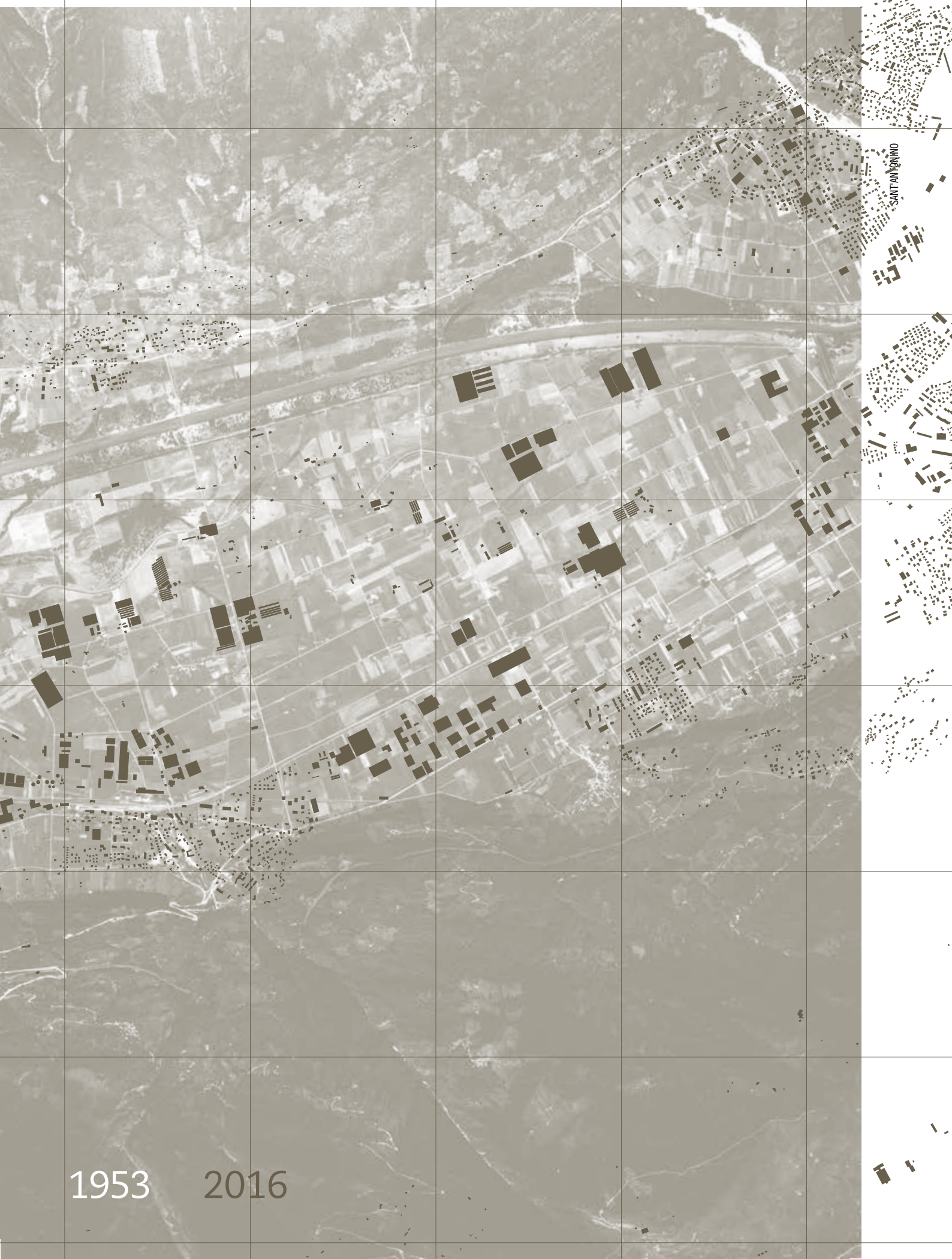
Nous sommes conscients que la situation économique générale de l'espace européen – tout particulièrement du point de vue de la politique monétaire – est nettement moins sûre que nous ne l'imaginons (voir chapitre 1). En outre, l'agriculture suisse – et avec elle la meunerie – doit subir le feu croisé permanent de divers milieux politiques qui souhaitent détruire le plus rapidement possible la citadelle de « l'agriculture extrêmement protégée » (NZZ, 14.01.2017/ voir chapitres 2, 3 et 4). Pour faire face à ces risques qui ne se laissent pas facilement écarter, nous avons procédé avec des moyens éprouvés à des acquisitions et à des concentrations (voir chapitre 1/1.5). Nous avons vendu une grande partie des immeubles qui n'étaient plus indispensables à l'entreprise, ce qui, ajouté aux moyens générés par les activités opérationnelles, nous a permis de réduire fortement notre endettement. Nous avons donc regagné entre-temps la marge de manoeuvre financière dont nous disposions avant notre dernière très importante opération de septembre 2013 (Grands Moulins de Cossonay). Nous sommes ainsi devenus au fil des ans en meilleure forme, nettement plus forts et plus agiles.

Nous entretenons par expérience, avec les banques, des relations de partenariat, mais avec une saine distance empreinte de respect, raison pour laquelle nous accordons une grande importance à afficher un bilan solide à tous points de vue afin de pouvoir répondre sans problème à tous nos engagements, même en cas de bouleversements soudains des conditions économiques, conjoncturelles ou de politique agricole. Au sens figuré, nous avons fait nôtre le principe en vigueur dans l'aviation : « Fly high, fly safe ». (Gagner du temps/garder sa liberté d'action.) Ce n'est ni moderne ni visionnaire, mais bien plutôt lucide et pragmatique, et parallèlement apaisant, quand on se sent tenu d'être à long terme un partenaire fiable pour les agriculteurs, tout particulièrement pour le 2^{ème} échelon de transformation (clients), pour nos collaborateurs et pour nos actionnaires.

Indépendamment des conditions économiques internes dont nous sommes seuls responsables, pour pouvoir suivre ces prochaines années l'évolution des résultats d'entreprise enregistrés jusqu'ici, nous dépendrons directement de la volonté et de la capacité de la Suisse de préserver une politique agricole indépendante, contre la volonté de nombreux opposants dans le pays, mais aussi des puissantes institutions de l'UE. Cela mis à part, nous sommes aussi tributaires, comme d'autres segments artisanaux et industriels du secteur secondaire devant se contenter de faibles marges, d'une politique monétaire raisonnable de la Banque nationale. Ce domaine (pression des importations) nous procure quelques soucis, d'autant que le cours du franc suisse par rapport à l'euro, qui était encore de CHF 1.10 en octobre 2016, a glissé sous les CHF 1.07 en l'espace de trois mois. Le franc suisse servant de refuge durant les périodes d'incertitude, voilà qui devrait flatter le sens politique prudent, économe et profondément attaché aux valeurs de la population suisse. Ce n'est pas de bon augure pour le site de production suisse que le dollar américain ait perdu environ 40 % de sa valeur par rapport au franc suisse ces 15 dernières années, en raison d'une politique monétaire ultraexpansive, et que l'euro ait perdu un tiers de sa valeur en dix ans.

Malgré tout, nous avons, dans l'ensemble, créé ces dernières années les conditions préalables favorables pour que Groupe Minoteries SA reste toujours en mesure, si les conditions-cadres sont correctes, de tirer son épingle du jeu dans le futur.

ÉCHELLE 1: 24'390



1953

2016

GROUPE MINOTERIES SA

COMPTES

SOCIAUX

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

(en francs suisses)

ACTIF	Notes dans l'annexe	31.12.2016	31.12.2015
Actif circulant			
Trésorerie		7'088'017	1'954'282
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		8'886'050	10'210'133
– envers des tiers		8'481'225	8'286'451
– envers des sociétés du groupe		404'825	1'923'682
Autres créances à court terme		7'478'218	9'410'518
– envers des tiers		182'861	182'595
– envers des sociétés du groupe		7'295'357	9'227'923
Stocks	2	98'991	94'656
Actifs de régularisation		81'749	148'374
Total actif circulant		23'633'025	21'817'963
Actif immobilisé			
Immobilisations financières		70'274	80'733
– prêts à des tiers		21'006	31'465
– autres immobilisations financières		49'268	49'268
Participations	3	65'680'100	65'364'100
Immobilisations corporelles		8'648'652	9'306'563
Immobilisations incorporelles		2	2
Total actif immobilisé		74'399'028	74'751'398
Total actif		98'032'053	96'569'361

(en francs suisses)

PASSIF	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	1'306'631	984'333
– envers des tiers	1'194'602	943'921
– envers des sociétés du groupe	112'029	40'412
Dettes à court terme portant intérêt	62'029'862	54'442'415
– envers des tiers	8'500'000	5'000'000
– envers des sociétés du groupe	53'529'862	49'442'415
Autres dettes à court terme	3'001'857	2'983'525
– envers des tiers	3'001'857	2'983'525
Passifs de régularisation	1'484'682	1'145'192
Provisions à court terme	813'000	813'000
Total capitaux étrangers à court terme	68'636'032	60'368'465
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêt	3'500'000	12'000'000
– envers des tiers	3'500'000	12'000'000
Provisions à long terme	3'175'000	3'175'000
Total capitaux étrangers à long terme	6'675'000	15'175'000
Total capitaux étrangers	75'311'032	75'543'465
Capitaux propres		
Capital-actions	1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice	1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice	19'771'804	18'076'679
– Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté	13'920'516	11'859'789
– Bénéfice de l'exercice	3'675'125	4'040'727
Total capitaux propres	22'721'021	21'025'896
Total passif	98'032'053	96'569'361

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE

(en francs suisses)

	2016	2015
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	91'635'043	88'146'561
Charges de matières	-74'620'006	-71'758'253
Autres produits d'exploitation	4'057'328	5'313'254
Charges de personnel	-12'737'235	-11'257'853
Autres charges d'exploitation	-6'042'765	-6'264'990
Amortissements	-1'741'967	-1'813'784
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	550'398	2'364'935
Revenus des participations sociétés filles	5'001'400	3'841'400
Autres produits financiers	265'997	253'560
Charges financières	-1'968'755	-1'880'634
Résultat d'exploitation avant impôts	3'849'040	4'579'261
Dissolution de provisions	59'606	8'879
Constitution de provisions	-126'521	-52'413
Résultat de l'exercice avant impôts	3'782'125	4'535'727
Impôts directs	-107'000	-495'000
Résultat de l'exercice	3'675'125	4'040'727

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5 % pour les créances résultant de vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10 % pour les créances résultant de vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Machines	10 années
Camions	5 années
Mobilier	5 années
Véhicules de fonction	4 années
Hardware et Software	3 années

INFORMATION, STRUCTURE DÉTAILLÉE ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

(en francs suisses)

1. Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaborateurs.

2. Stocks	2016	2015
Carburants	148'487	141'984
Corrections de valeur	-49'496	-47'328
Total stocks	98'991	94'656

3. Participations		2016		2015	
Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Bonvita AG	Stein am Rhein/SH	100 %	100 %	100 %	100 %
Bruggmühle Goldach AG	Goldach/SG	99.34 %	99.34 %	99.34 %	99.34 %
Céréalis SA	Valbroye/VD	50 %	50 %	33.33 %	33.33 %
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	Naters/VS	30 % (Indirectement)	30 % (Indirectement)	30 % (Indirectement)	30 % (Indirectement)
Geferina AG	Brugg/AG	100 %	100 %	100 %	100 %
Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye	Valbroye/VD	100 %	100 %	0 %	0 %
Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz	Penthalaz/VD	0 %	0 %	100 %	100 %
Intermill AG	Schöftland/AG	100 %	100 %	100 %	100 %
Moulins de Granges SA	Valbroye/VD	100 %	100 %	100 %	100 %
Moulins de Sion SA	Sion/VS	100 %	100 %	100 %	100 %
Sopafi SA	Sion/VS	100 %	100 %	100 %	100 %
Steiner Mühle AG	Lauperswil/BE	100 %	100 %	100 %	100 %

(en francs suisses)

4. Sûretés constituées en faveur de tiers	2016	2015
Cautionnements	1'610'000	1'610'000

5. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaborateurs	2016		2015	
	Nombre	Valeur nominale	Nombre	Valeur nominale
Conseil d'Administration et leurs proches	44'794	223'970	49'729	248'645
Direction et leurs proches	536	2'680	581	2'905
Collaborateurs	369	1'845	224	1'120

6. Dissolution nette de réserves latentes

Au cours de l'exercice sous revue, la dissolution nette de réserves latentes s'est élevée à CHF 361'384.

(Dissolution nette de CHF 1'490'847 pour l'exercice 2015).

7. Honoraires de l'organe de révision	2016	2015
Prestations d'audit	112'000	110'000
Autres prestations de services	–	9'381

8. Dettes à long terme portant intérêt (1 - 5 ans)

Envers des tiers	3'500'000	12'000'000
------------------	-----------	------------

MOUVEMENT DU BÉNÉFICE AU BILAN

(en francs suisses)

	2016	2015
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	15'900'516	12'907'389
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– attribution aux réserves légales issues du bénéfice	–	602'400
– distribution de dividendes	-1'980'000	-1'650'000
Bénéfice reporté	13'920'516	11'859'789
Bénéfice de l'exercice	3'675'125	4'040'727
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	17'595'641	15'900'516

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

	2016	2015
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	17'595'641	15'900'516
Distribution de dividendes	-2'310'000	-1'980'000
Report à nouveau	15'285'641	13'920'516
Païement d'un dividende de CHF 7.00 par action (2015: CHF 6.00) de CHF 5.00 nominal, soit:	7.00	6.00
– sous déduction de 35 % d'impôt anticipé	2.45	2.10
– dividende net pour l'année	4.55	3.90



1958



2013

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Groupe Minoteries SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

BASES DE L'OPINION D'AUDIT

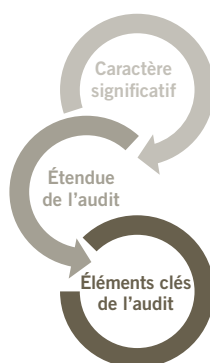
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 245'000



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour nous permettre d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :
Evaluation des participations

ÉTENDUE DE L'AUDIT

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

CARACTÈRE SIGNIFICATIF

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces

seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 245'000
Comment nous l'avons déterminé	5 % du résultat avant impôts
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Conseil d'Administration de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 25'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT AU TITRE DE LA CIRCULAIRE 1/2015 DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit; cependant nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont été examinés
Comme décrit au point 1 de l'annexe aux états financiers, les participations sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeurs nécessaires. Cette position représente au 31 décembre 2016 KCHF 65'680.	Nous avons comparé les valeurs comptables des participations portées au bilan avec le total des fonds propres nets ressortant des bilans audités des sociétés filles.
Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des participations au bilan de la société.	Nous nous sommes assurés que les valeurs comptables des participations au bilan étaient inférieures ou égales au total des fonds propres des sociétés filles pris individuellement.
Annuellement et sur base individuelle, un test de dépréciation de valeur est effectué par la Direction en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (« Discounted Cash Flows ») pour déterminer la valeur recouvrable. Cette valeur est ensuite comparée à la valeur comptable afin de déterminer si une dépréciation de valeur est nécessaire.	<p>Quand cela n'était pas le cas, nous avons obtenu de la part de la Direction, le modèle d'évaluation de la participation (DCF) et nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécié le caractère approprié du modèle d'évaluation utilisé par la Direction; - évalué la cohérence des hypothèses retenues par la Direction dans la détermination des flux de trésorerie futurs libres; - apprécié les composantes du taux d'actualisation par comparaison avec les données du marché; - vérifié l'exactitude des calculs. <p>Nous avons ensuite effectué des analyses de sensibilité portant sur les hypothèses utilisées ainsi que sur les composantes des taux d'actualisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou plusieurs hypothèses pouvait conduire à une dépréciation de valeur des participations au bilan de la société.</p> <p>Basé sur ces travaux, nous avons conclu qu'aucune dépréciation de valeur n'était nécessaire.</p>

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'Administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en oeuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'Administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques applicables et pertinentes, relatives à l'indépendance, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les

relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.



Didier Ehret
Expert-réviseur, Réviseur responsable



Yan Pannatier
Expert-réviseur

Pully, le 22 mars 2017
PricewaterhouseCoopers SA



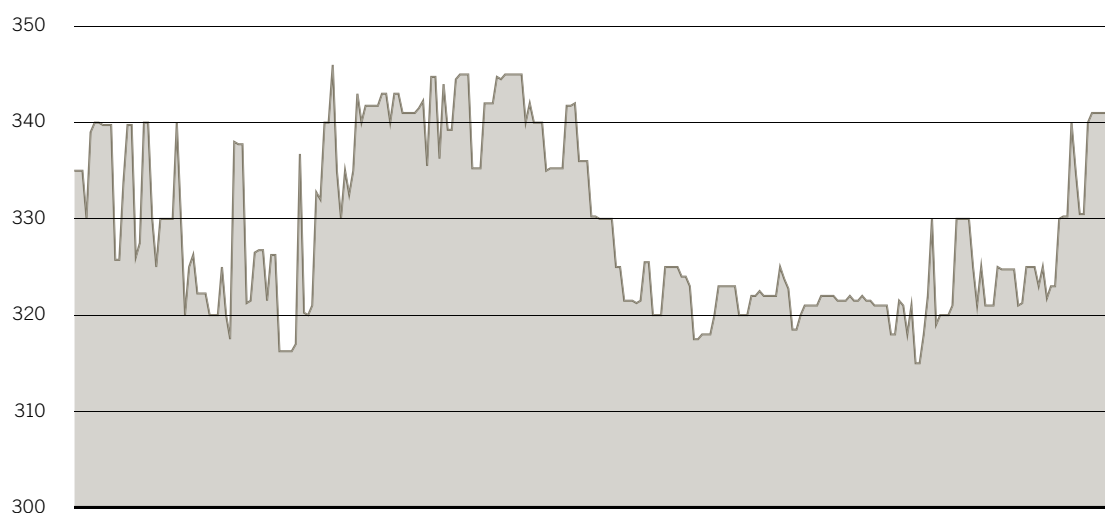
1961



2013

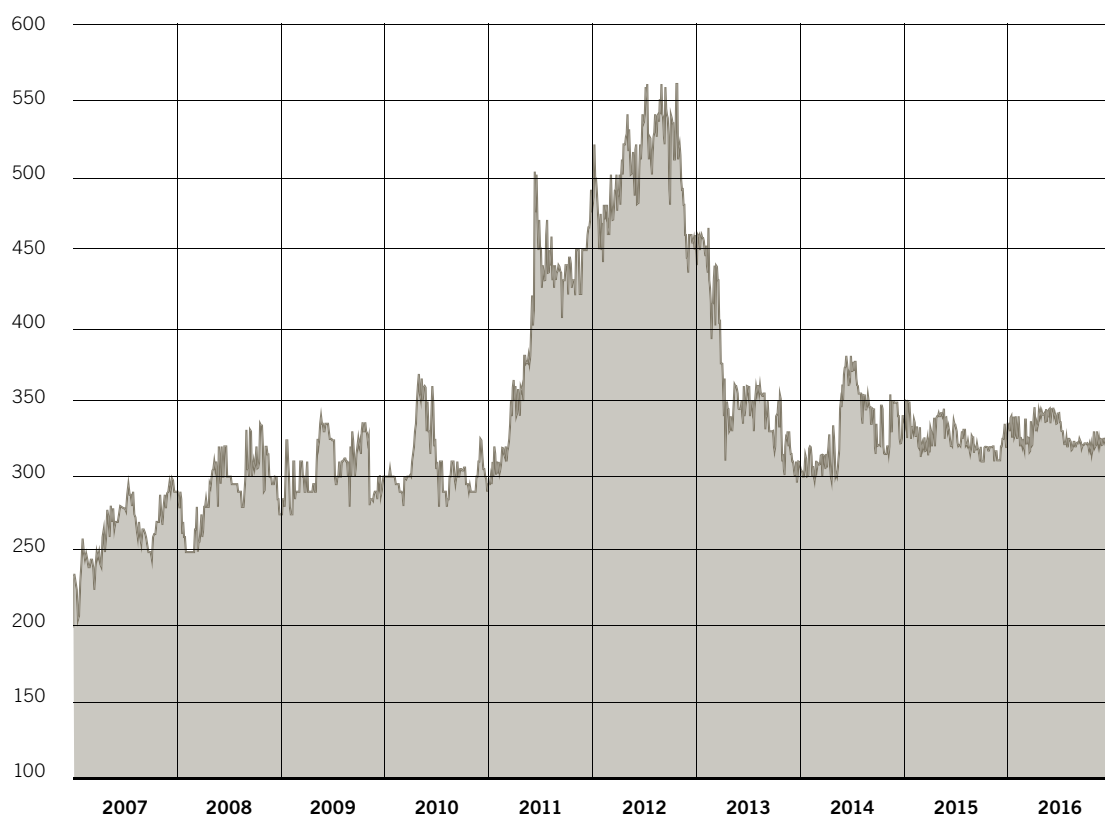
COURS DE L'ACTION DE GROUPE MINOTERIES SA 2016

CHF



2007 – 2016

CHF

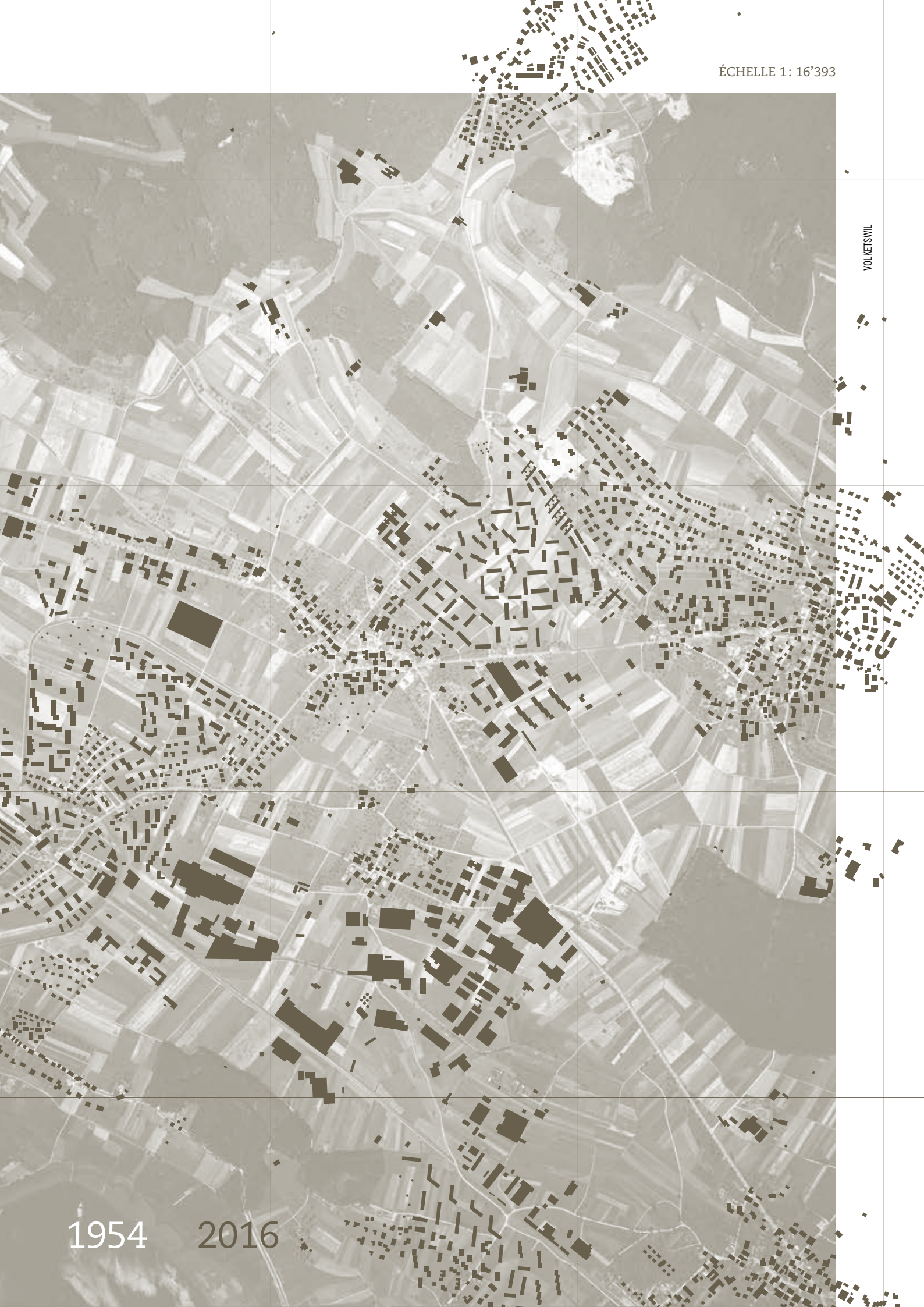


ÉCHELLE 1: 16'393

VOLKETSCHWIL

1954

2016



GROUPE MINOTERIES SA COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE

(en milliers de francs suisses)

(en milliers de francs suisses)

ACTIF	Notes dans l'annexe	31.12.2016	%	31.12.2015	%
Circulant					
Liquidités		16'785	12.13	6'487	4.66
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	13'764	9.95	14'101	10.14
Créances société liée		96	0.07	128	0.09
Autres créances à court terme	2	787	0.57	1'977	1.42
Stocks	3	26'377	19.06	31'618	22.74
Comptes de régularisation actifs		94	0.07	157	0.11
Total actif circulant		57'903	41.84	54'468	39.17
Immobilité					
Immobilisations corporelles	4	75'626	54.64	77'920	56.03
Immobilisations incorporelles	5	837	0.60	1'674	1.20
Immobilisations financières	6	4'033	2.91	4'997	3.59
Total actif immobilisé		80'496	58.16	84'591	60.83
Total de l'actif					
		138'399	100.00	139'059	100.00

(en milliers de francs suisses)

PASSIF	Notes dans l'annexe	31.12.2016		31.12.2015	
			%		%
Fonds étrangers à court terme					
Dettes financières à court terme	7	8'500	6.14	5'000	3.60
Autres dettes à court terme	8	5'873	4.24	5'492	3.95
Provisions pour restructuration	9	861	0.62	1'486	1.07
Dettes résultant de livraisons et de prestations		12'332	8.91	10'652	7.66
Comptes de régularisation passifs		2'166	1.57	1'707	1.23
Total fonds étrangers à court terme		29'732	21.48	24'337	17.50
Fonds étrangers à long terme					
Dettes financières à long terme	10	3'500	2.53	12'000	8.63
Impôts différés passifs	11	14'506	10.48	15'050	10.82
Total fonds étrangers à long terme		18'006	13.01	27'050	19.45
Total fonds étrangers		47'738	34.49	51'387	36.95
Fonds propres					
Capital-actions		1'650	1.19	1'650	1.19
Réserves provenant de bénéfices		88'709	64.10	85'737	61.66
Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires		90'359	65.29	87'387	62.84
Parts de capital des minoritaires		302	0.22	285	0.20
Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires		90'661	65.51	87'672	63.05
Total du passif		138'399	100.00	139'059	100.00

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ DU GROUPE

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2016	%	2015	%
Chiffre d'affaires net		146'192	100.00	148'261	100.00
Charges relatives aux marchandises		-100'268	-68.59	-102'604	-69.20
Variations de stock		124	0.08	-184	-0.12
Bénéfice brut sur ventes de marchandises		46'048	31.50	45'473	30.67
Autres produits d'exploitation	14	4'806	3.29	8'690	5.86
Quote-part au résultat de société associée		99	0.07	54	0.04
Charges de personnel	15	-23'210	-15.88	-24'145	-16.29
Charges d'exploitation	16/17	-13'761	-9.41	-15'031	-10.14
Provisions pour restructuration	9	–	–	-1'486	-1.00
Amortissements corporels	4	-5'922	-4.05	-6'322	-4.26
Amortissements incorporels	5	-837	-0.57	-837	-0.56
Bénéfice d'exploitation		7'223	4.94	6'396	4.31
Produits financiers	19	178	0.12	209	0.14
Charges financières	20	-456	-0.31	-628	-0.42
Bénéfice ordinaire		6'945	4.75	5'977	4.03
Produits hors exploitation	21	–	–	609	0.41
Charges hors exploitation	22	–	–	-154	-0.10
Bénéfice avant impôts		6'945	4.75	6'432	4.34
Impôts	23	-1'832	-1.25	-1'325	-0.89
Résultat net avant déduction des parts des actionnaires minoritaires		5'113	3.50	5'107	3.44
Parts de résultat revenant à des actionnaires minoritaires		-20	-0.01	-17	-0.01
Résultat net		5'093	3.48	5'090	3.43
Résultat de base par action		15.43		15.42	
Résultat dilué par action		15.43		15.42	

FLUX DE FONDS DU GROUPE

(en milliers de francs suisses)

	2016	2015
Bénéfice de l'exercice	5'093	5'090
Parts intérêts minoritaires	20	17
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	6'759	7'159
Variation des impôts différés passifs	-544	-1'063
Variation de provisions pour restructuration	-625	1'486
Quote-part au résultat de société associée	-99	-54
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles	–	-3'114
Moins-value nette sur vente d'immobilisations corporelles	68	–
Réévaluation comptable d'immobilisations corporelles	–	-179
Cash flow	10'672	9'342
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	374	1'124
Variation de stocks	5'241	-130
Variation d'autres actifs circulants	1'259	-458
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs	2'123	-523
Variation des autres dettes à court terme	381	-119
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles	20'050	9'236
Investissements en immobilisations corporelles	-3'803	-6'479
Investissements en immobilisations financières	-737	-2'164
Ventes d'immobilisations corporelles	107	8'274
Désinvestissements en immobilisations financières	1'800	3'233
Acquisition de part de société, nette de trésorerie	-136	–
Flux de fonds pour investissements	-2'769	2'864
Remboursement de dettes financières à court terme	-5'000	-9'890
Versement de dividendes	-1'983	-1'654
Flux de fonds résultant du financement	-6'983	-11'544
*Variation des liquidités nettes	10'298	556
*Liquidités à l'actif du bilan		
Liquidités au 01.01.	6'487	5'931
Liquidités au 31.12.	16'785	6'487
Variation	10'298	556

MOUVEMENT DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS Y COMPRIS PARTS DES MINORITAIRES

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserve provenant de bénéfices	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2015	1'650	82'825	84'475	272	84'747
Dividendes versés		-1'650	-1'650	-4	-1'654
Compensation avec le goodwill acquis		-528	-528		-528
Résultat consolidé		5'090	5'090	17	5'107
État au 31 décembre 2015	1'650	85'737	87'387	285	87'672
 État au 1^{er} janvier 2016	 1'650	 85'737	 87'387	 285	 87'672
Dividendes versés		-1'980	-1'980	-3	-1'983
Compensation avec le goodwill acquis		-141	-141		-141
Résultat consolidé		5'093	5'093	20	5'113
État au 31 décembre 2016	1'650	88'709	90'359	302	90'661

Indications sur le capital : 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.

Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 2'988 (KCHF 3'025 en 2015).



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2016

1.0 RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 2014/15. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

S'il y a divergence entre la version en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.2 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

	31.12.2016 en %	31.12.2015 en %
Bonvita AG	100.00	100.00
Bruggmühle Goldach AG	99.34	99.34
Céréalis SA	50.00	33.33
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	30.00	30.00
Geferina AG	100.00	100.00
Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz	0.00	100.00
Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye	100.00	0.00
Groupe Minoteries SA	100.00	100.00
Intermill AG	100.00	100.00
Moulins de Granges SA	100.00	100.00
Moulins de Sion SA	100.00	100.00
Sopafi SA	100.00	100.00
Steiner Mühle AG	100.00	100.00

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises, contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50 % ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation ou à la date stipulée par contrat. Les sociétés vendues en sont exclues dès le jour de la vente. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales : les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont portées à l'actif du bilan au pro-rata de la part du groupe dans la société acquise.

Sociétés liées

Les entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint comme Céréalis SA sont intégrées selon la méthode proportionnelle. Le groupe intègre ligne par ligne sa quote-part aux actifs, passifs, charges et produits à la société sous contrôle joint.

Sociétés associées

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation de 20 % à 50 % comme Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters en termes de droits de vote sont évaluées au prorata de cette participation (fonds propres et résultats annuels) selon la méthode de mise en équivalence et sont présentées dans les immobilisations financières. Le résultat figure sous la rubrique « quote-part au résultat de société associée ».

1.3 CONSTATATION DES PRODUITS ET DES CHARGES

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Toutes les charges qui servent à générer des produits donnés sont prises en considération et sont affectées à la période concernée.

1.4 LIQUIDITÉS

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5 CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET DE PRESTATIONS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7 STOCKS

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent. S'il apparaît que les produits peuvent néanmoins être utilisés, la provision est reprise et le stock réévalué à la valeur la plus basse entre celle du marché et son coût historique.

1.8 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

Immeubles	40 ans
Rénovation des immeubles	10 ans
Machines	10 à 20 ans
Outillage et mobilier	10 ans
Camions	8 ans
Informatique	3 à 5 ans
Immobilisations en cours de construction	–

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale. La valeur vénale est déterminée à l'interne sur la base d'un taux de rendement propre à chaque immeuble selon le résultat de l'expertise. Tous les 3 à 5 ans, une expertise est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est inscrit au bilan en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Le goodwill est amorti de manière linéaire à la charge du compte de résultat sur une durée de 5 à 10 ans. Dès l'exercice 2012, le goodwill est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat :

Marques	5 ans
Logiciels	5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11 PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables. Les réserves de contributions de l'employeur sont évaluées à leurs coûts nominaux.

1.12 DETTES

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14 PROVISIONS

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15 PROPRES ACTIONS

Les propres actions sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont présentées en diminution des capitaux propres.

1.16 DIVIDENDES

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.17 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base des bilans des institutions de prévoyance du groupe établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

1.18 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des revenus d'immeubles de rendement, des dissolutions de provisions et des corrections de valeurs sur des prêts octroyés, des revenus de société liée, des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles ainsi que les bénéfices de ventes de participations liées à notre périmètre de consolidation.

1.19 CHARGES DE PERSONNEL

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel regroupent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.20 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION

Les moins-values respectivement les plus-values des immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.22 IMPÔTS

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.23 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.24 PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les transactions avec les parties liées sont effectuées aux conditions du marché. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.25 CONTRATS D'ACHAT À TERME DE BLÉ

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe. Les contrats sont de deux natures : ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur. Les valeurs contractuelles et de

marché des contrats d'achat de blés étrangers figurent en note 24. Les bénéfices non réalisés ne sont dès lors pas reconnus à la date du bouclage alors que les pertes potentielles sont provisionnées.

2.0 EXPLICATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDÉS 2016

2.1 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 22 mars 2017.

2.2 MODIFICATION DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Groupe Minoteries SA a augmenté sa participation de sa société liée Céréalis SA de 33.3 % à 50 %. Cette société est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Fin mai 2015, Groupe Minoteries SA par le biais de sa filiale Moulins de Sion SA a acheté 30 % du capital-actions de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters. Cette société associée est évaluée par la méthode de mise en équivalence.

2.3 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les bilans des institutions de prévoyance du groupe établis au 31 décembre 2016 sur la base des normes Swiss GAAP RPC font apparaître un excédent de couverture que le groupe ne reconnaît pas comme avantage économique car il n'envisage pas de réduire ses cotisations. Les réserves de contributions de l'employeur ne font l'objet d'aucune renonciation au 31 décembre 2016.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers de francs suisses)

Note 1 – Créances résultant de livraisons et de prestations	2016	2015
Créances avant ajustement de valeur	14'003	14'239
Ajustement de valeur	-239	-138
Valeur nette des créances résultant de ventes et prestations	13'764	14'101
Note 2 – Autres créances à court terme		
Créances fiscales	519	1'248
Autres créances envers les tiers	268	729
Valeur nette des autres créances à court terme	787	1'977
Note 3 – Stocks		
Matières premières	19'648	24'886
Produits finis pour alimentation humaine	5'230	4'946
Emballages, carburants et accessoires	1'499	1'786
Total des stocks	26'377	31'618

(en milliers de francs suisses)

Note 4 – Immobilisations corporelles 2015	Immeubles de rendement	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres immo- bilisations	En cours de construction	Total 2015
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2015	14'971	39'103	19'584	7'208	1'877	82'743
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2015	15'578	71'721	68'748	22'425	1'877	180'349
Transferts		269	1'025	88	-1'382	–
Acquisitions		844	2'513	1'208	1'914	6'479
Cessions et sorties	-4'285	-3'704	-779	-682		-9'450
Réévaluation	179					179
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	11'472	69'130	71'507	23'039	2'409	177'557
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2015	-607	-32'618	-49'164	-15'217	–	-97'606
Amortissement de l'année		-1'855	-2'490	-1'977		-6'322
Cessions et sorties	501	2'891	241	658		4'291
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	-106	-31'582	-51'413	-16'536	–	-99'637
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	11'366	37'548	20'094	6'503	2'409	77'920

Note 4 – Immobilisations corporelles 2016	Immeubles de rendement	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres immo- bilisations	En cours de construction	Total 2016
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2016	11'366	37'548	20'094	6'503	2'409	77'920
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2016	11'472	69'130	71'507	23'039	2'409	177'557
Transferts		886	1'483	40	-2'409	–
Acquisitions		1'435	1'122	1'165	81	3'803
Cessions et sorties		-48	-144	-1'059	-2	-1'253
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	11'472	71'403	73'968	23'185	79	180'107
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2016	-106	-31'582	-51'413	-16'536	–	-99'637
Amortissement de l'année		-1'877	-2'197	-1'848		-5'922
Cessions et sorties		6	99	973		1'078
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	-106	-33'453	-53'511	-17'411	–	-104'481
Valeurs nettes au 31 décembre 2016	11'366	37'950	20'457	5'774	79	75'626

(en milliers de francs suisses)

Note 5 – Immobilisations incorporelles 2015	Goodwill	Marques et clientèle	Total 2015
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2015	2'511	–	2'511
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2015	10'715	4'671	15'386
Transferts			–
Cessions, sorties et ajustements			–
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2015	-8'204	-4'671	-12'875
Cessions, sorties et ajustements			–
Transferts			–
Amortissement de l'année	-837		-837
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	-9'041	-4'671	-13'712
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	1'674	–	1'674
Note 5 – Immobilisations incorporelles 2016	Goodwill	Marques et clientèle	Total 2016
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2016	1'674	–	1'674
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2016	10'715	4'671	15'386
Transferts			–
Cessions, sorties et ajustements			–
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	10'715	4'671	15'386
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2016	-9'041	-4'671	-13'712
Cessions, sorties et ajustements			–
Transferts			–
Amortissement de l'année	-837		-837
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	-9'878	-4'671	-14'549
Valeurs nettes au 31 décembre 2016	837	–	837

(en milliers de francs suisses)

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

A partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisitions sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes annuels aurait été le suivant :

	Bonvita AG	Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz	Moulins de Granges SA	Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	Céréalis SA	Total 2015
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2015	670	6'375	–	–	–	7'045
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2015	1'678	8'694	–	–	–	10'372
Entrée de périmètre				528		528
Valeurs brutes au 31 décembre 2015	1'678	8'694	–	528	–	10'900
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2015	-1'008	-2'319	–	–	–	-3'327
Amortissement de l'année	-336	-1'739	–	-62	–	-2'137
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	-1'344	-4'058	–	-62	–	-5'464
Valeurs nettes au 31 décembre 2015	334	4'636	–	466	–	5'436

	Bonvita AG	Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz	Moulins de Granges SA	Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters	Céréalis SA	Total 2016
Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2016	334	4'636	–	466	–	5'436
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2016	1'678	8'694	–	528	–	10'900
Entrée de périmètre					141	141
Transfert		-8'694	8'694			–
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	1'678	–	8'694	528	141	11'041
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2016	-1'344	-4'058	–	-62	–	-5'464
Transfert		4'058	-4'058			–
Amortissement de l'année	-334		-1'739	-106	-7	-2'186
Amortissements cumulés au 31 décembre 2016	-1'678	–	-5'797	-168	-7	-7'650
Valeurs nettes au 31 décembre 2016	–	–	2'897	360	134	3'391

	2016	2015
Résultat annuel publié	5'093	5'090
Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans	-2'186	-2'137
Résultat annuel au 31 décembre, en cas de saisie du goodwill	2'907	2'953
Capitaux propres mentionnés au 31 décembre	90'661	87'672
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 ^{er} janvier	5'436	7'045
Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan, entrée de périmètre	141	528
Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat	-2'186	-2'137
Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill	94'052	93'108

(en milliers de francs suisses)

Note 6 – Immobilisations financières	2016	2015
Prêts à la clientèle	3'603	4'536
Ajustement de valeur	-635	-618
Prêts à la clientèle nets	2'968	3'918
Quote-part aux fonds propres de société associée	600	501
Autres prêts à des tiers	21	31
Actifs provenant de la réserve de contribution de l'employeur	–	202
Autres investissements financiers	444	345
Total des immobilisations financières	4'033	4'997
Note 7 – Dettes financières à court terme		
ATF de 1 à 12 mois	8'500	5'000
Total des dettes financières à court terme	8'500	5'000
Les taux d'intérêts annuels sur ces dettes sont les suivants :		
– pour les ATF de 1 à 12 mois : de 2.552 à 2.668 %		
Note 8 – Autres dettes à court terme		
Impôts courants à payer	1'947	2'097
Autres créanciers	3'370	2'759
Acomptes de clients	556	636
Total des autres dettes à court terme	5'873	5'492
Note 9 – Provisions pour restructuration		
Valeur comptable au 1^{er} janvier	1'486	–
Constitution	–	1'486
Utilisation	-625	–
Dissolution	–	–
Valeur comptable au 31 décembre	861	1'486
La production de farines du site de Penthalaz a été transférée sur le site de Granges-près-Marnand dans le courant de l'année 2016. La délocalisation du site génère des coûts liés au plan social mis en place (perte d'emplois) et des coûts liés au démantèlement des machines sur le site.		
Note 10 – Dettes financières à long terme		
ATF de 1 à 5 ans	3'500	12'000
Total des dettes financières à long terme	3'500	12'000

Les taux d'intérêts annuels sur ces dettes sont les suivants :

– pour les ATF de 1 à 5 ans : 2.775 %

(en milliers de francs suisses)

Note 11 – Impôts différés passifs	2016	2015
Impôts différés passifs en début d'exercice	15'050	16'113
Variation dans le périmètre	1	–
Constitution d'impôts différés passifs	194	66
Dissolution d'impôts différés passifs	-739	-1'129
Impôts différés passifs en fin d'exercice	14'506	15'050
Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2015 et en 2016	–	–
Taux moyen des impôts	20.7 %	20.6 %

Note 12 – Institutions de prévoyance	*Excédent de couverture/découvert 31.12.2016	Part économique de l'entreprise		Variation	Cotisations totales ajustées à la période 2016
Avantage/engagement économique et charge de prévoyance		31.12.2016	31.12.2015		
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	7'202	–	–	–	2'924
Total	7'202	–	–	–	2'924

*selon Swiss GAAP RPC 26

	2016	2015
Charge de prévoyance dans frais de personnel	1'646	1'700
Total	1'646	1'700

	Valeur nominale 31.12.2016	Bilan 31.12.2016	Bilan 31.12.2015	Résultat réserve de cotisation employeur dans frais du personnel	
Cotisations payées d'avance				2016	2015
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	–	–	202	-202	-1'568
Total	–	–	202	-202	-1'568

Note 13 – Indications autres	2016	2015
Engagement envers des tiers	2'275	2'275

(en milliers de francs suisses)

	2016	2015
Note 14 – Autres produits d'exploitation		
Revenus des immobilisations d'exploitation	3'928	4'979
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	40	2'722
Revenus des immeubles de rendement	698	783
Revenus société liée	140	173
Dissolution de provisions	–	33
Total des autres produits d'exploitation	4'806	8'690
Note 15 – Charges du personnel		
Rémunérations	18'058	18'895
Charges sociales	3'918	3'826
Autres frais de personnels	1'234	1'424
Total des charges du personnel	23'210	24'145
Note 16 – Charges d'exploitation		
Charges d'exploitation, dont:		
– Charges des immeubles de rendement	153	322
– Honoraires de révision	177	181
Note 17 – Transactions avec des parties liées		
Honoraires payés à l'étude Poncet Turrettini, Genève	–	93
Honoraires payés à l'étude Python, Genève	77	–

(en milliers de francs suisses)

Note 18 – Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches	Actions	2016 en %	Actions	2015 en %
Conseil d'Administration et leurs proches				
Amaudruz Michel et famille, Président	31'193	9.45	31'171	9.45
Bersier Rémy	5'228	1.58	5'228	1.58
Revaz Pierre-Marcel	73	0.02	10	0.00
Séquin Emmanuel et famille	8'030	2.43	8'030	2.43
Société affiliée au Groupe Mutuel*	–	–	5'020	1.52
Sunier François	250	0.08	250	0.08
Veillon Pierre-François	20	0.01	20	0.01
Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	44'794	13.57	49'729	15.07
* M. Pierre-Marcel Revaz n'étant plus Président exécutif de la Fondation Mutuelle, cette société ne fait plus partie des participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et leurs proches.				
Direction et leurs proches				
Betschart André et famille	60	0.02	60	0.02
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Häfeli Jürg et famille	172	0.05	172	0.05
Müller Marc et famille	262	0.08	307	0.09
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total des membres de la Direction et leurs proches	536	0.16	581	0.17

Note 19 – Produits financiers	2016	2015
Dividendes sur autres investissements	18	16
Intérêts sur les prêts à la clientèle	151	187
Autres produits financiers	9	6
Total des produits financiers	178	209

Note 20 – Charges financières		
Commissions, intérêts et frais financiers	456	628
Total des charges financières	456	628

Note 21 – Produits hors exploitation		
Réévaluation comptable d'un immeuble de rendement	–	179
Plus-value sur vente d'immeubles de rendement	–	430
Total des produits hors exploitation	–	609

(en milliers de francs suisses)

Note 22 – Charges hors exploitation	2016	2015
Frais de notaire/division parcellaire pour vente d'un immeuble de rendement	–	92
Autres charges hors exploitation	–	62
Total des charges hors exploitation	–	154
Note 23 – Impôts		
Charges fiscales sur résultat – année courante	2'377	2'388
Variation d'impôts différés passifs	-545	-1'158
Impact modification taux d'impôts différés	–	95
Total des impôts	1'832	1'325

Note 24 – Contrats de blés étrangers	Valeur contractuelle		Valeur du marché		Gains non réalisés, non reconnus	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Valeurs des contrats de blés étrangers	10'101	5'419	10'233	5'591	132	172

Note 25 – Modification du périmètre de consolidation

A fin 2016, Groupe Minoteries SA a augmenté sa participation de sa société liée Céréalis SA de 33.3 % à 50 %. Cette société est intégrée selon la méthode proportionnelle.

Note 26 – Analyse des risques

La Direction analyse une fois par année l'évolution des principaux risques et la pertinence des mesures entreprises afin de les réduire. Cette analyse est soumise pour approbation au Conseil d'Administration.



1946



2015

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, le tableau des mouvements des fonds propres consolidés et le tableau des flux fonds du groupe pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

BASES DE L'OPINION D'AUDIT

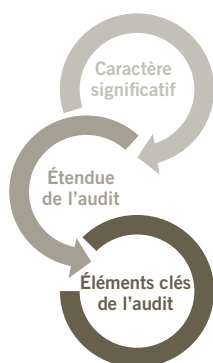
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Vue d'ensemble

Caractère significatif global: **CHF 250'000**



Nous avons effectué un audit ordinaire (« full scope audit ») pour 3 sociétés du groupe.

Notre audit couvre 83 % du chiffre d'affaires du groupe ainsi que 80 % du total des actifs du groupe.

Nous avons de plus effectué des procédures spécifiques sur 5 autres entités du groupe représentant une couverture supplémentaire de 16 % du chiffre d'affaires du groupe et 18 % du total des actifs du groupe.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit :
Evaluation des immeubles de rendement
Test de dépréciation du goodwill

ÉTENDUE DE L'AUDIT

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour nous permettre d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Les états financiers du groupe résultent de la consolidation de 11 entités. Nous avons effectué un audit (« full scope audit ») pour 3 sociétés du groupe que sont, Groupe Minoteries SA, Moulins de Granges SA et Bruggmühle Goldach AG. Nos travaux d'audit couvrent 83 % du chiffre d'affaires du groupe ainsi que 80 % du total des actifs du groupe. Des procédures spécifiques ont été effectuées sur 5 autres entités du groupe représentant une couverture supplémentaire de 16 % du chiffre d'affaires du groupe et 18 % du total des actifs du groupe. Ces procédures spécifiques ont consisté en l'audit :

- des inventaires ;
- des débiteurs tiers ;
- des immobilisations corporelles et financières ;
- du chiffre d'affaires.

CARACTÈRE SIGNIFICATIF

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, pris individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 250'000
Comment nous l'avons déterminé	5 % du résultat avant impôts consolidé
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat avant impôts consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Conseil d'Administration de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 25'000 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT AU TITRE DE LA CIRCULAIRE 1/2015 DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit; cependant nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des immeubles de rendement

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés sont été examinés
Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évalués à leur valeur vénale. La valeur est déterminée sur la base d'un taux de rendement propre à chaque immeuble et les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2016, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 11'366 sous la position « Immobilisations corporelles ».	Nous avons obtenu les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement l'année de l'expertise.
Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées et au vu des modèles, hypothèses et estimations utilisées par la Direction afin d'apprécier leur valorisation.	Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et objectivité. Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur leur jugement professionnel ou sur les techniques utilisées par les experts.
Les valeurs des immeubles de rendement sont définies sur la base de rapports d'experts obtenus tous les 3 à 5 ans. Dans l'intervalle, la Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement.	En ce qui concerne les tests de dépréciation effectués par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles : <ul style="list-style-type: none"> - validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée; - apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier; - retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités; - vérifié les calculs.
La valeur des immeubles, calculée par capitalisation des rendements, est comparée à la valeur comptable afin de déterminer si un ajustement de valeur est nécessaire.	Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.
	Compte tenu de nos travaux et de notre analyse de sensibilité, nous avons conclu qu'aucun ajustement de valeur n'était nécessaire.

Test de dépréciation du goodwill

Éléments clés de l'audit

Comme décrit au point 1.10 dans l'annexe aux états financiers consolidés, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est inscrit au bilan en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Ces immobilisations incorporelles qui se montent au bilan pour un montant de KCHF 837 sous la position « Immobilisations incorporelles » sont amorties linéairement sur une durée de 5 à 10 ans.

L'appréciation de l'évaluation du goodwill est considérée comme un élément clé de l'audit en raison du caractère significatif de cet élément ainsi que de l'importance des hypothèses utilisées par la Direction pour les prévisions de résultats opérationnels futurs et au taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs.

En fin d'année, la Direction effectue un test de dépréciation en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (« Discounted Cash Flows ») et détermine la valeur recouvrable du groupe. Cette valeur est comparée à la valeur comptable de l'actif net du groupe afin de déterminer si une dépréciation de valeur est nécessaire.

Manière dont les éléments clés sont été examinés

Nous avons obtenu le modèle d'évaluation établi par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable et avons :

- validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée ;
- revu les prévisions des flux de trésorerie futurs libres établies pour les 5 prochaines années ainsi que le processus utilisé pour leur détermination ;
- apprécié le taux d'actualisation utilisé dans le modèle en évaluant le coût du capital pour la société par comparaison avec les données du marché ;
- vérifié l'exactitude mathématique des calculs y relatifs.

Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les données importantes que sont le taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs libres calculés, afin d'évaluer si un changement éventuel de ces données pouvait conduire à une dépréciation de la valeur du goodwill au bilan de la société.

Nous avons enfin comparé la valeur de l'actif net du groupe avec les évaluations données par le modèle et nos analyses de sensibilité.

Basé sur ces travaux, nous avons conclu qu'aucune dépréciation de valeur n'était nécessaire.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et les exigences légales. Le Conseil d'Administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les états financiers, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en oeuvre des procédures d'audit pour répondre à ces risques afin de réunir les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables utilisées ainsi que des informations fournies les concernant.

- Nous évaluons si l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe de la continuité de l'exploitation pour les états financiers consolidés est adéquate et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes présentées dans l'annexe aux états financiers consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le groupe de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats concernant les informations financières des entités et celles des activités du groupe, pour nous permettre de fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des états financiers consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives de contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'Administration ou à son comité compétent une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences éthiques applicables relatives à l'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui pourraient raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'Administration ou avec son comité compétent, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un tel élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.



Pully, le 22 mars 2017
PricewaterhouseCoopers SA

Didier Ehret
Expert-réviseur, Réviseur responsable



Yan Pannatier
Expert-réviseur



1957

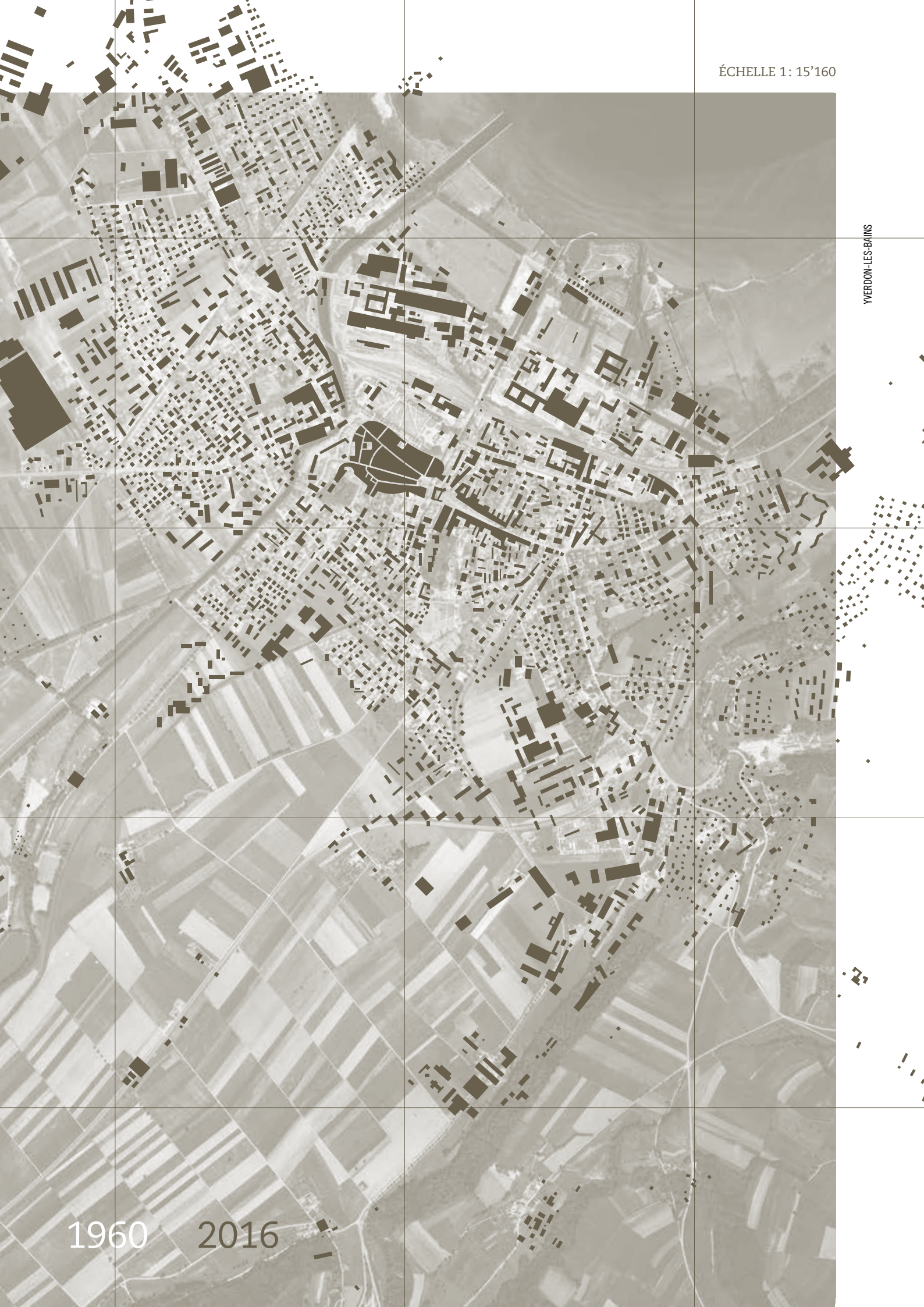


2013

ÉCHELLE 1: 15'160

YVERDON-LES-BAINS

1960 2016



GROUPE MINOTERIES SA
CORPORATE
GOVERNANCE
EXERCICE 2016

1.0 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNAIRES

1.1 STRUCTURE DU GROUPE

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de parts de marché. Depuis début 2011, la société se consacre uniquement au secteur de l'alimentation humaine, une stratégie qui a été soulignée par la vente avec effet rétroactif au 01.01.2011 de Biomill SA (pet food) et l'acquisition à la même date de Steiner Mühle AG.

Les sites principaux de Granges-près-Marnand/VD (Moulins de Granges SA), de Goldach/SG (Bruggmühle Goldach AG) et de Penthalaz/Cossonay/VD (Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz) – jusqu'à mi-2016 – produisent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Intermill AG à Schöftland/Safenwil/AG joue le rôle de plaque tournante logistique entre l'est et l'ouest du pays, avec un accès décentralisé permanent aux marchés. Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE, fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/Demeter et unique moulin renommé du pays transformant exclusivement des matières premières biologiques, est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et de l'agriculture biodynamique. Les centres collecteurs de céréales de Penthalaz/Cossonay et Orbe constituent, depuis l'acquisition de Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz (GMC Sàrl, à Penthalaz) – meunerie de blé tendre – le 01.09.2013, un autre élément de l'entreprise.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye/VD, où se trouvent également les services centraux du groupe.

Pour répondre à la diversité des attentes de la clientèle, les ventes de farine de blé tendre à l'industrie et aux artisans boulangers sont prises en charge par deux unités d'affaires distinctes, qui ne sont toutefois pas dotées d'une personnalité juridique indépendante. En Suisse latine, la vente et le marketing de la farine de blé tendre destinée à la clientèle artisanale s'opèrent sous les marques faïtières « Mino-Farine » et « Grands Moulins de Cossonay ». En Suisse alémanique, l'activité sur le marché régional se déroule sous le nom des deux moulins qui s'y trouvent, à savoir Bruggmühle Goldach AG et Intermill AG. La clientèle industrielle dépassant le rayon de chaque site et ayant une envergure nationale, c'est la maison mère (GMSA) qui apparaît en première ligne dans ce segment. Steiner Mühle AG continue à opérer sur le marché en tant que personne morale indépendante, mais est complètement intégré dans les processus de la maison mère.

Début 2012, l'intégralité du capital-actions de la société Bonvita AG, établie à Stein am Rhein/SH, a été rachetée. Cette entreprise fabrique de la panure selon un procédé de production classique. Le but de l'opération était de compléter la gamme du groupe. Bonvita AG, qui est intégré dans le processus de la maison mère, intervient également sur le marché en tant que personne morale indépendante.

La production de GMC Sàrl, à Penthalaz a été transférée à mi-2016 aux Moulins de Granges SA, afin d'améliorer la rentabilité de ces deux moulins domiciliés dans le canton de Vaud, opération étroitement liée à l'exploitation des capacités des installations de production et au niveau élevé des coûts structurels de chaque site de production. Les importants centres collecteurs de céréales (Penthalaz et Orbe), qui prennent en charge des céréales panifiables, mais aussi des céréales fourragères (pour des tiers), sont liés à leur emplacement et leur exploitation sera poursuivie comme jusqu'ici.

Les Moulins de Sion SA – filiale à 100 % de Groupe Minoteries SA – qui sont spécialisés depuis des années dans la production de farines spéciales de céréales panifiables (blé/seigle/épeautre) pour les autres moulins de GMSA, ont transféré dans le courant de l'année 2015 leur production auprès de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters (GARN). En contrepartie, la société d'exploitation GARN, séparée depuis 2005 de la société Augsburg Immobilien AG, a ouvert son capital-actions à une participation de 30 % de GMSA.

L'actionnariat de GARN a par ailleurs accordé à GMSA par contrat une option d'augmentation de sa participation de 30 % à 100 % du capital-actions à fin 2019.

Geferina AG est une société immobilière domiciliée dans le canton d'Argovie, qui possède pour l'essentiel un immeuble artisanal / industriel à Safenwil. Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA à Sion est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) de la clientèle.

L'entreprise Céréalis SA, dont le siège est à Valbroye/VD, est une société dans laquelle GMSA détient une participation de 50 %. Elle est spécialisée dans le développement et la production de prémixes et de mixes à base de farine de blé tendre.

L'organigramme du groupe est présenté en page 12 du présent rapport.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

GMSA, dont le siège social est à Valbroye/VD, est coté au segment « Swiss Reporting Standard » de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur : 1.294.946, code ISIN : CH0012949464, symbole GMI. La capitalisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2016 (CHF 341.00 par action) est de CHF 112'530'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée. Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, ne détient pas d'actions de la société au 31.12.2016.

1.1.3 Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés non cotées suivantes font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2016 :

Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital-actions/CHF	Participation %
Bonvita AG	Stein am Rhein / SH	300'000.–	100.00
Bruggmühle Goldach AG	Goldach / SG	1'200'000.–	99.34
Céréalis SA	Valbroye / VD	150'000.–	50.00
Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters	Naters / VS	210'000.–	30.00
Geferina AG	Brugg / AG	1'000'000.–	100.00
Grands Moulins de Cossonay SA, à Valbroye	Valbroye / VD	100'000.–	100.00
Intermill AG	Schöffland / AG	100'000.–	100.00
Moulins de Granges SA	Valbroye / VD	1'200'000.–	100.00
Moulins de Sion SA	Sion / VS	100'000.–	100.00
Sopafi SA	Sion / VS	250'000.–	100.00
Steiner Mühle AG	Lauperswil / BE	100'000.–	100.00

1.2 ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-dessous :

	31.12.2016		31.12.2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Famille Amaudruz	31'193	9.45 %	31'171	9.45 %
LB (Swiss) Investement AG	25'338	7.68 %	20'388	6.18 %
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60 %	21'590	6.54 %
Mutuel Assurances SA	17'750	5.38 %	17'750	5.38 %
M. Séquin Max	14'500	4.39 %	14'500	4.39 %
Mme Bühler-Amaudruz Monique	12'248	3.71 %	12'248	3.71 %
Mutuel Assurance Maladie SA	9'925	3.01 %	13'275	4.02 %
Total	132'744	40.23 %	130'922	39.67 %

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2016 :
<http://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 PARTICIPATIONS CROISÉES

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

2.0 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 CAPITAL

Le capital-actions de GMSA est de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

2.2 INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LE CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Il n'existe aucun capital autorisé et conditionnel au 31.12.2016.

2.3 MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 68 du présent rapport. Concernant l'exercice 2014, se référer à la page 58 du rapport de gestion 2015.

2.4 ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du « one share, one vote »). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

2.5 BONS DE JOUISSANCE

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6 RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DE « NOMINEES »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

2.6.1 Restrictions de transfert

Article 7 des statuts, citation :

« La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. »

Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

2.6.2 Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

2.6.3 Admissibilité des inscriptions de « nommées »

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. A cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

2.6.4 Procédure pour abolition des restrictions

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

2.7 EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

Aucune émission d'emprunts convertibles et options n'a été effectuée pendant l'exercice.

3.0 CONSEIL D'ADMINISTRATION

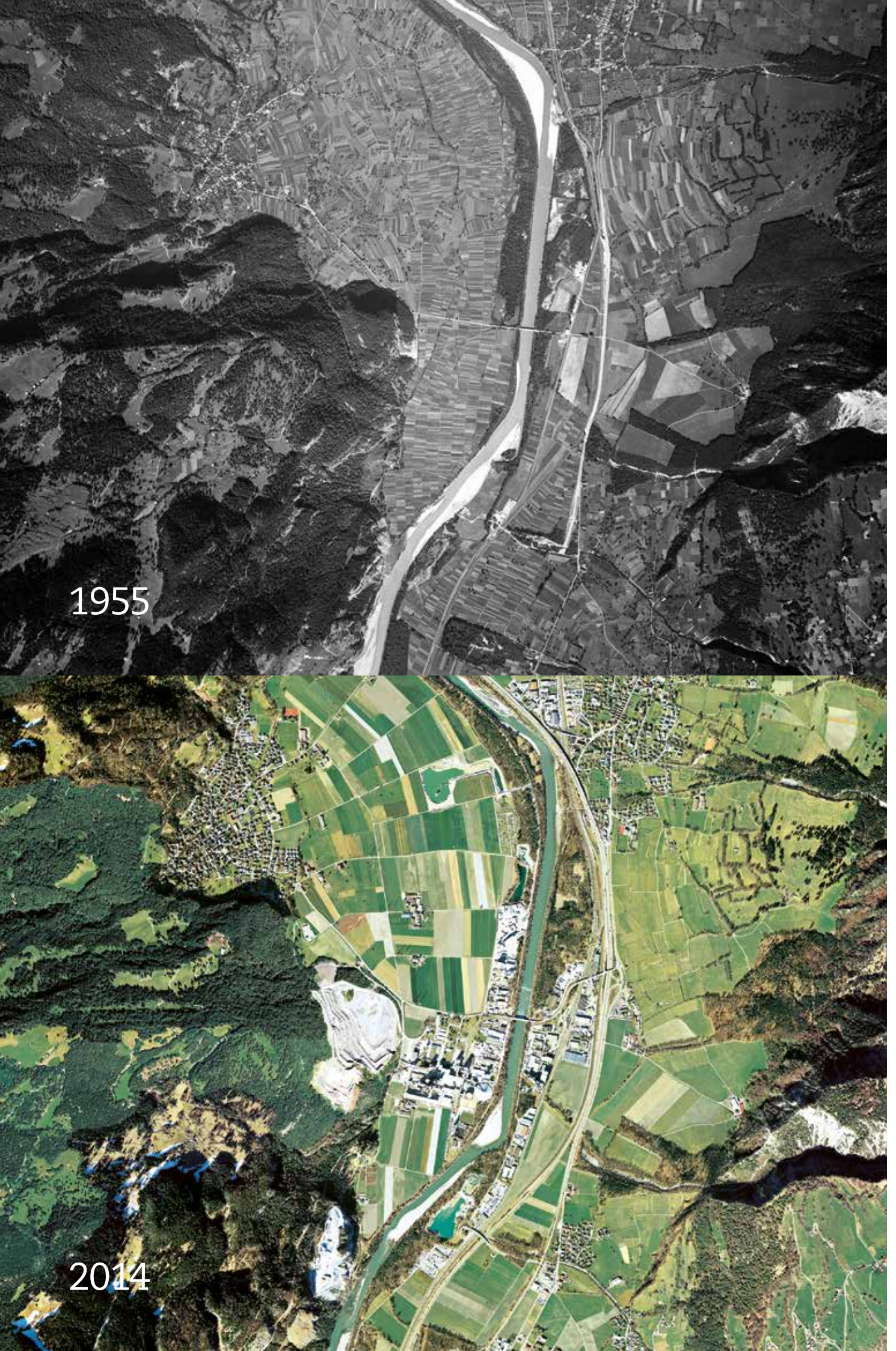
3.1 ET 3.2 BIOGRAPHIES

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.

Nom, année de naissance et nationalité	MICHEL AMAUDRUZ 1939, Suisse
Fonction	Administrateur Président-Délégué Membre non exécutif Membre comité débiteurs Membre comité rémunération
Année de nomination et expiration du mandat	1970 – 2017
Formation	Licence en droit à l'Université de Lausanne (1964) Doctorat en droit (1968) Brevet d'avocat au Barreau de Genève (1970)
Parcours professionnel	Il est lauréat du prix Bipert en 1968. Auteur de diverses publications, il a été associé à l'Etude Poncet Turrettini à Genève de 1970 à fin 2016. Membre notamment de l'International Bar Association, de l'Union Internationale des Avocats, de la Fédération suisse des Avocats, de l'Ordre des Avocats de Genève et de l'Association suisse de l'Arbitrage, il est également Président de Suntrust Investment Company ainsi que de diverses sociétés d'obédience commerciale. Il est actif dans le domaine du droit bancaire, du droit des assurances ainsi que dans celui, au sens le plus large, du droit des affaires.
Nom, année de naissance et nationalité	PIERRE-MARCEL REVAZ 1953, Suisse
Fonction	Administrateur Vice-Président Membre non exécutif Membre comité rémunération
Année de nomination et expiration du mandat	2000 – 2017
Formation	Maturité de commerce Licence en sciences économiques
Parcours professionnel	Natif de Martigny, canton du Valais, il assume de 1977 à 1981 différentes fonctions à responsabilités dans le secteur automobile, auprès de Peugeot Suisse SA tout d'abord et de General Motors Suisse SA ensuite. En 1981, il accède, en qualité d'assistant de direction, à la Mutuelle Valaisanne dont il devient Directeur en 1993. En 1994, il est nommé Directeur général du Groupe Mutuel Association d'assureurs, une nouvelle organisation regroupant huit assureurs maladie aux côtés de la Mutuelle Valaisanne. En 2000, il est nommé Président et en 2008 Président exécutif jusqu'en septembre 2014 où il a pris sa retraite.
Nom, année de naissance et nationalité	FRANÇOIS SUNIER 1965, Suisse
Fonction	Administrateur Secrétaire Membre non exécutif
Année de nomination et expiration du mandat	2006 – 2017
Formation	Licence en sciences politiques
Parcours professionnel	Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'Union de Banques Suisses à Genève, il travaille pour UBS Philips et Drew à Londres en tant que Directeur Adjoint (marché obligataire) et co-responsable des produits sur taux d'intérêts pour la Suisse. Par la suite, et ceci pendant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, en tant que Directeur, co-responsable des ventes pour la Suisse sur les produits à taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il est également membre du Conseil d'Administration de Primatrust SA à Genève, de Prisminvest SA à Morges, ainsi qu'administrateur d'un certain nombre de sociétés privées internationales. En novembre 2013, il a été nommé au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA.

Nom, année de naissance et nationalité	DOMINIQUE AMAUDRUZ 1954, Suisse
Fonction	Administrateur Membre non exécutif
Année de nomination et expiration du mandat	2013 – 2017
Formation	Licence en droit à l'Université de Genève (1975) Brevet d'avocat au Barreau de Genève (1978) International Trust Management STEP (2009)
Parcours professionnel	Avocate au Barreau de Genève depuis 1978, elle a été l'une des associés de l'Etude Poncet Turretini à Genève de 1990 à fin 2016. Elle est membre de l'Ordre des avocats de Genève, de la Fédération suisse des Avocats, de l'Union Internationale des Avocats, de l'Association suisse d'Arbitrage, de la Society of Trust and Estate Practitioners et de l'AMPA Monaco. Elle est très active dans le domaine du droit bancaire ainsi que dans celui, au sens le plus large, du droit des affaires et du droit immobilier et a ouvert, à cet effet, un bureau à Monaco pour l'administration de sociétés et structures internationales.
Nom, année de naissance et nationalité	RÉMY BERSIER 1956, Suisse
Fonction	Administrateur Membre non exécutif Membre comité débiteurs
Année de nomination et expiration du mandat	1995 – 2017
Formation	Certificat Fédéral de Capacité (CFC) Employé de commerce et Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce, Lausanne (1976) Diplôme de l'« International Banking School », New York, USA (1988) Diverses formations supérieures à l'IMD, Lausanne (1994) Diplôme de l'Université de Stanford, USA (1998)
Parcours professionnel	Il débute sa carrière en 1978 en Suisse auprès du Credit Suisse et séjourne deux ans à New York (1987-1989) au sein de sa division Private Banking. Il est promu MDI en 1991 et Membre de la Direction en 2003. De 1993 à 2006, il dirige diverses divisions de Private Banking de clientèle locale et internationale. En 2006, il rejoint la Banque Julius Baer & Cie SA en tant que CEO Private Banking pour la clientèle francophone et responsable de la coordination des Gérants de Fortune Indépendants pour la Banque. En juillet 2011, il est nommé Membre du Comité de Direction et CEO Private Banking de la région SEMEA (Moyen-Orient, France, Belgique, Monaco, Afrique) tout en conservant son rôle de coordination auprès des Gérants Indépendants. Basé à Dubai depuis septembre 2016 et Membre du Comité de Direction de la Banque Julius Baer & Cie SA, il est en charge des marchés émergents (Middle East, Turkey & Africa, India Onshore, Indian Subcontinent [ISC] and Non-Resident Indians [NRI], Russia, Central & Eastern Europe [RCEE] et Monaco) ainsi que des UHNWI. Il est également Membre du Conseil d'Administration de Bank Julius Baer (Monaco) SAM et Président du Conseil de Julius Baer Wealth Management (Monaco) SAM.

Nom, année de naissance et nationalité	EMMANUEL SÉQUIN 1956, Suisse
Fonction	Administrateur Membre non exécutif
Année de nomination et expiration du mandat	2005 – 2017
Formation	Licence en sciences économiques à l'Université de Genève MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)
Parcours professionnel	Il passe ses 10 premières années à Zurich à la Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Aujourd'hui, il est actif en tant que Directeur dans un Family Office à Zurich.
Nom, année de naissance et nationalité	PIERRE-FRANÇOIS VEILLON 1950, Suisse
Fonction	Administrateur Membre non exécutif
Année de nomination et expiration du mandat	2006 – 2017
Formation	Diplôme d'ingénieur agronome EPFZ (1977)
Parcours professionnel	Après sa formation universitaire, il a ouvert avec un ami d'étude un bureau de gestion actif dans le secteur agricole et le développement rural (bureau spécialisé sur le plan comptable et fiscal, droit foncier rural et la politique agricole). Sur le plan professionnel, il est également Président des Conseils d'Administration de Saline de Bex SA et de Port-franc Entrepôts de Lausanne-Chavornay SA (PESA). Il représente le canton de Vaud au sein de Salines Suisses SA. Sur le plan politique, il a été Conseiller d'État vaudois en charge du département des finances entre 1991 et 1996. De 2003 jusqu'au 30.11.2015, il était Conseiller national. Dans le cadre de ce dernier mandat, il a présidé plusieurs commissions parlementaires et s'est particulièrement investi dans la Haute surveillance de l'administration fédérale.



1955

2014

3.3 NOMBRE DE FONCTIONS ADMISES

L'extrait de l'article 26, paragraphe a, des statuts, citation :

«Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 5 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et 15 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

3.4 ÉLECTION ET DURÉE DU MANDAT

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

3.4.1 Nomination du Président

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

3.4.2 Nomination des membres du Comité de rémunération

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

3.4.3 Nomination du représentant indépendant

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

3.5 ORGANISATION INTERNE

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception des deux comités existants, à savoir le Comité débiteurs et le Comité de rémunération dont deux membres du Conseil d'Administration font partie.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

a. Compétences générales (art. 716 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à un autre organe par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

b. Attributions intransmissibles et inaliénables (art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Etablir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Etablir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

c. Autres attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes :

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Etablir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
4. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point b

d. Délégation de la gestion (art. 716b CO, art. 31 des statuts)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (point b et c ci-dessus), le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion de GMSA à un ou plusieurs de ses membres ou aux membres de la Direction.

3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum six fois par année, généralement en présence du Directeur général et du Directeur financier. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

En principe chaque année, les membres du Conseil d'Administration se réunissent avec les membres du Comité de direction (neuf cadres supérieurs). En fonction des forces, faiblesses, opportunités et dangers des différents processus, la stratégie et les objectifs prioritaires y sont définis ensemble.

a. Comité débiteurs

Ce comité consulte chaque trimestre le rapport détaillé remis et commenté par la Direction. Si des risques importants sont décelés, le comité définit les mesures à prendre avec les personnes chargées de la surveillance des débiteurs. L'ensemble du Conseil d'Administration est alors renseigné sur ces démarches.

b. Comité de rémunération

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

3.6 COMPÉTENCES

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont :

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 300'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 300'000 par client
- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

3.7 INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

4.0 DIRECTION GÉNÉRALE

COMPOSITION, DÉCISIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION

4.0.1 Composition

La Direction est composée du Directeur général et des autres membres de la Direction.

4.0.2 Direction générale (DG)

Marc Müller, Directeur général, responsable processus Pilotage.

4.0.3 Comité de direction

- Bernhard Augsburg, Président et gérant de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters
- André Betschart, responsable processus Approvisionnement
- Jean-Michel Blaser, responsable processus Logistique
- Roland Düring, responsable processus Vente/Marketing Industrie et Steiner Mühle AG
- Jürg Häfeli, responsable processus Production
- Blaise Simon, responsable processus Finances/Services de Support
- Marcel Wächter, responsable processus Vente/Marketing Suisse alémanique et Bonvita AG
- Jacques Yerly, responsable processus Vente/Marketing Suisse latine

4.0.4 Décisions

Les membres de la Direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est signé par le Président de la séance et le secrétaire (Directeur général et responsable des ressources humaines). Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est communiquée au Président du Conseil d'Administration.

4.0.5 Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier.

D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.

La Direction a en particulier les attributions suivantes :

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration
5. Evaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point c, chiffre 3), le Conseil d'Administration définit les tâches/fonctions de chaque domaine de la Direction (processus).

Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes :

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 300'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 300'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

4.0.6 Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration :

1. Les décisions de dépenses ou d'engagement dépassant le montant unique de CHF 300'000 (exception : acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et nomination d'un conseiller juridique éventuel

4.0.7 Rapport au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et les montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avalise les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

4.1 ET 4.2 BIOGRAPHIES

Nom, année de naissance et nationalité	MARC MÜLLER 1956, Suisse
Domicilié à	Mörschwil/SG
Titre*	Directeur général Membre de la Direction
Fonction	Responsable Processus Pilotage
Formation	Maturité commerciale (1975), service militaire (1975 – 1977) Études de droit et d'économie (5 semestres, 1977 – 1979)
Parcours professionnel	De 1979 à 1982, il exerce diverses fonctions comme « management trainee » dans des moulins et entreprises de négoce de céréales en Grande-Bretagne et en France. En 1983, il est engagé par Bruggmühle Goldach AG, dont il est nommé Directeur en 1991, puis délégué du Conseil d'Administration en 1993. Les tâches de Directeur général de Groupe Minoteries SA lui sont confiées à mi-2005. Suit en 2006 sa nomination à la Vice-Présidence de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) et, en 2008, au comité de la Fédération des industries alimentaires suisses (fial). (Il n'exerce aucun mandat politique ni mandat d'administrateur externe).

Nom, année de naissance et nationalité	BERNHARD AUGSBURGER 1956, Suisse
Domicilié à	Brigue/VS
Titre*	Membre de la Direction
Fonction**	Président et gérant de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters
Formation	Maturité Type B Licence en Droit et Economie à l'Université de Berne Séjour linguistique à Berkeley/USA Ecole de Meunerie et des Industries Céréalières à Paris Diplôme de technicien en meunerie (St. Gallen)
Parcours professionnel	Dès 1985, il est nommé Directeur et Président du Conseil d'Administration de Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters. En 1997, il a été nommé premier Président de l'Association Pain de Seigle Valaisan AOP dont il accompagne l'évolution depuis plusieurs années comme membre du comité. Puis dès 1999, il est remplaçant au sein de la Direction de la FMS où il a également oeuvré dans diverses commissions. A ce titre, il est également devenu membre de « schweizerbrot/painsuisse ». Dès 2005, il a pris la Direction et la Présidence du Conseil d'Administration de Augsburger Immobilien AG et dès 2006 il est Vice-Président de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande). Il n'exerce aucun mandat politique.

Nom, année de naissance et nationalité	ANDRÉ BETSCHAT 1952, Suisse
Domicilié à	Granges-près-Marnand/VD
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Approvisionnement
Formation	Diplôme de technicien en meunerie Diplôme de technique qualité III Diplôme fédéral d'acheteur
Parcours professionnel	En 1976, il est envoyé par la société Bühler AG à Malmö en Suède comme technicien en meunerie, puis en 1981 à Minneapolis/USA. En 1983, il retourne de nouveau à Malmö pour le compte de Bühler AG en tant que technicien en meunerie et vente pour la division meunerie en Scandinavie. En 1989, il rejoint les Moulins de Granges SA comme chef d'exploitation et dès 1993, il met en place le système Assurance Qualité pour l'ensemble des Minoteries de Plainpalais SA. A cette date, il intègre également le Comité de direction en qualité de responsable des achats et du Système de Management Intégré. Dès 2002, il coordonne l'approvisionnement des différents sites de production suite aux diverses acquisitions.

*selon Registre du Commerce (Moudon)

**selon Registre du Commerce (Brigue-Glis)

Nom, année de naissance et nationalité	JEAN-MICHEL BLASER 1966, Suisse
Domicilié à	Cerniaz/VD
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Logistique
Formation	CFC Mécanicien Post-grade logistique (suivi intégral des cours)
Parcours professionnel	Après deux années passées en Amérique Latine, il entre aux Minoteries de Plainpalais SA en 1990, puis rejoint le CICR en 1992, pour deux années de missions humanitaires en Bosnie et en Angola. Dès 1995, il rejoint Minoteries de Plainpalais SA pour y développer la logistique. Il intègre le Comité de direction en 1999. De 2000 à 2003, on lui confie parallèlement la direction d'une boulangerie industrielle composée de deux unités de production. Durant cette période, il fait un post-grade HES en logistique. Entre 2002 et 2016, il s'occupe de l'intégration de la logistique suite aux diverses acquisitions de Groupe Minoteries SA. Il siège depuis mi-2016 au conseil communal de la commune de Valbroye.
Nom, année de naissance et nationalité	ROLAND DÜRRING 1966, Suisse
Domicilié à	Biglen/BE
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Vente/Marketing Industrie Responsable Steiner Mühle AG
Formation	CFC Meunier Diplôme de technicien en meunerie Diverses formations en cours d'emploi (économie d'entreprise/ Key-Account Manager/gestion d'entreprise)
Parcours professionnel	Entre 1985 et 1990, il a occupé le poste de chef de production chez Kunz Kunath AG, Burgdorf, avant d'être nommé chef d'exploitation chez Amrein AG, Sempach-Station, fonction qu'il a exercée de 1990 à 1995. Durant huit ans, de 1995 à 2003, il a été ensuite chef de vente chez Kentaur AG, Lützelflüh. Avant de reprendre la direction de Steiner Mühle AG, Zollbrück, en avril 2012, il a été, à partir de 2003, Directeur suppléant, courtier et Key-Account Manager chez Karl Muggli AG, Hergiswil, fonctions qui l'ont amené à effectuer plusieurs séjours dans les principaux pays céréaliers de la planète. Parallèlement à l'intégration réussie de Steiner Mühle AG dans la structure organisationnelle de Groupe Minoteries SA au cours du 1 ^{er} semestre 2013, la responsabilité des ventes à la clientèle industrielle à l'échelon du groupe lui a été confiée.
Nom, année de naissance et nationalité	JÜRIG HÄFELI 1955, Suisse
Domicilié à	Goldach/SG
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Production
Formation	Diplôme de technicien en meunerie
Parcours professionnel	Après sa formation technique de base de monteur de moulins et plusieurs séjours à l'étranger dans le cadre de ses activités chez Bühler AG à Uzwil, il rejoint Bruggmühle Goldach AG en 1978. En sa qualité de chef meunier et de chef d'exploitation, il était responsable non seulement de la production, mais également de la construction de nouveaux silos à farine, de l'amélioration du rendement du moulin, de la transformation du système de commandes ainsi que de l'introduction des systèmes de gestion de la qualité ISO 9001, HACCP et BRC. Depuis 2002, il est en charge de la coordination/centralisation des différents sites de production. En juillet 2005, on lui a confié la responsabilité générale de la production, du service technique et des projets de Groupe Minoteries SA.

*selon Registre du Commerce (Moudon)

Nom, année de naissance et nationalité	BLAISE SIMON 1970, Suisse
Domicilié à	Attalens/FR
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Finances/Services de Support
Formation	Diplôme de commerce Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité Expert en finances et controlling (suivi intégral des cours)
Parcours professionnel	Conseiller clientèle des personnes physiques et morales auprès de la Bâloise Assurances pendant deux ans, comptable, puis chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de la construction, démolition, génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et depuis la mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité pour ensuite être promu Directeur financier dès mars 2008. Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.
Nom, année de naissance et nationalité	MARCEL WÄCHTER 1969, Suisse
Domicilié à	Schöftland / AG
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Vente/Marketing Suisse alémanique Responsable Bonvita AG
Formation	CFC Meunier Diplôme de technicien en meunerie Diplôme de spécialiste en marketing (SAWI)
Parcours professionnel	Après avoir suivi une formation technique de base de monteur de moulins, il fait un apprentissage de meunier. Par la suite, il dirige la transformation de moulins et suit, parallèlement à l'exercice de ses fonctions, une formation commerciale. En 1994/1995, il suit les cours de l'Ecole suisse de meunerie de St-Gall. En 1997, il commence son activité dans le secteur des ventes d'Intermill AG, Schöftland, dont il reprend la direction des ventes après avoir accompli une formation en marketing en cours d'emploi. Il reprend en 2004 la direction d'Intermill AG et il est responsable de l'unité d'affaires Vente/Marketing en Suisse alémanique depuis juillet 2005. Depuis le 2 ^{ème} semestre 2012, il est également responsable des ventes de Bonvita AG.
Nom, année de naissance et nationalité	JACQUES YERLY 1959, Suisse
Domicilié à	Kleinbödingen/FR
Titre*	Membre de la Direction
Fonction	Responsable processus Vente/Marketing Suisse latine
Formation	CFC Boulanger-Pâtissier Diplôme fédéral de représentant et agent de commerce
Parcours professionnel	A la fin de son apprentissage, il suit une formation dans la vente au sein de l'entreprise Suter Viandes SA à Villeneuve. En 1989, il est engagé comme conseiller de ventes auprès de Minoteries de Plainpalais SA à Genève, puis comme chef de ventes. En juin 2006, il est nommé Directeur de l'unité d'affaires Mino-Farine pour la Suisse latine. Domicilié à Treyvaux, il y a exercé la fonction de conseiller communal. Il est secrétaire/caissier de la SMSR (Société des Meuniers de la Suisse Romande) et Vice-Président de la F.A.I.R (Fédération des Agents, Indépendants, et Représentants) pour la section Fribourg.

* selon Registre du Commerce (Moudon)

4.3 NOMBRE DE FONCTIONS ADMISES

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation :

« Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance. »

Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

4.4 CONTRATS DE MANAGEMENT

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.



**«NETWORKING DAYS»
DE BÜHLER AG,
UZWIL (AOÛT 2016)**

Le Comité de direction s'informe sur
les dernières technologies meunières.

GROUPE MINOTERIES SA COMITÉ DE DIRECTION

MARC MÜLLER





ANDRÉ BETSCHAT

BLAISE SIMON



JÜRGEN HÄFELI



JEAN-MICHEL BLASER





ROLAND DÜRRING



JACQUES YERLY



BERNHARD AUGSBÜRGER

MARCEL WÄCHTER



5.0 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1 CONTENU ET PROCÉDURE DE FIXATION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PROGRAMMES DE PARTICIPATION

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 117 à 120). Le lien suivant permet de consulter le rapport :

http://www.minoteries.ch/fileadmin/2017/rg/04/25/fr/rapport_de_remuneration_2016.pdf

5.2.1 Rémunérations liées aux résultats

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

5.2.2 Prêts, crédits et prestations de prévoyance aux membres du Conseil d'Administration

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

5.2.3 Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait :

<http://www.minoteries.ch/fileadmin/documents/pdf/StatutsGMSA.pdf>

6.0 DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4 Limitation et représentation des droits de vote

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

6.1.5 Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

6.1.6 Instructions au représentant indépendant et vote électronique

Il n'existe pas de dispositions statutaires relatives aux instructions au représentant indépendant et concernant le vote électronique.

6.2 QUORUMS STATUTAIRES

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

6.3 CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de trente jours à compter de la réception de la demande.

6.4 INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, ou représentant des actions totalisant une valeur nominale de un million de francs, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.

6.5 INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

7.0 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

L'article 32 LBVM (Loi sur la bourse des valeurs mobilières) prévoit l'obligation de faire une OPA (offre publique d'achat) par un actionnaire qui, par l'acquisition d'actions, franchit le seuil de 33 1/3 % des droits de vote.

La société n'a pas prévu dans les statuts un relèvement de ce seuil (« opting-up ») ou une suppression de l'obligation de présenter une offre (« opting-out »).

7.2 CLAUSES RELATIVES AUX PRISES DE CONTRÔLE

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

8.0 ORGANE DE RÉVISION

8.1 DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

8.1.1 Début du mandat de révision en cours

PricewaterhouseCoopers SA est le réviseur de GMSA depuis 1996. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 10 octobre 1995 (FOSC 214, page 5588). PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision des principales sociétés du groupe.

8.1.2 Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours

Depuis 2010, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Didier Ehret.

8.2 HONORAIRES DE RÉVISION

Le total des honoraires de révision payé à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 175'000 hors TVA pour l'exercice 2016.

8.3 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Il n'y a pas d'honoraires additionnels payés à PricewaterhouseCoopers SA durant l'exercice 2016.

8.4 INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR L'ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la deuxième séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

9.0 POLITIQUE D'INFORMATION

9.1 RAPPORTS FINANCIERS

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion, diffusé en avril et le rapport intermédiaire au 30 juin, diffusé en septembre. Tous deux, publiés en français et en allemand, sont envoyés à l'ensemble des actionnaires ainsi qu'à divers partenaires et font l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA (www.minoteries.ch) dans la rubrique « Actualité ».

9.2 PUBLICITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise (www.minoteries.ch/fr/actualite/communiques-de-presse/inscription.html) afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push & pull).

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies aux chapitres « Relations investisseurs » et « Actionnaires » du site Internet précité. D'autres renseignements tels que la vision de l'entreprise, la stratégie, les principes directeurs ou la Corporate Governance sont mentionnés dans la rubrique « Notre Groupe » du site Internet de GMSA.

9.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes :

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés avec le rapport de gestion à chaque actionnaire.

9.4 RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

M. Marc Müller

Tél. : +41 (0)58 944 81 00

E-mail : marc.mueller@minoteries.ch

9.5 CALENDRIER FINANCIER

Avril 2017	Publication du rapport de gestion 2016 Communiqué des résultats 2016
8 juin 2017	Assemblée générale ordinaire à Lugano
14 juin 2017	Paiement du dividende (soumis à l'approbation de l'AG)
Septembre 2017	Publication du rapport intermédiaire au 30 juin 2017 Communiqué des résultats au 30 juin 2017

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2016

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 13 et suivants de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ci-après: «ORAb»), sur l'art. 663bbis CO, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant:

A. INTRODUCTION

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes :

- Valeur ajoutée pour nos clients, collaborateurs et fournisseurs
- Innovation
- Collaboration en partenariat dans la recherche de solutions communes
- Produits et services de qualité
- Rentabilité à long terme et durabilité
- Engagement écologique et social

Ainsi que les valeurs-clés humaines suivantes :

- Le Client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et les résultats du groupe.

B. GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des principes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants :

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.

Les modalités du vote sont les suivantes :

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.
- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30 % du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

C. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération est composé du Président et du Vice-Président.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre du Comité de rémunération et son Président sont élus individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes :

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2016, le Comité de rémunération était composé de Michel Amaudruz (Président) et Pierre-Marcel Revaz (Vice-Président).

D. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.0 SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION MIS EN PLACE

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont déterminées par le Conseil de rémunération un fois par année. Elles sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences.

2.0 RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES EN 2016 AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Base en net	Frais	2016	2015
Amaudruz Michel, Président	50	13	63	63
Amaudruz Dominique	20	6	26	27
Bersier Rémy	20	5	25	26
Revaz Pierre-Marcel	35	8	43	43
Séquin Emmanuel	20	5	25	26
Sunier François	20	5	25	26
Veillon Pierre-François	20	6	26	27
Total	185	48	233	238

Autre prestation à des parties liées	2016	2015
Honoraires payés à l'étude Poncet Turrettini, Genève		93
Honoraires payés à l'étude Python, Genève	77	

3.0 PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES NON EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU PAR DES PERSONNES QUI LEUR SONT PROCHES AU 31.12.2016

Membres	Actions	2016 en %	Actions	2015 en %
Amaudruz Michel et famille, Président	31'193	9.45	31'171	9.45
Bersier Rémy	5'228	1.58	5'228	1.58
Revaz Pierre-Marcel	73	0.02	10	0.00
Séquin Emmanuel et famille	8'030	2.43	8'030	2.43
Société affiliée au Groupe Mutuel*	–	0.00	5'020	1.52
Sunier François	250	0.08	250	0.08
Veillon Pierre-François	20	0.01	20	0.01
Total	44'794	13.57	49'729	15.07

* M. Pierre-Marcel Revaz n'étant plus Président exécutif de la Fondation Mutuelle, cette société ne fait plus partie des participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et leurs proches.

4.0 PRÊTS

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

E. PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION POUR LES MEMBRES DE LA DIRECTION

1.0 PRINCIPES

La rémunération de la Direction est décidée annuellement par le Comité de rémunération. Bien que le Directeur général et le Directeur financier assistent par principe aux réunions du Conseil d'Administration, ils ne seront pas présents lors du vote sur les décisions concernant leur propre rémunération.

Rémunération variable

La rémunération de la Direction générale est composée du salaire de base et de la rémunération variable payable en espèces. En principe, la rémunération variable peut varier entre 0 et 60 % de la rémunération de base. Pendant l'année d'exercice, le pourcentage de la rémunération variable sur le salaire de base était de 56.03 %.

L'enveloppe de la rémunération variable pour la Direction est décidée en février par le Comité de rémunération. Elle est basée sur la performance consolidée en prenant compte le bénéfice d'exploitation avant amortissement et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net (le gain) du groupe. D'autres critères comme l'environnement économique, les conditions-cadres de la branche, la part de marché et la position de GMSA dans le contexte de la meunerie suisse sont analysés par le Comité de rémunération qui peut allouer une enveloppe complémentaire variable.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT), il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable. Le Comité de rémunération se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

Autre rémunération/prestation

Le Directeur général reçoit un honoraire fixe ainsi que des frais de KCHF 13 par année en rapport à sa fonction d'Administrateur dans diverses sociétés filles de GMSA.

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts et ne dispose pas de programme de participation.

2.0 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants :

- Salaire de base annuel
- Rémunération variable (enveloppe liée aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)
- Prime jubilaire tous les 5 ans

3.0 CONTRATS DE TRAVAIL ET INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

Les membres de la Direction (excepté le Directeur général) sont soumis à un préavis applicable de six mois.

Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise (« parachutes dorés »).

4.0 BENCHMARKING

Selon le domaine d'activité.

5.0 RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES EN 2016 AUX MEMBRES DE LA DIRECTION

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2016 était de KCHF 2'285.

Rémunération des membres de la Direction

Membres	Base brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2016	2015
Total	1'683	559	47	24.42	2'289	2'223

6.0 RÉMUNÉRATION TOTALE LA PLUS ÉLEVÉE PERÇUE PAR UN MEMBRE DE LA DIRECTION

Membre	Base brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	2016	2015
Marc Müller, DG	398	223	13	35.17	634	597

7.0 PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Membres	Actions	2016 en %	Actions	2015 en %
Betschart André et famille	60	0.02	60	0.02
Blaser Jean-Michel	2	0.00	2	0.00
Häfeli Jürg et famille	172	0.05	172	0.05
Müller Marc et famille	262	0.08	307	0.09
Yerly Jacques	40	0.01	40	0.01
Total	536	0.16	581	0.17

8.0 PRÊTS

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil.

RAPPORT SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Nous avons effectué l'audit des pages 117 à 120 du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'Administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.



Didier Ehret
Expert-réviseur, Réviseur responsable



Yan Pannatier
Expert-réviseur

Pully, le 22 mars 2017
PricewaterhouseCoopers SA

LA PATRIE PERDUE

Citations traduites de l'avant-propos et du chapitre 10 de l'ouvrage « Die ausgewechselte Landschaft/Vom Umgang der Schweiz mit ihrer wichtigsten natürlichen Ressource » (Klaus C. Ewald, Gregor Klaus, (2009) Verlag Haupt, Bern/Stuttgart/Wien).

« Chacun se fait inconsciemment une idée précise de sa patrie. Ma terre natale, c'est la campagne bâloise. Ou peut-être devrais-je plutôt écrire : la campagne bâloise était ma terre natale ? En effet, je ne la reconnais plus. Dans mes souvenirs d'enfance, il y a d'autres forêts, d'autres villages, d'autres ruisseaux, d'autres champs et d'autres chemins : une mer de prairies en fleurs et de vergers fruitiers, des ruisseaux dans lesquels j'ai joué enfant, des bosquets champêtres au milieu desquels nous construisions des cabanes, notre petit village dans lequel on pouvait jouer à la balle au camp sur la route.

Aujourd'hui, des zones d'habitation hors de contrôle et des zones industrielles dévorent les vallées ; les grognements de l'autoroute couvrent le murmure des feuilles. La ferme aux tilleuls majestueux sous lesquels nous jouions a dû s'incliner devant le béton et l'asphalte ; les prairies brillent d'un vert uniforme et sont sans attrait. Le paysage agricole est propre en ordre. Ses formes inimitables ont disparu et ses caractéristiques qui éveillent le souvenir sont proches de zéro. Ce n'est plus le paysage de mon enfance.

... Au cours des seules décennies 1980 et 1990, en Suisse, les zones bâties ont augmenté chaque année de 27 kilomètres carrés. Entre 1972 et 2001, on a construit 6'300 kilomètres de nouvelles routes. Le Plateau suisse est devenu entre-temps une zone habitée uniforme, sans les signes classiques de l'urbanisation. Chacun se sert à volonté de tout ce qu'il veut, mais presque personne ne tente de stopper cette exploitation monstrueuse de la nature et du paysage. Dans l'espace rural, l'agriculture moderne a complètement modifié le paysage. Il ne lui a pas fallu 40 ans pour y parvenir.

Chaque seconde, on bétonne un mètre carré de sol ; un sol qui disparaît irrémédiablement sous une avalanche de villas, sous les autoroutes, les routes, les places de stationnement, les aéroports et les gares. Les matières qui constituent ces sols sont déplacées ou détruites. C'est une perte irremplaçable pour la production alimentaire, car nous vivons encore de produits qui plongent leurs racines dans le sol. En raison de la disparition croissante de l'humus et du sol, nous sommes de plus en plus dépendants des importations de produits alimentaires d'outre-mer.

Si l'on excepte les énormes défrichements de forêts du Moyen-âge, jamais le paysage suisse ne s'était transformé de façon aussi rapide et radicale qu'au cours des 60 années écoulées. Des modifications de la quantité et de la qualité des zones habitées ont contribué de façon déterminante au changement en profondeur du visage de la Suisse. L'évolution démographique, le passage à la société industrielle, puis à la société des services, l'augmentation de la prospérité, le besoin croissant d'espace et le changement des habitudes de vie ont provoqué en Suisse une explosion de la construction, qui a eu lieu sans considération pour la nature et le paysage et souvent aux limites de la loi. Dans les zones à bâtir surdimensionnées, les villas familiales poussent comme des champignons. De plus en plus de zones habitées s'imbriquent les unes dans les autres ; les structures d'origine se diluent dans des agglomérations diffuses et sans âme. »